

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 53<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 14 Juin 1979.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. BERNARD STASI

1. — Préparation du VIII<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5089).

Discussion générale (suite) :

MM. Madelin,  
de Branche,  
Claude Michel,  
Porelli,  
Gilbert Gantier,  
Quilès,  
Brunhes,  
Clémer,  
Le Drian,  
Frelaut,  
Rieubon,

M<sup>me</sup> Jacq,  
MM. Couillet,  
Pierret,  
Nungesser.

M. Monory, ministre de l'économie.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances.

2. — Ordre du jour (p. 5112).

PRÉSIDENTICE DE M. BERNARD STASI,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### PRÉPARATION DU VIII<sup>e</sup> PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VII<sup>e</sup> Plan (n° 1055, 1117, 1108, 1112).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Madelin.  
M. Alain Madelin. Monsieur le ministre de l'économie, mesdames, messieurs, nous voici dans la dernière ligne droite de ce débat consacré aux principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, et je vais m'efforcer de ne pas répéter sur un autre ton ce qui a déjà été dit excellemment par nombre de mes collègues de l'U. D. F. et, plus généralement, de la majorité ; je pense notamment à l'exposé remarquable de rigueur économique que nous a présenté hier soir M. Alphandery.

Le rapport qui nous est soumis commence par un constat : le monde a changé. Il est vrai que ce n'est pas au monde de s'adapter à la France, mais à celle-ci de s'adapter au monde. Le VIII<sup>e</sup> Plan apparaît donc bien comme le défi de l'adaptation au changement du monde, le défi du commerce extérieur, le défi monétaire, le défi de l'emploi, le défi de l'énergie. Je n'y reviendrai pas. Mais il est d'autres défis dont je voudrais souligner l'importance.

Le premier est le défi de la planification elle-même, le défi de la vérité, du réalisme et du bon sens. Au moment où prolifèrent les marchands d'illusions et les inventeurs farfelus de potions magiques pour lutter contre le chômage ou pour relancer la croissance, il était important de présenter une planification réaliste. Et ce réalisme de notre VIII<sup>e</sup> Plan semble chagriner certains qui sont venus à cette tribune pour souligner les insuffisances supposées de notre conception de la planification.

S'il nous fallait illustrer ce débat sur la planification par une fable, j'aurais tendance à l'intituler « L'architecte et le jardinier ». Car il y a deux espèces de planificateurs.

Le planificateur architecte est, généralement, technocrate ou socialiste — ce qui revient souvent au même. Il dessine les plans d'une maison idéale — qui, parfois, ressemble à une caserne — traitant les hommes et les choses de la vie économique comme des matériaux qu'il suffirait d'assembler et d'empiler.

Pour ma part, s'il me fallait comparer le Plan à un art, je le comparerais plus volontiers à l'art du jardinier qu'à celui de l'architecte. Nous avons en effet affaire non pas à des matériaux inertes, mais à de la matière vivante. Comme le jardinier, le planificateur doit accepter le site tel qu'il se présente, planter, tailler, élaguer, arroser, greffer, regarder le ciel, tenir compte des saisons.

Aussi, pour conduire la politique économique et sociale du VIII<sup>e</sup> Plan, c'est plus à cet art réaliste du jardinier que doit s'apparenter la planification.

Certes, quelques esprits chagrins auront sans doute la nostalgie d'une planification plus rigide et plus autoritaire. Pour ceux qui appartiennent à l'opposition, qu'ils se souviennent des difficultés qu'ils ont rencontrées pour chiffrer l'ex-programme commun. Et songeons à la polémique violente que cela a suscitée entre les communistes et les socialistes.

Pour prendre une autre image, notre planification est une boussole qui doit nous indiquer fermement le cap à tenir. Mais pour la route, comme les marins, nous savons qu'il faudra tenir compte des vents, des courants, de l'état de la mer, de la météo, de la forme de l'équipage et de tous les écueils qu'on pourra rencontrer. La magnifique épreuve de la « Transat en double » qui se déroule actuellement nous montre qu'on peut se fixer un cap, un objectif, mais qu'on ne peut vraiment planifier une course dans ses moindres détails, déterminer la route exacte ou prévoir précisément l'heure d'arrivée.

**M. Alain Léger.** Gérer l'imprévisible !

**M. Alain Madelin.** Avec vous, mon cher collègue, la planification serait certainement le naufrage !

Le deuxième défi, c'est celui du malthusianisme économique. Nous sommes à la croisée des chemins et la France hésite entre la voie de l'audace et de l'effort d'une part, la voie du repli frileux et de la politique de l'autruche, d'autre part. Qui l'emportera, la France qui gagne ou celle qui a peur ?

**M. Alain Léger.** Elle perd tout le temps !

**M. Alain Madelin.** Une grande peur de l'emploi se développe aujourd'hui. Les calculs économiques sont importants, certes, mais cet aspect psychologique me paraît tout aussi déterminant que le seul aspect de la rigueur économique, pour le succès de ce VIII<sup>e</sup> Plan. Depuis plusieurs mois, j'ai, en effet, l'impression que se développe dans l'opinion publique l'idée qu'il y aura de moins en moins d'emplois et que l'on s'oriente vers une pénurie grandissante en la matière.

La crainte de la concurrence étrangère, du machinisme, des robots, des ordinateurs, la présentation souvent dramatique des difficultés de certaines entreprises, mais aussi des statistiques dites d'origine gouvernementale ont certainement contribué à affoler les esprits.

Accréditer l'idée qu'il y aura pénurie d'emplois à long terme me semble être une erreur de diagnostic, et j'aimerais que vous puissiez me répondre sur ce sujet, monsieur le ministre.

Le grand problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui me paraît être celui de l'adaptation de l'offre à la demande. Le nombre des personnes au travail n'a jamais été plus important qu'en 1979 malgré les suppressions d'emplois. En dépit de la crise économique qui sévit depuis quatre ans, des emplois ont été créés. Si l'on prend en compte aussi les travailleurs immigrés et le travail clandestin, je ne suis pas convaincu que, fondamentalement, il y ait pénurie d'emplois.

**M. Alain Léger.** C'est incroyable !

**M. Alain Madelin.** Alfred Sauvy aime à répéter qu'on ne peut pas mettre le gant gauche à la main droite. Le gant gauche coïncide bien entendu avec le volume de la main gauche, mais si j'essayais de l'enfiler sur la main droite, un doigt ne pourrait pas rentrer et il en résulterait un certain nombre de poches. Cette image caractérise bien la situation de l'emploi. Le doigt qui ne rentre pas correspond aux 500 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail sans formation professionnelle, et les poches de chômage proviennent d'inadaptations régionales souvent dramatiques.

J'aurais souhaité que le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan définisse plus précisément les perspectives de l'emploi, car si nous nous trompons de diagnostic, nous nous tromperons aussi de remède. Si l'on prévoit, pour les années à venir, l'aggravation de la pénurie d'emplois et du chômage, on ne peut que s'orienter vers le partage de la pénurie, c'est-à-dire vers des solutions de type socialiste. En effet, le socialisme, pensée antérieure à la révolution industrielle, consiste à découper un gâteau donné en parts aussi égales que possible afin de répartir la pénurie. C'est la vieille idée malthusienne selon laquelle il y a trop de convives au banquet de la nature.

**M. Alain Léger.** C'est de la provocation !

**M. Alain Madelin.** A mon sens au contraire, il ne nous incombe pas tant de partager au mieux les emplois que d'essayer d'inventer des emplois. Or la France hésite entre deux solutions : le repêchage frileux sur des positions acquises pour protéger à tout prix les emplois, ou la volonté de relever le défi de l'innovation, le défi du chômage grâce à la création d'emplois.

Une solution socialiste consisterait, en négligeant totalement les impératifs de productivité, à réduire la durée du travail, à abaisser l'âge de la retraite, à créer des emplois publics, à modifier l'assiette des charges sociales, mesures qui reviendraient sans doute à pénaliser, si l'on n'y prenait garde, les industries les plus compétitives.

Donc, la France hésite, et je crains qu'elle ne retourne à une sorte de corporatisme médiéval qui tendrait à attacher les hommes à leur emploi et à conserver à tout prix les emplois au risque d'alourdir le bateau dans la tempête et de contribuer à le faire couler.

Certes, il faut relever le défi de l'emploi, mais en essayant d'inventer des emplois nouveaux et, comme l'a déclaré le Président de la République, en relevant le défi de la France qui gagne.

Le défi que nous devons relever à la faveur du VIII<sup>e</sup> Plan, c'est celui du malthusianisme. Nous avons connu les nouveaux philosophes, les nouveaux romantiques, les nouveaux économistes qu'on nous a présentés, eux, font preuve de rigueur, les nouveaux politiques. Eh bien, aujourd'hui, il y a les nouveaux malthusiens.

**M. Alain Léger.** Mais les nantis sont toujours les mêmes !

**M. Alain Madelin.** Si nous les écoutions, ils pourraient nous empêcher de faire le bon choix, de prendre les vrais remèdes : la politique du courage, de la France qui gagne, de la France qui innove, de la France qui risque.

Il nous faut expliquer plus amplement les choix du VIII<sup>e</sup> Plan et rassurer l'opinion qui a peur de la pénurie d'emplois. Il nous faut répondre à la peur de la concurrence étrangère en expliquant que, si nous sommes en guerre économique, notamment avec certains pays en voie de développement, les marchés nouveaux que ceux-ci représentent peuvent offrir des débouchés à notre industrie, donc des emplois aux Français.

Nous avons tort d'avoir peur des machines. Cette vieille peur du machinisme qui réapparaît, c'est, au fond, la vieille peur des canuts face aux métiers à tisser, c'est la vieille crainte des porteurs d'eau devant l'invention des canalisations urbaines, alors que ces inventions ont suscité d'autres emplois dans des domaines nouveaux.

On a raison de dire que tout ce qui est machinal, la machine le fera, mais la population active n'est peut-être pas appelée à se réduire aussi fortement qu'on veut nous le faire croire. D'ailleurs n'est-ce pas dans les pays les plus productifs, les plus automatisés que la population active augmente le plus ?

En ce qui concerne les perspectives qu'offre le secteur tertiaire, je serai beaucoup plus prudent que ne l'est le rapport, notamment page 94. Il ne paraît pas souhaitable ni possible d'aller aussi loin en matière de création d'emplois. Au demeurant, le rapport n'établit pas de distinction entre les différentes formes du tertiaire, qu'on pourrait définir globalement comme les frais généraux de la nation. Il faut donc que la population active, et notamment industrielle, en supporte le coût. Dans ces conditions, il est peut-être imprudent de penser que l'on pourra reporter les emplois du secteur industriel vers le secteur tertiaire, conçu comme un réservoir d'emplois inépuisable.

Un autre élément m'incite encore plus à la prudence. Le tertiaire, grâce à l'informatique et à la « bureautique » — fruit du mariage du matériel de bureau et de l'informatique — va connaître, lui aussi, des gains de productivité très importants, de l'ordre de 600 p. 100. Cette évolution créera des difficultés, et des freins apparaîtront peut-être. Le tertiaire ne sera donc sans doute pas la réserve à emplois que l'on y voit volontiers.

Vous avez fait le pari de la croissance économique à partir de la croissance industrielle. C'est certainement le meilleur choix que l'on puisse faire, dans le cadre du VIII<sup>e</sup> Plan. Mais, sur ce sujet aussi, je voudrais émettre une autre réserve. Certes, il est possible de développer les emplois d'intérêt collectif, mais, là encore, il faut aborder cette perspective avec une très grande prudence. Ne rêvons pas !

Si ces emplois d'intérêt collectif correspondent à un marché et à un besoin solvable, ce n'est peut-être pas la peine de créer une para-fonction publique pour s'en occuper. S'ils ne concernent pas des services solvables, la solution, dans un certain nombre de cas, consiste peut-être davantage — je parle en libéral — à rendre la demande solvable plutôt que d'essayer de créer une sorte de fonction publique au rabais. Il convient sans doute d'entreprendre certaines expériences, mais je crois qu'il faut être un tout petit peu plus réservé que ne l'est le rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan.

J'en viens maintenant au défi démographique. A long terme, le défi des berceaux sera peut-être aussi important que celui du pétrole. Si ce n'est pas au cours du VIII<sup>e</sup> Plan que le déséquilibre entre actifs et inactifs atteindra un seuil dramatique, c'est pourtant au cours de cette période qu'il faudra, à tout prix, amorcer le redressement national.

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan établit un diagnostic excellent, mais il laisse sans réponse un certain nombre de points d'interrogation. J'aurais donc souhaité que le VIII<sup>e</sup> Plan définisse une politique de la famille plus audacieuse pour relever le défi démographique, mais aussi, et plus simplement, parce que la famille est au centre de notre conception de la société et qu'on assiste aujourd'hui, en France, à un renouveau de la vie familiale.

Pour ces deux raisons, j'aurais souhaité une politique plus audacieuse dans ses orientations et je regrette vivement qu'un amendement de mon ami René de Branche, qui avait été adopté en commission des finances, ait été ensuite repoussé au titre de l'article 40 de la Constitution. Cet amendement voulait, vous le savez, donner, en fin de VIII<sup>e</sup> Plan, aux femmes qui se consacrent à la tâche d'élever leurs enfants dans leurs foyers une allocation équivalente au S. M. I. C. Je sais bien les difficultés que cela représente et j'en connais les obstacles. Bien sûr, le premier obstacle — le Premier ministre nous le rappelait ici même à cette tribune — est le fait que le développement de l'activité professionnelle des femmes est quelque chose d'irréversible, qu'il ne s'agit pas de l'entraver et qu'il est même souhaitable. Mais, s'il faut dire oui au travail, il faut peut-être dire non au travail forcé des femmes car il existe un certain nombre de cas de familles de deux enfants, trois enfants ou plus, dans lesquelles la femme est obligée financièrement de s'orienter vers un travail alors qu'elle aurait le plus grand besoin de se consacrer à l'éducation de ses enfants.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, ce fait d'évidence : étant donné les différences existant entre les indemnités qu'elle peut percevoir, une Française mariée qui élève ses enfants et qui ne travaille pas a intérêt à s'inscrire au chômage comme demandeur d'emploi, plutôt qu'à rester chez elle pour élever ses enfants. C'est là un fait qui pèse sans doute sur nos statistiques de chômage et sans doute, aussi, sur notre économie. J'aurais souhaité que, dans ce VIII<sup>e</sup> Plan, il y ait la volonté clairement affirmée d'une politique familiale audacieuse, et j'aimerais que, sur ce point, un débat s'engage le plus rapidement possible.

Bien sûr, la grande contrainte que l'on nous oppose toujours est celle de l'obstacle financier : cela coûterait, suivant les estimations, entre 11 et 30 milliards. C'est considérable et certainement impossible à supporter dans l'état actuel de notre économie. Mais c'est tout de même une orientation qu'il nous faut prendre. Elle est sans doute liée au frein à la croissance de nos dépenses sociales. C'est là un débat qu'il faut avoir dans le cadre du débat plus général du frein à la croissance de nos dépenses sociales et de nos charges sociales, afin de pouvoir dégager les ressources que nécessite cette politique de la famille.

Je citerai, sur ce point, un seul argument, monsieur le ministre. Pendant la période du VIII<sup>e</sup> Plan, nous allons faire diverses économies considérables à cause de la dénatalité. La dénatalité dramatique de notre pays va entraîner des économies en matière d'éducation, en matière de santé, de crèches, etc. La moindre

des choses consisterait à faire que ces économies tragiques de la dénatalité soient affectées à une grande politique de la famille. Je me permets de souligner cette lacune du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan et le souhait, formulé par de nombreux députés, que s'engage le plus rapidement possible un débat sur ce point.

**M. René de Branche.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Le dernier défi que je voulais souligner est celui que j'appellerai « défi de l'étatisme » ou « défi de la solidarité sociale ».

Nous sommes à la croisée des chemins en matière d'économie, mais également en matière de choix de société.

Le choix de société ne se pose plus maintenant entre l'ex-programme commun et la majorité ; il se pose au sein même de notre conception libérale de la société. Ou nous construisons la démocratie française, c'est-à-dire une société de justice, de liberté, de responsabilité aussi décentralisée que possible ; ou nous cédon à l'inflation étatique, nous entrons davantage dans ce cercle vicieux où l'Etat appelle l'Etat, dans cet idéal de l'Etat providence qui veut prendre en charge les individus du berceau jusqu'au cercueil.

Pour ma part, je ne crois pas que l'on fasse le bonheur des hommes par une escalade de la bureaucratie, de l'impôt et des charges sociales.

**M. René de Branche.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Les Français disent « non » aujourd'hui au gigantisme des villes, à la rupture des liens familiaux, au déracinement, à ces grands ensembles sinistres et concentrationnaires des banlieues, à l'anonymat d'une société de masse.

Un phénomène marquera les prochaines années : le mouvement de décentralisation, la volonté d'un certain renouveau du milieu rural et des petites villes, l'explosion de la vie associative, la volonté de réenracinement dans la société, celle de retrouver son identité.

**M. Alain Léger.** Il y a vingt ans que vous dites cela !

**M. Alain Madelin.** Ce mouvement existe certainement aujourd'hui, de même que la volonté d'enracinement, d'identité. Nous devons l'accompagner par des propositions concrètes au niveau de l'habitat, de la famille, des charges sociales, des mécanismes de protection, de l'aménagement du territoire. Je regrette un peu, monsieur le ministre, que le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan ne prenne pas en charge ces aspirations ou, en tout cas, qu'il soit très timide, en dépit de très bons passages sur le désengagement de l'Etat ou sur la lutte contre la marée noire de la réglementation.

J'aurais souhaité que l'on aille plus loin et que s'engage le débat fondamental que réclame depuis quelque temps André Bergeron, de Force ouvrière, ou que réclamait ici, à cette même tribune, notre collègue Alphandery, lorsqu'il souhaitait qu'un débat s'engage sur la part que l'on est décidé à consacrer, dans notre société, aux consommations collectives et sur celle qu'on laisse à la libre affectation de chaque individu.

Il est nécessaire de substituer à des solidarités artificielles étatiques des solidarités plus réelles, plus concrètes, plus proches des hommes. C'est un grand choix de société ; c'est une option fondamentale. Je ne la retrouve guère dans le VIII<sup>e</sup> Plan.

Monsieur le ministre, je dis « oui » d'enthousiasme au rapport qui nous est présenté, sur le plan de la raison — car indiscutablement la raison qui calcule, la logique nous amène à dire oui d'enthousiasme aux perspectives économiques qui nous sont tracées et au choix volontariste que vous faites. Mais j'aurais souhaité qu'à cet élan de la raison puisse s'ajouter un élan du cœur et que ce rapport puisse faire la liaison avec le choix de société qui est le nôtre, c'est-à-dire celui de la démocratie française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Léger.** C'est un mauvais conte de fées !

**M. le président.** La parole est à M. de Branche.

**M. René de Branche.** Il n'est pas facile, dans un tel débat, d'être le quarante-et-unième orateur. J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez encore suffisamment de capacité d'attention pour aller jusqu'au bout de ce débat.

Mais ce grand nombre d'orateurs est, je crois, un hommage rendu et au commissariat du Plan et au Gouvernement parce que, si les options étaient aussi vides de sens qu'on la prétendu, nous n'aurions pas assisté au déferlement de ce torrent d'éloquence.

Un hommage au commissariat du Plan parce que le document qui nous est soumis présente l'avantage fondamental d'inciter à la réflexion. L'analyse contenue dans les deux premières parties ne peut laisser indifférent un parlementaire : elle a l'avantage de nous sortir du quotidien, de nous forcer à nous interroger sur l'avenir de notre société et sur ce que nous voulons en faire. La diversité des réponses aidera, je le souhaite, à élaborer une synthèse porteuse d'avenir.

Tant de problèmes ont été abordés dans ce débat que je limiterai mon propos à trois points : la répartition des revenus, la place de l'agriculture dans le plan, les aides à l'industrie.

D'abord la répartition des revenus. Le plan doit être correcteur des inégalités et, s'il y a un domaine où l'intervention des pouvoirs publics est importante, c'est bien celui-là. Je crains parfois que les circonstances économiques que nous traversons ne fassent oublier l'aspect social indispensable à toute politique économique. Nous avons vécu depuis vingt ans une période où nous partagions les fruits de l'expansion, ce qui était relativement facile. Nous risquons dans les années à venir d'avoir à répartir ce qui existe. Or, notre société est aujourd'hui encore inégalitaire, trop inégalitaire, et ce qui était peut-être supportable dans une période de forte croissance ne le sera plus dans les circonstances que nous allons traverser.

Il est évident — il faudrait être aveugle pour le nier — que ceux qui souffrent le plus de la crise, outre les jeunes, sont les gens les plus modestes, notamment les ouvriers de l'industrie et leurs familles. Il y a ce qu'on appelle des secteurs exposés — et le document qui nous est soumis reprend ce terme — où le risque de perdre son emploi se conjugue trop souvent avec des salaires faibles et des conditions de travail pénibles, parfois même très pénibles. Le contexte international ne doit pas nous le faire oublier, et une des idées fortes de la planification doit être, doit rester, la réduction des inégalités. La préparation du VIII<sup>e</sup> Plan devrait donc être l'occasion d'un réexamen de l'affectation des ressources nationales en partant de l'idée que l'inégalité ne doit pas être le moteur de la croissance.

Les commissions du Plan pourraient approfondir trois aspects de ce problème de répartition des revenus : comment rendre la gestion des services collectifs plus conforme à la justice sociale ? Comment mieux répartir les charges fiscales ? Comment favoriser dans la répartition les salariés les plus exposés ?

Il faut tout d'abord rendre la gestion des services collectifs plus conforme à la justice sociale. La collectivité — chacun le sait — assure à l'ensemble du corps social des services soit gratuits, soit assortis d'une participation limitée à la dépense. Chacun a dans l'esprit les dépenses de santé, pour lesquelles la prise en charge pourrait être modulée en fonction du risque encouru, mais aussi du revenu du bénéficiaire. M. le Premier ministre a demandé si nous serions prêts à voter des mesures courageuses : la réponse s'impose : les parlementaires — du moins ceux de la majorité — voteront des mesures courageuses.

Mais l'évolution de la sécurité sociale ne doit pas faire perdre de vue d'autres domaines dans lesquels une étude devrait être menée pour savoir si le système existant n'est pas en fait générateur d'inégalités, parfois très fortes. Ce serait le rôle des commissions du Plan de ne pas respecter les tabous, qui sont trop nombreux dans notre société. Elles pourraient s'interroger, par exemple, sur la gratuité scolaire ou sur la quasi-gratuité universitaire. Est-il juste que tout le monde en profite de la même façon ? Ne serait-il pas plus normal et, tant socialement qu'économiquement, plus efficace, de mieux aider les élèves des familles modestes ? De même — autre tabou — la non-fiscalisation des allocations familiales n'est-elle pas aujourd'hui un obstacle à une nécessaire augmentation des prestations servies aux familles qui en auraient le plus besoin ?

Je n'apporte pas ici de réponse, mais ce sont des questions qui méritent d'être posées, sur lesquelles on pourrait réfléchir.

De même — et j'hésite d'autant moins à le faire que M. Schwartz en a parlé dans son discours au nom du groupe R.P.R. — on pourrait se demander si le quotient familial, tel qu'il est conçu aujourd'hui, est aussi favorable qu'on le dit à la natalité alors que 50 p. 100 des Français ne paient pas l'impôt sur le revenu. Ce quotient familial ne pourrait-il être un jour réaménagé — je dis bien : réaménagé, et non pas : supprimé — dans le sens d'une plus grande efficacité économique et d'une plus grande justice fiscale ? Le Plan est l'occasion d'y réfléchir.

Mais — et c'est le deuxième point de ma réflexion — comment mieux répartir les charges fiscales ?

Dans un pays aussi fier que le nôtre de son intelligence, je suis toujours étonné de l'archaïsme de notre système fiscal, que nous évitons, certes, les possédants de la plupart des autres pays industrialisés, mais qui est sans doute une des causes principales de l'absence de consensus politique et social existant en France. Tant que nous n'aurons pas la lucidité et le

courage — et il en faudra beaucoup — de nous attaquer à ce problème, nous resterons bloqués sur le plan politique et le plan économique.

On s'est attaqué à la fiscalité locale (*Exclamations sur les bancs des communistes*), à la fiscalité de l'entreprise par la taxe professionnelle, car c'était relativement facile ; mais on n'ose pas s'attaquer à la fiscalité personnelle. Beaucoup de Français ne pourront souscrire à une société qu'ils estiment injuste tant que l'on n'aura pas fait ce pas. A trop favoriser la richesse acquise, on peut même se demander si l'on crée les bases d'une économie dynamique et fondée sur le progrès. Puisque le Plan doit définir la stratégie, ses travaux préparatoires ne doivent pas esquiver ces problèmes ; ils doivent au moins informer les Français sur les conséquences de ce qui existe.

Troisième point : favoriser, dans la répartition, les salariés les plus exposés. C'est un aspect central de la réflexion des années à venir. Un certain nombre de travailleurs de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture sont aujourd'hui les moteurs de notre économie, mais ils n'en tirent que trop rarement une juste rétribution.

Il y avait naguère dans le manuel d'histoire de Malet et Isaac — nous l'avons sans doute eu tous deux, monsieur le ministre, car l'époque où nous faisons nos études se caractérisait par une certaine permanence — une gravure représentant un paysan du XVIII<sup>e</sup> siècle qui portait sur son dos un homme du clergé et un homme de la noblesse. Aujourd'hui, sans être saint-simonien à l'excès, on pourrait dire que certains ouvriers de l'industrie supportent chacun quatre, cinq ou six personnes du secteur non productif. Ces ouvriers se trouvent dans le secteur le plus exposé à la conjoncture économique et à la concurrence internationale.

L'un des choix fondamentaux qui seront à faire au cours des prochaines années est de savoir ce que deviendra en France le secteur du travail manuel. Nous devons bien conserver des industries. Or, aujourd'hui, le progrès social et le progrès économique concernent certes les secteurs industriels de pointe, mais surtout les secteurs protégés de la concurrence. Je veux bien la réduction à quatre-vingt-cinq heures du temps de travail ; je l'appelle de tous mes vœux, mais d'abord dans le secteur du travail manuel, alors que, pratiquement, elle sera d'abord introduite dans les administrations, dans les banques et dans les secteurs où l'on en a le moins besoin et où l'on travaille déjà le moins. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Léger.** Que n'exigez-vous l'application des mesures que vous proposez ?

**M. René de Branche.** Aujourd'hui des industries entières ne peuvent faire bénéficier leur personnel du progrès social. Dans ma circonscription, comme dans la vôtre, monsieur le ministre, des milliers de personnes font confiance au Gouvernement mais elles vivent avec le S. M. I. C. et peuvent se demander ce que sera leur avenir au cours de ce VIII<sup>e</sup> Plan. Nous, nous pouvons nous demander pourquoi ces gens fuient de l'industrie vers le secteur des services et notamment des services sociaux.

Il est fondamental pour notre avenir industriel que les tâches les moins qualifiées et les travaux manuels, notamment ceux qui sont répétitifs ou pénibles, soient beaucoup mieux rémunérés. Cela est d'autant plus vrai que, contrairement à ce que l'on a cru longtemps, le progrès technique moderne n'entraîne pas globalement une qualification croissante du travail ouvrier et ne le rend ni plus attractif, ni plus facile, ni plus rémunérateur.

Cette préoccupation très grave, je souhaiterais vous la faire partager ainsi qu'au commissariat général du Plan. Alors que notre société se veut de plus en plus féministe, elle envoie au travail à la chaîne un nombre de plus en plus grand de femmes puisque celles-ci représentent plus de la moitié des travailleurs à la chaîne ; on leur fait donc effectuer les travaux les plus fatigants physiquement et nerveusement. On devrait d'ailleurs s'interroger sur cet aspect du problème avant de parler de démographie.

Dans le même ordre d'idées, on entend souvent dire que des emplois sont disponibles en France, qu'on ne trouve plus d'ouvriers du bâtiment et de couvreurs, plus d'apprentis boulangers. Mais aussi longtemps que l'on considérera que des ouvriers charpentiers ou des maçons sont bien payés lorsqu'ils gagnent 2 300 francs par mois, on devra soit s'en passer, soit faire appel à des travailleurs immigrés. Le vrai problème du travail manuel, ce n'est ni d'ouvrir des comptes d'épargne spéciaux pour les travailleurs manuels, ni de parler en termes généraux de leur cadre de vie ; c'est tout simplement de les payer correctement.

**M. Alain Léger.** C'est facile !

**M. René de Branche.** Je comprends, monsieur Léger, qu'il vous soit désagréable de voir quelqu'un de la majorité empiéter sur votre domaine favori.

**M. Alain Léger.** Etes-vous prêt à demander avec nous que le S. M. I. C. soit porté à 2 400 francs par mois ?

**M. René de Branche.** Il faudra donc opérer des arbitrages difficiles dans l'échelle des rémunérations, dans la répartition des charges sociales et dans celle des avantages offerts par la collectivité. Il est, en effet, hors de question d'augmenter les charges des entreprises de main-d'œuvre sans leur offrir une contrepartie. Cette réflexion est esquissée dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. Je souhaite que cette politique soit définie par les commissions préparatoires et qu'elle soit menée à terme ou tout au moins largement amorcée d'ici à 1985.

J'en viens à un sujet peut-être moins général, mais qui me tient à cœur : la place de l'agriculture dans le Plan.

De la lecture du document, on ne retire pas l'impression que l'agriculture ait un rôle important à jouer dans les années à venir. Bien sûr, elle fait l'objet d'une option, mais celle-ci ne me paraît ni assez définie, ni assez volontariste. C'est d'autant plus regrettable que le volet économique de la loi d'orientation agricole est quasiment inexistant. Il est donc important qu'un document définisse ce que notre société attend de son agriculture et ce qu'elle est prête à apporter à ses agriculteurs.

**M. Pascal Clément.** Très bien !

**M. René de Branche.** Sans entrer dans le détail, j'exprime le vœu que la partie agricole du Plan soit renforcée, non pas globalement, mais dans les choix, et qu'elle soit précisée dans le document définitif.

Trois objectifs me paraissent devoir être pris en compte.

Le premier est de réduire le déficit de notre balance en produits tropicaux et en fruits et légumes. J'ai d'ailleurs déposé un amendement en ce sens. Il concerne les départements et territoires d'outre-mer, et j'espère que vous l'accepterez, monsieur le ministre.

Je pense également qu'il est indispensable qu'un effort marqué soit fait en matière de production horticoles.

Les importations de fruits, de légumes et de fleurs sont en effet inadmissibles compte tenu de notre potentiel de production. Le VIII<sup>e</sup> Plan devrait envisager de concentrer une large part des moyens techniques et financiers sur une amélioration de ces postes de notre balance agricole.

Une deuxième direction, qui me tient directement à cœur, concerne les productions animales. Comme l'horticulture, l'élevage est créateur d'emplois. Comme elle, il se satisfait de structures foncières peu importantes. Comme elle, il compte des possibilités de gains de productivité importants. Le Plan devrait, là encore, concentrer les moyens techniques et financiers sur la prophylaxie animale et l'amélioration génétique, de façon à favoriser ce type de production génératrice d'emplois.

Enfin, troisième orientation importante en matière de production : il faut fonder l'alimentation animale sur des productions nationales, par une utilisation de nos ressources, et notamment de nos ressources fourragères.

On constate, en fait, qu'aujourd'hui tout pousse à produire dans les secteurs excédentaires, c'est-à-dire essentiellement le lait et les céréales, alors que tant la qualité de nos sols que notre climat nous offrent des possibilités dont la profession comme les pouvoirs publics doivent prendre pleinement conscience.

J'en arrive à la dernière partie de mon exposé, qui concerne les aides à l'industrialisation.

Contrairement à ce qu'ont affirmé nombre d'orateurs, je suis frappé du caractère extraordinairement interventionniste de l'Etat et du caractère désordonné de ses interventions.

**MM. Alain Madelin et Pascal Clément.** Très bien !

**M. René de Branche.** Dans le passé, on cherche vainement une ligne directrice. On pouvait penser que l'effort financier de l'Etat aurait été orienté vers les industries nouvelles, notamment les industries de pointe, celles qui nous permettraient de mieux affronter la concurrence internationale. Or il est évident qu'au cours du VII<sup>e</sup> Plan les sommes les plus importantes auront été consacrées à soutenir des industries en perdition dont la disparition, finalement, risque d'être inéluctable.

J'ai déjà indiqué à cette tribune que le système français des aides à l'industrialisation, qui est parti d'un souci louable, est mauvais, et cela pour trois raisons.

La première, c'est qu'on ne peut ignorer les lois de l'économie. On peut essayer d'en modifier les conditions, mais, si on ne s'attaque qu'aux effets, on est sûr de perdre, et la seule conséquence est que l'on débouche sur des situations artificielles qui sont des gouffres financiers.

La deuxième raison, c'est que, même en admettant que ces aides à l'industrialisation soient bonnes, les procédures administratives sont trop complexes. Le pouvoir de l'administration devient purement et simplement discrétionnaire. On se heurte

là à la lenteur, à la complexité des procédures et, finalement, à une négociation pure et simple qui n'est ni saine, ni bonne économiquement.

Enfin, troisième raison : les règles d'attribution sont en fin de compte injustes. Certaines entreprises qui n'auraient pas besoin d'être aidées le sont massivement, alors que d'autres, qui mériteraient de l'être, ne le sont pas du tout. On finit par attribuer une prime étonnante aux entreprises qui existent, surtout quand ça va mal, et par ne rien donner, ou pas assez, pour les créations et l'innovation.

L'exemple donné par le rapport Nora-Minc est très étonnant. L'Etat a aidé massivement l'industrie informatique qui, finalement, est devenue plus dépendante des systèmes étrangers. Au contraire, la République fédérale d'Allemagne, qui n'a rien fait pour promouvoir une industrie nationale, dispose en fin de compte d'une industrie de l'informatique plus indépendante de l'étranger.

Il y a là des exemples sur lesquels on devrait réfléchir. Nous devrions notamment nous demander si la pratique américaine ou allemande qui consiste, non pas à subventionner telle ou telle entreprise, mais plus généralement à réduire les charges de tel ou tel secteur industriel ou de l'ensemble de l'industrie, n'est pas beaucoup plus efficace sur le plan économique. Le système actuel qui, en France, consiste à prendre à tout le monde, et dans des proportions considérables, pour distribuer au hasard à quelques-uns n'est certainement pas le meilleur.

Ayons, monsieur le ministre, le courage, à l'occasion du Plan, de réfléchir à ces interventions de l'Etat, à leurs modalités, à leur finalité et, éventuellement, de remettre en cause certaines pratiques, même si elles sont anciennes.

Le commissaire général a déclaré que le Plan ne devait pas être une collection de rêves. Vous allez peut-être trouver, monsieur le ministre, que mes propositions sont un peu trop optimistes. Mais je voudrais que le Plan soit l'occasion, au-delà des options proprement dites, d'une réflexion collective et approfondie sur le présent et sur l'avenir, et qu'il débouche sur une large information.

Si j'ai choisi de terminer sur l'information, monsieur le ministre, c'est parce qu'il me paraît essentiel de dire la vérité aux Français. Vous l'avez fait en annonçant des taux de croissance et d'inflation réalistes pour l'année 1979. Mais, nous, majorité, comme tout parti au pouvoir, nous pouvons avoir la tentation de cacher un certain nombre de choses pour des raisons d'échéances électorales qui se répéteront indéfiniment. Cela est très mauvais, et M. le Premier ministre a montré que l'on pouvait dire la vérité et gagner.

On peut considérer que les Français sont majeurs, que nous sommes un peuple intelligent et qu'à dire la vérité aux Français, non seulement nous ne perdrons pas les élections, mais nous contribuerons à faire naître dans ce pays le consensus politique qui est justement ce qui nous manque le plus. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Monsieur le ministre, le monde a changé. C'est le titre de la première partie du rapport, lequel pose, en outre, ces deux questions : Où allons-nous ? Que deviendrons-nous ?

Il est vrai que le monde a changé. Il change d'ailleurs chaque jour un peu plus, mais vous ne semblez pas en tirer les leçons ni même vous en inspirer, monsieur le ministre. Vous semblez étrangement semblable à vous-même, constant dans la pratique de la même politique, qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne paraît pas vouloir donner de résultats très positifs.

Quant aux deux questions qui sont posées, permettez-moi de les retourner. Où allons-nous ? Qu'allons-nous devenir ? Que va devenir le peuple de France à force de vous regarder regarder le monde changer ? Que nous restera-t-il bientôt à regarder, sinon les faillites plus nombreuses, le chômage plus évident et la désertification de régions entières ?

**M. Jean-Yves Le Drian.** Très bien !

**M. Claude Michel.** Les experts de l'I. N. S. E. E. ont pu montrer, en mai 1978, que la poursuite de la politique actuelle entraînerait, d'ici à 1983, un accroissement du nombre des chômeurs qu'ils évaluaient à un demi million supplémentaire environ, ainsi qu'une réduction de même ordre du nombre des personnes actives.

Voilà ce que l'on nous promet, puisque l'on prétend que les options du VIII<sup>e</sup> Plan se situent dans la droite ligne de celles du VII<sup>e</sup> Plan.

J'ai d'ailleurs pu le constater moi-même à la lecture de votre texte, puisque, par exemple, votre troisième option, qui consiste à renforcer les activités agricoles et l'industrie agro-alimentaire, figurait déjà dans les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Plans.

Permettez-moi de vous rappeler, par exemple, qu'au cours du VI<sup>e</sup> Plan 100 000 exploitants agricoles ont dû quitter chaque année l'agriculture, que ce mouvement s'est un peu ralenti pendant les premières années d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan, mais que, cependant, pour la seule année 1976, 2,5 p. 100 de la population active agricole ont connu l'exode rural.

Vous prétendez alors vouloir adapter le système de production agro-alimentaire et, pour cela, procéder à une association plus étroite entre producteurs et transformateurs, afin qu'il en découle une meilleure adaptation de l'appareil de première transformation aux nécessités du marché. Pour cela, vous découvrez la coopération. Mais puis-je vous rappeler que la coopération agricole existe depuis fort longtemps, et qu'elle a d'ailleurs été instituée par un ministre socialiste ?

Cependant, il ne faudrait pas non plus cantonner, comme on semble vouloir le faire, la coopération dans le seul rôle de première transformation des produits agricoles et en faire ainsi un service public, par exemple de la collecte du lait des petits producteurs. Ce rôle, la coopération le joue déjà, car il est indispensable, et cela justifie le traitement spécifique que certains, pourtant, veulent lui contester.

Mais il faudrait aussi, sous peine de l'exposer à des accusations faciles de mauvaise gestion et de rentabilité inexistante, la laisser se développer dans d'autres secteurs plus rentables. Elle a d'ailleurs, à plusieurs titres, prouvé qu'elle était parfaitement capable de cela.

En fait, cette adaptation du système de production, qui repose sur la compétitivité et la rentabilité d'exploitations à haut niveau technique, cache mal le fait que l'on va ainsi renforcer la dépendance des exploitations familiales vis-à-vis des secteurs amont et aval, ce qui entraînera inexorablement une triple concentration, selon le même schéma que celui que nous avons connu, par exemple, dans le commerce et l'artisanat depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous assisterons d'abord à une concentration des structures qui se traduira ensuite par une réduction de l'éventail des productions, puisque, sous prétexte de rentabilité, les efforts seront concentrés sur quelques productions facilement commercialisables, mécanisables et peu exigeantes en main-d'œuvre. Cela entraînera un troisième type de concentration : la concentration géographique de l'activité agricole dans les grandes régions céréalières et les régions d'élevage intensif.

Une telle agriculture, entre le fait qu'elle risque de remettre en cause l'indépendance alimentaire nationale, ce qui serait absurde dans une période où l'on connaît des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières, serait considérablement plus contraignante, pénalisante même, que la structure de production actuelle.

Tenter d'imposer ainsi à l'agriculture française un schéma du type de celui qui existe aux Pays-Bas, c'est nier purement et simplement la diversité et la spécificité des régions françaises.

Le second objectif que vous fixez à notre agriculture et qui, d'ailleurs, sous-tend les deux autres, consisterait à la doter d'un appareil efficace d'exportation. Il faut rappeler que nos exportations agro-alimentaires représentent actuellement 8,2 p. 100 des exportations mondiales, ce qui nous situe au troisième rang des pays exportateurs, après les Etats-Unis et les Pays-Bas.

Toutefois, le VII<sup>e</sup> Plan prévoyait un solde exportateur de vingt milliards de francs pour le secteur agro-alimentaire. Nous en sommes loin puisque, depuis quelques années, notre balance des comptes parvient à peu près à l'équilibre.

Peut-on exporter plus de denrées alimentaires ? Vers quelles destinations ? Nos grands postes d'exportations sont constitués par les boissons, les céréales, les produits laitiers et le sucre.

Pour les céréales, nous sommes largement excédentaires, mais cette situation ne doit pas faire illusion puisque l'on a laissé se développer, au cours des dernières années, des importations de manioc, lequel remplace les céréales dans l'alimentation du bétail et entraîne, par sa pauvreté en protéines, une consommation accrue de tourteaux de soja.

Dans le domaine des produits laitiers, notre solde positif est en régression en raison des conséquences des montants compensatoires monétaires créés en 1969 à notre demande. A cela s'ajoute l'incohérence de l'institution d'une taxe dite de coresponsabilité qui frappait uniformément petits et gros producteurs.

Pour la viande bovine, nous aurions pu devenir exportateurs, mais une politique incohérente fait que nous couvrons nos besoins avec un solde positif de 1 à 2,5 milliards de francs. En outre, nous exportons des animaux à engraisser, alors que nous sommes déficitaires en viande abattue.

Il nous faut, bien évidemment, relancer notre production de produits transformés, mais, selon de nombreux experts, croire qu'il sera facile d'exporter davantage de produits de deuxième transformation pour un montant important relève soit de l'illusion, soit de la mystification. Le fait d'ajouter de la plus-value

à un produit agricole n'implique pas nécessairement qu'il sera facile à vendre. La meilleure preuve en est que les grands marchés mondiaux concernent les matières premières et les produits de première transformation. Mais il n'est pas sérieux de penser que la vente de biscuits, par exemple, va relayer celle du blé.

Dans ce secteur, plutôt que de penser à exporter à tout prix, ne serait-il pas préférable de se fixer comme objectif la reconquête de notre marché intérieur ?

Par ailleurs, vers quels pays pourrions-nous exporter ? Chacun sait que l'essentiel de nos exportations agro-alimentaires se faisait vers nos partenaires de la Communauté, qui nous achetaient entre 65 et 70 p. 100 de nos produits depuis 1971. Aujourd'hui, les dérèglements monétaires, notamment, font que ces pays ont largement augmenté leur taux d'autosuffisance, ce qui entraîne une baisse de la pénétration française sur leurs marchés, ainsi qu'une augmentation de leurs exportations sur le nôtre.

Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, privilégier beaucoup plus clairement la réduction de notre dépendance vis-à-vis des pays tiers ? Là encore, les exemples sont nombreux.

Jusqu'en 1961, nous étions excédentaires pour la production porcine. En 1978, notre déficit a atteint 300 000 tonnes en raison de l'absence d'une organisation technique et commerciale avant l'ouverture des frontières en 1962, d'un modèle unique d'élevage fondé sur l'usage d'aliments concentrés, et du fait de la mise en place des montants compensatoires monétaires.

Mais il existe d'autres exemples semblables : la crise actuelle du mouton, alors que nous importons 25 p. 100 de notre consommation ; la viande chevaline que nous importons à 75 p. 100 ; les légumes.

Surtout, ce sont les importations des produits nécessaires à l'agriculture qui pèsent le plus lourd et font que la part de la valeur ajoutée de la production agricole n'a cessé de décroître entre 1961 et 1971 de 0,52 p. 100 en moyenne par an. Nous devons freiner nos importations de consommations intermédiaires — engrais, produits chimiques, mais surtout protéines.

Comment se fait-il, par exemple, que l'année où le Gouvernement met en place un « plan protéines », nos importations de soja augmentent de plus de 40 p. 100 ? N'est-ce pas là la preuve d'une certaine incohérence ?

Devant l'évident échec des tentatives qu'ils ont entreprises depuis vingt ans pour améliorer leur situation en accroissant leur production sans léser sur leur temps de travail, un nombre croissant d'agriculteurs se voient contraints de chercher des méthodes d'amélioration de leur productivité qui soient moins primitives.

L'intensification de l'agriculture était un objectif pour des centaines de milliers d'agriculteurs. Tant qu'à voir stagner leur revenu, ils préféreraient — et on les comprend — tenter au moins de réduire leur dépendance par rapport à leurs fournisseurs et à leurs clients. Au demeurant, votre politique les y pousse, elle qui continue à favoriser une sélection toujours plus grande des exploitations. Vous tentez de faire croire au monde agricole que la réduction de moitié du nombre d'exploitations fera disparaître les inégalités et assurera la compétitivité internationale de nos produits.

Si bien qu'au total la production cesse de croître dans le même temps où le revenu stagne. Plus le phénomène s'affirme, plus le Gouvernement, aidé par le syndicalisme officiel, s'enfoncé dans ses erreurs. Une masse croissante de subventions d'Etat mal distribuées cherche sans résultat à compenser les faiblesses de revenu et à relancer la machine. Cette explosion des dépenses d'Etat ne fait que renforcer l'incompréhension des autres catégories socio-professionnelles vis-à-vis des agriculteurs. Parallèlement, le crédit, toujours plus sélectif, est coupé à un grand nombre d'exploitants. Pour éviter le « saupoudrage », la technocratie libérale prétend le réserver aux « entrepreneurs dynamiques », si bien qu'un volume d'emprunts en croissance galopante se retrouve concentré sur une fraction très réduite des exploitants.

Je ne parle pas de l'interprofession, que l'on évoque dans le projet de loi d'orientation agricole et qui ne sera qu'un moyen supplémentaire de garantir la soumission des agriculteurs aux capitalistes pour qui l'agriculture n'est qu'un marché à rentabiliser ou une source de matières premières à acquérir au meilleur prix.

Ainsi, le monde a changé. Où allons-nous ? Le monde change toujours. Que devenons-nous, nous Français ? Le VIII<sup>e</sup> Plan est le fidèle successeur du VII<sup>e</sup>. Les faillites, donc, succéderont aux faillites. Le chômage continuera de s'accroître. La concentration des terres accompagnera encore davantage la disparition des exploitations agricoles dont les travailleurs, à bout de souffle, iront grossir le nombre des déshérités.

Non, vraiment, monsieur le ministre, les socialistes ne peuvent, une fois de plus, vous suivre dans votre démarche de laisser-faire et d'abandon de notre agriculture aux mains de l'amont, aux mains de l'aval, aux mains de ses fournisseurs et de ses clients, qui s'emparent progressivement et inexorablement de la terre et des moyens de production. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Dans le cadre de la présente discussion, le dossier de la sidérurgie a de quoi nous inquiéter. Le bilan de faillite de ce secteur vital pour notre économie est impressionnant et c'est vous, bien évidemment, messieurs du Gouvernement, qui en êtes les responsables.

En effet, depuis 1966, l'Etat a accordé 14 milliards de francs aux entreprises sidérurgiques, permettant à la fois leur concentration, la destruction d'importantes capacités de production et l'installation de la sidérurgie à Dunkerque et à Fos-sur-Mer. Pour quels résultats ? Le tassement du poids de la sidérurgie française dans la production mondiale ; la faiblesse de la consommation d'acier en France — l'une des plus faibles des pays capitalistes européens alors que les besoins, vous le savez, sont considérables ; l'inutilisation d'importantes capacités de production, ce qui se traduit par un immense gâchis financier et industriel ; enfin, la surexploitation des travailleurs et le refus d'assurer au moins leur pouvoir d'achat, en baisse notamment de 10 p. 100 sur deux ans à la Solmer.

Mais il est un autre résultat : la faillite de votre politique pour l'homme, faillite qui est confirmée par les statistiques gouvernementales qui constatent qu'un sidérurgiste sur deux meurt avant d'atteindre l'âge de la retraite.

Devant cette situation, le Gouvernement, le patronat essaient, bien évidemment, de se « dédouaner ». Ils affirment, comme pour le pétrole, que la crise de la sidérurgie est mondiale. Ils rendent en partie les pays en voie de développement responsables de cette crise. En fait, la part de ces pays dans la production mondiale d'acier reste faible : 11 p. 100 seulement en 1977, alors que leurs besoins sont immenses ; et, loin de représenter une menace, ils recèdent, au contraire, des potentialités extraordinaires pour l'extension de notre sidérurgie nationale.

En réalité, ce ne sont pas les autres qui sont responsables de la crise que connaît notre sidérurgie, mais vous-mêmes, qui êtes au pouvoir en France depuis plus de vingt ans. Il est important de faire la clarté sur cette réalité car, en plaçant la responsabilité sur un plan international, vous voulez rechercher une issue dans un cadre supranational. Vous voulez faire accepter un plan élaboré à l'étranger et qui précède que, pour faire face à ses échéances, la sidérurgie européenne doit opérer une vaste restructuration de son appareil productif, restructuration qui vise à réduire une part importante de son potentiel industriel, ce qui se traduit par des dizaines de milliers de licenciements. Tel est l'objectif du plan Davignon, qui donne du même coup la primauté à la sidérurgie ouest-allemande, en limitant notre sidérurgie seulement à deux pôles : Fos-sur-Mer et Dunkerque.

Et vous facilitez la réalisation de ce véritable plan de liquidation de la sidérurgie française ! Le Gouvernement s'est substitué aux maîtres de forges, par l'intermédiaire d'une participation majoritaire et temporaire dans les trois principaux trusts : Usinor, Chiers-Châtillon et Sacilor.

Vous ne serez pas surpris que, devant cette politique qui porte gravement atteinte à leur situation, les travailleurs de la sidérurgie se soient mobilisés. Ils refusent la fermeture des entreprises ; ils luttent contre les licenciements, pour le maintien, au moins, de leur pouvoir d'achat, comme à Longwy, à Denain et à Fos-sur-Mer.

Les besoins, comme je l'ai démontré, sont loin d'être satisfaits en France comme dans le monde. Les présidents de deux grandes firmes américaines ne viennent-ils pas de pronostiquer « une pénurie mondiale d'acier à partir de 1985 » ? De même, alors qu'au début des années 60 nos exportations d'acier l'emportaient sur nos importations, aujourd'hui elles les équilibrent tout juste, et notre balance commerciale est déficitaire avec les pays européens, avec l'Allemagne de l'Ouest en particulier.

De plus, et cela est très intéressant à noter, les statistiques européennes publiées dans une toute récente édition du bulletin *Europolitique*, montrent que le prix de vente de la tonne d'acier en France est parmi les plus compétitifs du monde, alors que le Premier ministre justifie la casse des usines modernes de Lorraine et du Nord et le refus de satisfaire les revendications des salaires des ouvriers des usines les plus performantes d'Europe, la Solmer et Usinor-Dunkerque, sous le prétexte que notre sidérurgie ne serait pas assez compétitive.

Certes, attaché qu'il est à soutenir une poignée de grands groupes privés, le Gouvernement est bien incapable de défendre l'intérêt général. Il préfère s'aligner sur des décisions prises à Bruxelles et qui consacrent la domination germano-américaine sur notre économie.

C'est pourquoi les sidérurgistes français savent qu'ils peuvent compter sur le parti communiste français et ses élus pour que tout soit mis en œuvre afin de sauvegarder la sidérurgie française, sa place dans l'économie nationale, avec comme point d'ancrage sa nationalisation démocratique et non la déplorable étatisation de fait à laquelle vous avez honteusement procédé en octobre dernier.

Dans les luttes entreprises dans ce but, les travailleurs de la sidérurgie savent également que le parti communiste sera toujours à leurs côtés car c'est l'intérêt de la France qui est en jeu. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, énoncer les modalités et les conditions selon lesquelles notre pays pourra s'adapter aux transformations économiques profondes du monde, tel est le mérite premier du texte qui nous est soumis.

Avancer l'idée qu'une situation différente appelle un instrument nouveau est aussi une caractéristique déterminante de ce rapport. Les déboires enregistrés au cours du VII<sup>e</sup> Plan ont fait apparaître, en effet, combien il était nécessaire d'ajuster les méthodes de la planification au cours de l'économie. Le rapport d'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan a montré ainsi combien le Plan devait devenir plus sélectif et plus stratégique, tout en demeurant volontariste quant à la mise en œuvre des objectifs.

C'est à la lumière de ces deux principes que je présenterai maintenant, si vous le permettez, un certain nombre de remarques.

En premier lieu, j'observe que, face à la situation internationale actuelle, l'industrie et l'équilibre de notre commerce extérieur constituent des facteurs déterminants de notre évolution économique parce qu'ils conditionnent la situation de l'emploi à moyen terme. Parallèlement, se trouve réaffirmé le principe d'une poursuite de l'effort de libération de l'économie française, effort que vous avez entrepris, monsieur le ministre.

Ce rapport à le mérite d'énoncer que l'initiative et les responsabilités de l'industrie appartiennent au premier chef aux entreprises.

En second lieu, la nécessité d'une conception nouvelle de la planification fondée sur une volonté sélective, parce qu'afférente à une situation radicalement différente, suppose des instruments nouveaux.

J'approuve la sagesse des auteurs du rapport qui n'ont pas formulé une hypothèse centrale sur la croissance, même s'il me semble nécessaire — j'y reviendrai dans un instant — de ranimer la notion de « clignotants » pour certaines grandeurs ou situations qui me paraissent appeler une vigilance particulière de la part du Gouvernement.

Il suffit de considérer les trois éléments susceptibles de peser sur notre croissance globale pour comprendre la prudence des auteurs. Les prochaines années seront, en effet, marquées par la rareté et un prix élevé des matières premières, une industrialisation croissante des pays du tiers monde, une désorganisation profonde du commerce international, amplifiée par la désagrégation du système monétaire international.

S'agissant d'une matière première particulière, le pétrole, la hausse estimée — 14,5 p. 100 — des prix sera, nous le savons, largement dépassée. Au 1<sup>er</sup> avril dernier, les prix pratiqués par les pays exportateurs étaient supérieurs de près de 30 p. 100 au prix officiel de fin décembre.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer le montant de notre facture pétrolière pour l'année 1979. Nous ne savons que trop, en revanche, qu'une hausse de 10 p. 100 du prix des produits pétroliers se traduit, en supposant un taux de change constant du franc contre le dollar, par une augmentation de près de cinq milliards et demi de francs de notre charge en devises. Il y a tout lieu de penser, par conséquent, que pour l'année 1979 le chiffre de 58 milliards, pour nos importations de pétrole, sera, hélas ! dépassé.

La hausse du prix des matières premières industrielles progressant vivement dans le même temps, les conséquences sont prévisibles : une accélération de la hausse des prix concernés, un risque sérieux de détérioration de notre balance commerciale et une baisse de notre taux de croissance.

Cet exemple se suffit à lui-même pour montrer combien il peut être illusoire et vain de chercher à conférer au Plan un caractère trop étroitement normatif.

Cette constatation ne doit pas pour autant conduire à éviter de nous interroger sur la croissance. Certes, le Premier ministre a souligné avec justesse qu'il n'y a pas de croissance douce ou de croissance forte, mais seulement une croissance compatible avec les données auxquelles sont confrontés les Etats.

Il ne s'agit donc pas de jeter l'anathème ou d'invoquer la fatalité. Mais nous sommes tout de même en droit de nous interroger sur les conséquences qui résulteront des prévisions du Plan, notamment en matière d'emploi. C'est pourquoi je suis

de ceux qui pensent qu'il faut manifester une volonté réelle de promouvoir un rythme d'expansion plus soutenu, condition dont dépend le progrès économique et social, compte tenu des contraintes d'adaptation et de compétitivité.

Le Conseil économique et social a opportunément souligné dans son rapport qu'il existe deux taux minima d'expansion.

De 3 à 3,5 p. 100, c'est le taux en-deçà duquel la rentabilité des entreprises n'est plus assurée et les équilibres fondamentaux de l'économie deviennent impossibles ou très difficiles à respecter.

A l'appui de cela, il y a lieu de souligner que le rapport sur les budgets économiques présenté tout récemment à la commission des comptes de la nation fait apparaître que l'amélioration de la situation financière des entreprises est nettement moins forte que celle qui était escomptée il y a encore peu de temps. Cette situation, si elle devait se prolonger, continuerait à peser dramatiquement sur le niveau de l'investissement industriel, dont nous savons pourtant qu'il est la condition essentielle de notre avenir.

De 5 à 6 p. 100 de croissance de la P. I. B., tel est le taux qui pourrait permettre un retournement notable et durable de la courbe de chômage. Si les progrès de productivité atteignent, en effet, selon la projection de l'I. N. S. E. E., 4 p. 100 l'an, il apparaît évident que seule une croissance supérieure permettra de créer des emplois nouveaux en nombre suffisant.

S'il n'est pas raisonnable de déterminer *a priori* un taux de croissance sur cinq ans, il apparaît en revanche opportun de déterminer exactement les potentiels de croissance et les conséquences positives ou négatives d'un ou de deux points de croissance supplémentaire. Ce devrait être, me semble-t-il, l'une des préoccupations fondamentales des travaux du VIII<sup>e</sup> Plan.

En dépit du poids des contraintes, nous savons qu'il existe de nombreux secteurs susceptibles de soutenir efficacement la conjoncture : les investissements liés à l'énergie, la reconquête de cette industrie fondamentale qu'est l'agroalimentaire, la rénovation de l'habitat. Certaines options du Plan en font état. Mais il conviendrait que l'on en fixe avec plus de précision les modalités et la portée.

A titre d'exemple, je dirai que les économies d'énergie constituent un facteur de croissance, à un double titre. Elles permettent, d'une part, d'alléger la contrainte extérieure en dégageant un surplus susceptible de se répercuter sur l'activité intérieure, et, d'autre part, de développer certaines activités d'adaptation et de substitution. Certaines industries françaises possèdent en ce domaine la maîtrise de technologies performantes et compétitives.

Au total, on est en droit de penser que, sans mettre en péril les grands équilibres, qui demeurent essentiels, on peut envisager une croissance plus ambitieuse que celle qui ressort de ce qui est proposé. Je souhaite que les travaux du Plan soient l'objet d'une large concertation permettant de l'étudier.

Permettez-moi à cet égard, monsieur le ministre, d'émettre quelques réserves sur la façon dont se sont jusqu'à présent déroulés les travaux de préparation. On peut déplorer que la commission du développement ait eu à peine deux mois pour préparer ces options, travail pourtant immense. Ces débats — six séances, je crois — n'ont pas permis de dégager de façon concertée des priorités fondamentales. Il s'agit là d'une évolution d'autant plus regrettable qu'une concertation plus réelle eût permis de voir dans quels domaines des orientations plus volontaristes pourraient être envisagées.

Cela me conduit naturellement à poser le problème des nouvelles caractéristiques et du rôle du Plan dans notre économie.

La planification fondée sur de nouvelles caractéristiques conservera, j'en suis persuadé, toute sa raison d'être dès lors qu'elle sera un instrument indicatif susceptible, en matière économique et sociale, de permettre, sans rupture des grands équilibres, l'adaptation du système productif français aux conditions sans cesse renouvelées de la concurrence internationale, ainsi qu'à la satisfaction des aspirations des consommateurs français.

Cet instrument doit fonctionner, me semble-t-il, selon trois axes.

Du point de vue des entreprises, le Plan « réducteur d'incertitudes » joue un rôle qui s'apparente à celui d'un véritable service public. Il doit comporter à ce titre un cadre d'indications générales à partir desquelles les entreprises peuvent se trouver en mesure d'élaborer leur stratégie. Le Plan doit, notamment, être en mesure de détecter et de maintenir sous observation les facteurs de compétitivité nationale autres que les prix que, bien évidemment, les entreprises connaissent. C'est un peu ce que M. Pierre Massé appelait naguère les « clignotants », le tableau de bord qui permet à tout moment d'apprécier le fonctionnement de notre machine économique dans ses rouages essentiels.

Cette connaissance serait non moins utile à l'Etat et aux pouvoirs publics, car elle devrait permettre un éclairage sur le coût des choix ressortant des décisions politiques, d'apprécier la cohérence entre les différentes options retenues, de permettre enfin, et je dirai surtout, une articulation entre le court terme et le moyen terme, la politique économique et les objectifs.

Le VIII<sup>e</sup> Plan, tel qu'il nous apparaît à l'heure actuelle à travers les options, semble susceptible de fournir le cadre d'une politique à moyen terme. C'est là un aspect positif car la possibilité d'introduire dans la politique conjoncturelle des objectifs précis, cohérents, conditionne l'évolution structurelle générale de l'économie française.

Enfin, après les entreprises et les pouvoirs publics, pour les Français et l'ensemble des partenaires sociaux, le Plan doit remplir un double rôle d'information et de concertation. J'ai, certes, observé sur ce point un souci incontestable d'information, mais il me paraît important que les travaux ultérieurs soient marqués par une plus grande concertation entre les partenaires sociaux, et notamment que la consultation au niveau des régions soit amplifiée. Il y va, monsieur le ministre, de la crédibilité du Plan et des options retenues.

Ces quelques observations permettent de souligner les avantages que l'on pourra tirer d'une planification souple, celle qui convient à une économie ouverte sur l'étranger et libérale comme le veut être la nôtre, en dépit des difficultés internationales actuelles.

S'agissant des options, elles me paraissent peu discutables en matière de politique industrielle.

D'ailleurs, il convenait de rappeler la part déterminante de l'industrie dans notre économie. Notre industrie, en effet, assure aujourd'hui 80 p. 100 de nos exportations, emploie 30 p. 100 de la population active, produit 37 p. 100 de la valeur ajoutée totale. Ces chiffres montrent combien le théorème d'Albert est fondé : le redressement extérieur et la croissance passent, c'est évident, par une industrie compétitive, et ce n'est pas le rapporteur du budget de l'industrie qui dira le contraire !

Dans cette perspective, le Plan a un rôle essentiel à jouer : poser en termes clairs les arbitrages indispensables, repérer les caractéristiques de la demande mondiale, anticiper les productions nouvelles.

D'où l'importance de la recherche et de l'innovation. Sur ce point, d'ailleurs, je ne puis que rejoindre les observations de nos rapporteurs, constater de réelles insuffisances et un manque de clarté dans les intentions exprimées. J'espère, monsieur le ministre, que vous complèterez le rapport comme il se doit.

Le VIII<sup>e</sup> Plan devrait apporter des réponses sur ce point à deux questions.

Comment préparer l'industrie à aborder le bouleversement de grande ampleur provoqué par la croissance de technologies nouvelles ?

Comment stimuler l'innovation, notamment dans les secteurs en difficulté ?

Je souhaite également que ce VIII<sup>e</sup> Plan soit l'occasion de préciser les intentions de l'Etat dans le domaine de l'énergie, intentions dont les conséquences sont essentielles pour les entreprises.

S'agissant de l'emploi, et plus particulièrement de l'emploi industriel, je formulerai trois remarques. Sur ce point, il convient de s'en féliciter, le rapport est clair et juste : seules des entreprises saines et en forte croissance seront en mesure de créer des emplois durables correspondant aux aspirations des salariés.

Cet effort d'adaptation est rendu difficile en raison, hélas ! de notre faible taux d'expansion depuis 1974, mais aussi, il faut le souligner, d'une rigidité socio-administrative maintes fois dénoncée mais jamais corrigée. Il me semble qu'il y aurait lieu de s'interroger sur ce point, dans le cadre des travaux sur le VIII<sup>e</sup> Plan.

Les gains de productivité et les progrès technologiques conduisent certes — on nous le fait trop souvent remarquer — à des suppressions d'emplois, mais, à terme, ce processus reste générateur d'emplois à un triple titre : d'une part parce qu'il secrète des activités nouvelles liées aux nouveaux équipements, une extension et une diversification des productions ; d'autre part parce qu'on assiste à un développement des services « intra-industriels », qu'il s'agisse de la création ou de l'extension de réseaux à l'étranger, d'économies d'énergie, d'informatisation ou d'environnement ; enfin parce qu'il permet la création d'emplois hors industries.

Ne soyons donc pas hostiles au développement de la productivité, qui est au contraire une des clés essentielles du développement de notre croissance.

Il reste que la situation que nous traversons actuellement est exceptionnelle et qu'elle appelle, en conséquence, des solutions exceptionnelles, qui doivent être fondées sur deux principes : éviter d'alourdir les charges des entreprises et ne pas créer de situations irréversibles.

Les réflexions qui sont conduites actuellement sur la durée du travail constituent un exemple des difficultés qui se posent : la réduction brutale de la durée du travail de quarante à trente-cinq heures, quelle que soit la légitimité de son principe, se heurterait, en effet, à des difficultés évidentes.

En premier lieu, elle suppose une fluidité du marché du travail, qui n'existe pas. En second lieu, les emplois éventuellement « libérés », seraient, pour une bonne part, des emplois masculins, alors que, à l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 des demandeurs d'emploi sont des femmes. Cela conduirait à une situation où des délais d'adaptation dus aux obstacles et à l'absence de la formation professionnelle contribueraient, en définitive, et contrairement à ce que certains prétendent, à aggraver plutôt qu'à améliorer la situation de l'emploi.

Je conclurai par le regret qu'aucune des options du VIII<sup>e</sup> Plan n'ait été consacrée à nos problèmes démographiques, qui sont également une élé importante de notre expansion et de la reprise de notre croissance. Pour 1985, on peut espérer un retournement de la tendance actuelle, mais il est essentiel de développer dès maintenant la prise de conscience de ce problème.

La deuxième partie du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan se réfère à une stratégie de la croissance.

Ces termes sont essentiels. La croissance commande, en effet, la bonne exécution du VIII<sup>e</sup> Plan. J'ajoute qu'il est important, en ce sens, que le commissaire général au Plan et ses collaborateurs mettent au point les fameux elignotants, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises. Certes, sans imposer un taux de croissance global, auquel je ne crois pas, il permettrait, du moins, de suivre le développement de l'économie française et de connaître à tout moment son évolution et son fonctionnement. Il serait alors plus aisé d'effectuer en temps utile les corrections nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Quilès.

**M. Paul Quilès.** Monsieur le ministre, les circonstances pourraient paraître favorables à un examen en profondeur de nos options énergétiques et des liens entre croissance économique et besoins énergétiques.

Cette réflexion est malheureusement totalement absente du VIII<sup>e</sup> Plan, qui se contente de proposer la poursuite, pendant les années à venir, de la politique du tout-nucléaire déjà largement engagée au nom du VII<sup>e</sup> Plan.

Les options de ce VIII<sup>e</sup> Plan présentent l'intérêt, par rapport à celles du VII<sup>e</sup>, de ne donner lieu à aucune ambiguïté : il n'est plus question d'objectif chiffré en matière d'économies d'énergie ; le problème des autres sources d'énergie — le solaire, le charbon, l'hydraulique, en particulier — est expédié en quelques lignes, lorsque ce n'est pas le silence total.

Rappelons les chiffres officiels de réalisation du VII<sup>e</sup> Plan : une enveloppe d'investissements de 111 milliards de francs était prévue pour le secteur de l'énergie. Le programme nucléaire, avec 73 milliards d'investissements estimés — et l'on peut penser que ces chiffres sont dépassés — est réalisé à 98 p. 100. En revanche, les prévisions d'investissements dans le domaine des économies d'énergie, soit 7 milliards, ne sont, elles, réalisées qu'à concurrence de 65 p. 100 pour les opérations industrielles, et de 35 p. 100 pour les opérations de démonstration.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, alors que les investissements prévus se montaient à 2,8 milliards de francs, on aurait dépensé moins d'un milliard, dont 160 millions de francs seulement pour le solaire.

Quant au charbon et à l'hydraulique, ils ne sont pas mieux traités. Seul le gaz échappe quelque peu à la stagnation générale.

Que nous propose le VIII<sup>e</sup> Plan ? A peu près la même chose.

Au niveau des prévisions de consommation globale, on note avec intérêt qu'il abandonne l'objectif de réduction du taux d'élasticité de progression de la consommation qui était celui du VII<sup>e</sup> Plan : passer de 0,8 p. 100 à 0,5 p. 100. La consommation globale d'énergie devrait croître d'un peu plus de 3 p. 100 par an jusqu'en 1985, pour un taux de croissance de la production intérieure brute de 4,5 p. 100.

Parallèlement, comme je le rappelais il y a un instant, plus aucun objectif n'est retenu en matière d'économies d'énergie, et les énergies nouvelles et autres sources d'énergie voient leur sort réglé en quelques lignes.

Plus que jamais, la politique énergétique proposée est celle du tout-nucléaire, avec trente-trois millions de tonnes d'équivalent pétrole supplémentaires jusqu'en 1985, et de vingt à vingt-sept millions de 1985 à 1990.

Pour nous, socialistes — je le répète encore une fois à cette tribune — un tel programme est inacceptable pour les multiples raisons que nous ne cessons de rappeler : absence de consultation et d'information des populations et des élus ; absence de prise en compte des risques pour l'environnement, la population et les travailleurs ; privatisation croissante de la chaîne industrielle ;

impasses techniques et financières et, plus généralement, risque d'une société fondée sur une production énergétique trop centralisée.

Il n'est pas possible d'ouvrir en si peu de temps le débat sur l'énergie, que le Gouvernement refuse, et dont ne peuvent tenir lieu les quelques apparitions du ministre de l'industrie à la télévision, notamment hier soir. J'insisterai cependant sur deux points que je n'ai pas eu l'occasion de développer dans mes interventions précédentes, et sur lesquels le Gouvernement reste discret, comme à l'accoutumée : d'une part, l'ampleur de la charge financière représentée par ce programme et, d'autre part, les incertitudes graves qui pèsent sur le cycle du combustible.

Sans évoquer longuement les problèmes que pose la privatisation accélérée du cycle du combustible, les dangers que représente une circulation croissante de matières radioactives à travers le territoire, je mettrai l'accent sur deux questions qui affectent sur le seul plan technique et économique la crédibilité de cette politique du tout-nucléaire : ce sont les questions de l'approvisionnement en uranium naturel et du retraitement.

L'argument décisif invoqué par le Gouvernement en faveur de l'électronucléaire, c'est le souei — louable — d'indépendance énergétique que lui seul pourrait garantir.

Mais, par ailleurs, le rapport qui nous est soumis constate que « l'équilibre mondial entre l'offre et la demande d'uranium devient délicat vers la fin du siècle », et E. D. F. prévoit d'importer dès 1985 les deux tiers de l'uranium nécessaire.

A ce problème de la pénurie prévisible d'uranium, évoqué en quatre lignes, le Plan répond également en quatre lignes évanescentes que « la France pourrait donc envisager le développement de la filière du surrégénérateur, qui diviserait par un facteur de l'ordre de 50 la consommation d'uranium ».

Voilà comment... en huit lignes, se trouve traité ce problème clé du combustible. Un chiffre magique, un facteur 50 de réduction de la consommation d'uranium, et le tour est joué : Superphénix trouve sa justification. Est-ce cela l'information ? Est-ce cela une véritable planification ?

Je me permettrai quelques remarques de fond sur ces questions.

On sait que la filière des surrégénérateurs fonctionne au plutonium, matériau extrêmement dangereux issu du retraitement du combustible des centrales classiques PWR, dans un premier temps, et théoriquement, dans un deuxième temps, du retraitement du propre combustible de cette filière, qui fonctionnerait quasiment en circuit fermé en produisant plus de plutonium qu'elle n'en consomme.

Il faut constater d'abord que l'on considère déjà que Superphénix ne sera pas un surrégénérateur : que l'on ne sait pas, de toute façon, pour l'instant, retraiter le combustible de cette filière ; que Superphénix et cette filière ne pourront donc fonctionner qu'en circuit ouvert, c'est-à-dire en étant alimentés par le retraitement opéré à La Hague ; qu'un réacteur Superphénix consomme alors environ deux ou trois tonnes de plutonium par an c'est-à-dire qu'il suppose une capacité de retraitement de 300 tonnes par an de combustible PWR pour lui seul.

Or nous ne savons pas retraiter industriellement dans des conditions satisfaisantes le combustible PWR. La Hague, il faut le signaler, en a retraité environ 70 tonnes en deux ans.

Voilà, très rapidement, quelques aperçus des problèmes techniques posés par cette filière — et totalement esquivés par les pouvoirs publics.

Je passe sur l'ampleur des problèmes financiers et de rentabilité économique, qui mériteraient de longs débats.

Je rappelle, pour mémoire, les problèmes de sécurité posés en particulier par l'emploi du combustible le plus dangereux qu'on puisse inventer, à savoir le plutonium.

Pour toutes ces raisons, je rappelle que le parti socialiste a demandé l'arrêt du chantier de Superphénix tant qu'un certain nombre de préalables ne seront pas satisfaisants.

Deuxième sujet que je voudrais aborder : le coût du programme et ses répercussions sur l'équilibre financier d'E. D. F. et de la nation.

Le coût de ce programme, vous le savez, ne cesse d'augmenter. Le développement industriel du cycle du combustible, Eurodif et La Hague, la réalisation de Superphénix sont de véritables gouffres financiers.

Le programme de centrales connaît, lui aussi, des dépassements incessants, et E. D. F. se trouve placée dans une situation financière chaque année plus difficile : un taux d'endettement qui atteint 166 p. 100 de ses capitaux propres, un besoin de financement de près de 20 milliards pour 1979 et de l'ordre de 60 milliards d'investissements à financer pour la période 1980-1985.

Cette situation appelle de nombreuses questions. En premier lieu, qui va payer, et pourquoi ces surcoûts ?

J'aborderai brièvement la question du solaire et des économies d'énergie pour dénoncer encore une fois l'aspect tout à fait insuffisant de la politique gouvernementale dans ce domaine.

Il y a place pour une réelle politique d'économies d'énergie, qui ne soit pas une politique d'austérité, mais la mise en œuvre d'une réflexion sur le meilleur usage possible des différentes formes d'énergie.

Quelques chiffres : 225 000 logements neufs en tout-électrique seront terminés en 1978, soit 46 p. 100 des logements neufs terminés ; c'est une donnée qui résume à elle seule la politique du Gouvernement : aller à l'opposé d'une utilisation rationnelle de l'énergie, développer la consommation électrique et faire en sorte que le nucléaire soit la seule échappatoire possible.

Autre exemple : l'affaire de la centrale solaire Thémis, qui illustre, d'une part, le poids des intérêts privés dans le commissariat à l'énergie solaire, le Comes, et, d'autre part, les incohérences de la politique conduite par les pouvoirs publics.

Je conclurai sur la nécessité et la possibilité d'une planification sérieuse dans ce domaine de l'énergie, afin de parvenir à la diversification indispensable de nos sources de production, avec là encore un exemple.

Un groupe de chercheurs du secteur public vient de faire paraître un « plaidoyer pour un programme quinquennal minimum dans le domaine de l'énergie solaire ».

Non seulement ce programme présente des applications immédiates non négligeables, mais en plus il serait éminemment créateur d'emplois. Il en coûterait 2,5 milliards, soit moins que le prix d'une centrale PWR de 900 mégawatts.

Je rappellerai enfin que, parallèlement au développement des énergies nouvelles et des économies d'énergie, le parti socialiste entend obtenir que soient réétudiées les possibilités de développement des énergies classiques : charbon et hydraulique, totalement négligées dans le rapport.

Telles sont, brièvement exposées, monsieur le ministre les quelques réflexions et les propositions constructives que nous aimerions voir examinées par le Gouvernement. Peut-être ce débat est-il considéré comme un débat de pure forme ; il est vrai que, dans le domaine de l'énergie, nous en avons l'habitude, depuis cinq ans. Ce n'est pas pour autant que nous nous y habituerons et que nous nous en satisfaisions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bruhès.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le VIII<sup>e</sup> Plan qui nous est soumis couvrira la période de 1981 à 1985.

Pour reprendre les termes mêmes de la lettre du Premier ministre au commissaire général du Plan, c'est une période décisive pour la France. Durant cette période, en effet, il faudra faire face aux défis qui s'annoncent. C'est pourquoi vous accordez une place à l'éducation, ou plutôt, à la manière de mieux insérer l'éducation et la formation dans la vie nationale.

Or, en matière de formation professionnelle des jeunes, vous avez, comme on dit, de l'expérience. Il faut donc examiner votre bilan.

À l'âge de seize ans, un jeune sur quatre a déjà abandonné toute forme de scolarisation ; un jeune sur cinq reste en sursis précaire au collège, avec un redoublement ou plus ; un jeune sur sept commence une formation professionnelle courte, mais sur la base d'échecs antérieurs qui rendent aléatoire l'obtention d'une vraie qualification.

Dans leur immense majorité, les adolescents sont condamnés à quitter l'école sans approche réelle d'un métier ou d'une famille de métiers. La sélection sur une base sociale s'est plutôt accentuée au cours des dernières années. Enfin, les contenus de l'enseignement sont décalés par rapport aux aspirations de la jeunesse. Tel est, monsieur le ministre, l'immense gâchis des possibilités humaines que provoque votre politique.

Votre réflexion d'aujourd'hui ne vise pas à corriger la situation en partant du point de départ, de la base de l'édifice scolaire. Le silence du Plan sur la vie scolaire en amont de la formation professionnelle, le silence sur la petite enfance, sur l'école première est, à cet égard, révélateur.

Objectifs et réflexions sont communs au Gouvernement et au grand patronat. Le colloque de Deauville en témoigne, comme en témoigne l'invitation, que j'ai reçue ce matin, à participer à un débat sur le « travail manuel, horizon 85 » sous la présidence de M. Boulin, ministre du travail et de la participation, débat précédé par la présentation du projet de M. Lionel Stoléru et par un exposé de M. François Ceyrac, président du C. N. P. F.

Tout cela conduit à la mise en place, par votre Gouvernement, de certaines mesures, aujourd'hui dans le VIII<sup>e</sup> Plan, demain dans le troisième pacte national pour l'emploi, après-demain dans le projet de M. Legendre sur la formation en alternance.

Comment se traduit cette politique ?

D'une part, l'obligation de faire face à des exigences objectives d'adaptation aux besoins modernes suppose, de votre point de vue, que l'enseignement dispense des qualifications ponctuelles qui répondent à l'introduction de machines complexes dans la production, tout en évitant, pour des raisons économiques, politiques et sociales, que les travailleurs n'obtiennent des qualifications durables élevant la valeur de la force de travail.

En d'autres termes, prolonger les études pour quelques-uns, c'est pour vous à la fois un besoin et un danger.

D'autre part, vous voulez renforcer la mainmise idéologique sur l'école. Vous voulez récupérer la désespérance de millions de jeunes pour obtenir d'eux une attitude positive et docile face à la mobilité : c'est ce que vous appelez, dans le VIII<sup>e</sup> Plan, « rendre les jeunes aptes à s'adapter sans difficulté aux tâches variées qui leur seront proposées », adaptation face à l'organisation du travail et à la hiérarchie dans l'entreprise, à la discipline dans le travail, quelles que soient les tâches confiées.

L'école, à l'heure actuelle, ne prépare pas, à vos yeux, suffisamment notre jeunesse à accepter ces contraintes. Votre objectif est donc ce que vous appelez « une meilleure insertion de l'enseignement et de la formation ». Les conséquences d'une telle orientation sont d'ores et déjà en cours.

Les projets de M. Beullac et de M. Legendre sur l'alternance conçue comme une « déscolarisation » s'inscrivent dans le cadre d'une austérité non aveugle qui conduit à la suppression de classes et de postes d'enseignement, à la réduction des places aux concours du C. A. P. E. S. et de l'agrégation, à la mutilation de pans entiers de l'enseignement de culture dite générale, aux modifications dans l'apprentissage des langues, à la stagnation des enseignements scientifiques et technologiques.

Naturellement, les secteurs les plus visés par votre orientation sont ceux qui sont les plus proches de la vie active et principalement les enseignements techniques. D'ailleurs, ces questions sont dès maintenant au centre de la politique européenne d'éducation. Grâce à l'Europe, vous entrez, avec le patronat, faire sauter ce que vous appelez « les rigidités nationales », qui ne sont autres que nos traditions nationales et, le plus souvent, les acquis des luttes de notre peuple.

Vos projets sont dangereux pour notre jeunesse et notre pays. C'est pourquoi nous rejetons la formation en alternance voulue par vous et par le patronat. Pour autant, nous ne saurions, en matière de formation professionnelle, défendre le *statu quo*.

Nous proposons une autre politique qui sera fondée, en premier lieu, sur la lutte contre les échecs et les retards scolaires et sur la lutte contre la ségrégation sociale. La formation professionnelle initiale, en effet, doit être liée à une bonne formation générale. Elle doit relever de la responsabilité du service public d'éducation nationale.

Nous nous prononçons pour la mise en œuvre d'une réforme globale de méthodes, de moyens, de programmes d'enseignement et de formation professionnelle incluant une véritable liaison avec la vie active, sous la direction du service de l'éducation nationale, ce qui exige que la classe ouvrière et ses organisations syndicales représentatives tiennent leur place à tous les niveaux et disposent de droits nouveaux d'intervention en la matière.

Vous tentez, par vos projets, de réduire à un choix simple le problème de la formation des jeunes : ou un enseignement utilitaire préparant à un métier, ou un enseignement abstrait coupé de la vie. C'est le faux choix par excellence.

En s'appuyant sur le potentiel existant, un grand développement de l'enseignement technique ouvert sur la vie serait possible. Vous ne le voulez pas parce que vous craignez — et mitifiez — toute culture vivante, toute tradition humaniste qui se refuse à penser l'individu comme un être morcelé. Vous réduisez ainsi les potentialités de développement de l'enfant et de l'adolescent.

En cherchant ainsi à nous aligner sur le modèle ouest-allemand, le Gouvernement se place dans la tradition la plus conservatrice, la vieille tradition versaillaise qui tremble devant tout progrès des connaissances et qui est prête à sacrifier la culture nationale.

Ai-je besoin de dire que le groupe communiste n'acceptera pas, pour l'école, pour la formation professionnelle, pas plus que pour la culture dans son ensemble, votre politique de démission nationale ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Clément.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à mes yeux, le projet de loi portant sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan est un souffle d'espérance sur la morosité des esprits et des volontés.

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Pascal Clément.** En effet, la principale critique faite à ce projet de loi concerne le chiffrage. On aurait voulu chiffrer la croissance pour se rassurer. On aurait voulu croire que les difficultés pouvaient être aplanies par un chiffre Sésame qui

aurait ouvert une nouvelle croissance. En un mot, on aurait préféré la pratique — pardonnez-moi d'employer une expression anglo-saxonne — du *wishfull thinking* à celle des réalités.

Voilà pour la morosité.

C'est un souffle d'espérance car si vous nous avez décrit les causes du changement du monde, vous avez aussi souligné nos points forts en suggérant les priorités, dont je me félicite qu'elles ne soient qu'au nombre de six, consacrant ainsi l'abandon du plan fourre-tout où, pour faire plaisir à tout le monde au moment de la création du Plan, on était sûr de ne faire plaisir à personne au moment de sa réalisation. Ces priorités constitueront donc pendant cinq ans, une ligne d'horizon ; elles nous permettront de franchir avec succès cette course d'obstacles qu'est devenu de nos jours le monde contemporain.

Mais le souci de perfectionnisme pousse aussi les députés de votre majorité à présenter quelques suggestions, remarques ou critiques.

Si l'on veut renforcer les activités agricoles, mettre en œuvre des actions spécifiques pour l'emploi tout en accentuant le dialogue social, il faut au préalable adapter notre administration.

Quelle ne fut pas ma surprise, en lisant ce rapport, de constater que sa première partie était consacrée à un sujet que, pour ma part, je ne m'attendais pas à voir traiter dans un tel document : les réformes indispensables de l'administration. Je n'ai pu m'empêcher de vous en parler, bien que ce sujet constitue une constante des campagnes électorales, tous les candidats ne manquant pas d'insister sur les abus et sur les lourdeurs de notre appareil administratif, le succès étant généralement aussi facile que certain.

En ce domaine, je vous suggère une dépense — sans pour autant oublier l'article 40 — qui entraînera, en corollaire, de sérieuses économies.

Il faudrait créer dans chaque grande direction un poste qui donnerait mission à son titulaire de mesurer et d'apprécier les tâches de chaque fonctionnaire de sa direction.

On découvrirait, j'en suis sûr, des redondances, des travaux utiles, moins utiles, inutiles, préjudiciables au bon fonctionnement de l'administration elle-même. Mesurer les tâches de chacun permettrait un meilleur redéploiement, sans pour autant que l'on succombe à la tentation du court terme qui est celle du recrutement supplémentaire.

A ce propos, je me pose la question de savoir si le système d'appréciation en vigueur dans l'administration n'est pas plus ou moins fondé sur la quantité de rapports ou de circulaires — c'est-à-dire de procédures — établis par l'agent. Si cela est vrai, même partiellement, on comprend cette frénésie qu'ont certains agents de l'Etat à noircir du papier. Chaque création de poste suscite, paraît-il, de nouvelles procédures. On nous prie de chasser le Gaspi ; je vous prierais, monsieur le ministre, de chasser les procédures.

Il conviendrait d'apprécier demain les fonctionnaires à leur capacité de simplifier et non d'alourdir et de compliquer. Tel est le vœu que je formule.

Cet amour du détail de l'administration engendre quelquefois des coûts exagérés pour les services collectifs. Quand on lit un cahier des charges, on comprend aussitôt l'inéluctabilité du coût qui en découle. L'administration française ne sait pas faire bon marché. N'étant pas tenue à la rentabilité, elle impose souvent aux collectivités locales des contraintes exagérées. Un exemple ? Pour obtenir les 35 p. 100 de subvention de l'établissement public régional à partir du cahier des charges rédigé par les directions de l'équipement, la moindre salle polyvalente vaut aujourd'hui un million et demi. Or cet équipement, de plus en plus réclamé par les habitants des communes rurales, notamment, devient hors de portée pour la plupart d'entre elles.

En simplifiant les procédures, en limitant ses ambitions de perfectionnisme, l'administration tendra vers une réduction des dépenses publiques.

Considérant les priorités définies par le projet de loi, j'aimerais m'arrêter sur deux d'entre elles.

Et d'abord sur le renforcement des activités agricoles et sur l'industrie alimentaire.

La « révolution » agricole caractérisée par une productivité remarquable et par une diminution de la population agricole va marquer le pas. On a substitué, régulièrement depuis vingt ans, le capital au travail. Mais compte tenu de l'endettement moyen des agriculteurs, imagine-t-on que cette tendance puisse se poursuivre ?

A cette stagnation relative s'ajoutent les départs moins nombreux vers les métiers autres qu'agricoles. La peur du « non-emploi » retient à l'exploitation plus d'un jeune. Cette situation n'affectera qu'une agriculture, c'est-à-dire celle qui est fondée sur la production laitière ou l'élevage dans la plupart des cas.

Dans les régions de petite ou moyenne montagne, en particulier, les exploitations ne dépassent guère vingt hectares. Est-il acceptable d'imposer des quotas ou de plafonner le revenu laitier ? Compte tenu de l'évolution des prix agricoles, est-il sage de dire aux jeunes de ces régions : installez-vous ?

Certaines situations géographiques vont, dans les crains, décourager à terme beaucoup d'agriculteurs. Or ce découragement provoquera des déficits de production et donc des importations nouvelles. Il n'est plus possible de parler de l'agriculture dans son ensemble. Les disparités sont trop grandes entre les régions, et notre superficie exploitée étant l'un des points forts de notre pays, il ne faudrait pas gaspiller cet avantage. Protéger l'agriculture défavorisée, c'est garantir aussi notre autosuffisance alimentaire.

La réponse à ce difficile problème peut se trouver dans l'agro-alimentaire. Il faudrait, me semble-t-il, systématiquement susciter, au centre même de ces régions agricoles défavorisées, des industries de première transformation. Ces implantations permettraient aux agriculteurs les moins bien lotis d'exercer une pluri-activité nécessaire à leur survie.

C'est une perspective d'aménagement du territoire indispensable à notre pays sous peine de ne donner à ce VIII<sup>e</sup> Plan qu'une mission de mise en valeur des pôles compétitifs de notre économie.

Qu'en est-il des actions spécifiques pour l'emploi ?

Pour cette priorité, vous répondez à la plus grave préoccupation des Français. Vous rappelez les opportunités d'emploi que peut offrir le tertiaire. Les exemples que vous citez, tels que la maintenance ou le tourisme, sont, de fait, créateurs d'emplois. Mais vous ne vous êtes pas appuyé — est-ce volontaire ? — sur les conclusions du rapport Nora-Minc. Il y a tout un tertiaire qui est menacé par les gains de productivité. La « bureaucratie » apporte précisément un gain de productivité de 600 p. 100. Si bien qu'un tertiaire créateur d'emplois va peut-être à peine compenser, si l'on retient les perspectives alarmistes du rapport Nora-Minc, les suppressions engendrées par les progrès de la communication et l'apparition des technologies d'avant-garde.

Ce rapport a jeté par trop le doute dans les esprits pour que le commissariat du Plan ne nous fournisse pas à son tour des éléments d'appréciation.

De la même manière, vous êtes fort discret sur les perspectives d'aménagement du territoire. Dans votre développement sur la localisation des emplois, vous abordez l'éventualité d'un certain nombre de conversions d'une ampleur unitaire moindre, mais sérieuse parce qu'elles risquent de concerner le plus souvent des zones rurales à monoactivité industrielle. Vous permettez à l'élue d'une zone rurale à tradition textile de vous dire que cette hypothèse n'est pas une hypothèse d'école.

J'ajouterai à votre analyse que, dans ce cas, compte tenu de la vocation rurale de ces régions, la disparition de ces petites mono-industries n'émeut pas la D.A.T.A.R. Rien n'est prévu pour ces régions rurales à caractère de mono-industrie, parce que 500 emplois supprimés répartis sur vingt communes rurales, si on les compare au bassin sidérurgique ou aux chantiers navals, n'apparaissent pas pour la D.A.T.A.R. comme significatifs.

Nous n'avons pas les moyens d'analyse qualitative qui viendraient affiner les possibilités d'intervention de la D.A.T.A.R.

J'en arrive même parfois à me dire qu'en France notre aménagement du territoire est réduit aux acquêts. La richesse initiée n'est pas répartie ; seules les créations le sont, mais essentiellement dans les régions à vocation traditionnellement industrielle. La France rurale a épousé l'Etat sans contrat de mariage parce qu'elle était « sans dot ».

J'émet le vœu que cette France-là, c'est-à-dire une honne moitié de notre pays, bénéficie, elle aussi, de l'aide de l'Etat pour l'aménagement.

Peut-être pourrait-on considérer que ce jugement sur la D.A.T.A.R. est sévère. Il l'est effectivement. Trop de Français — et cette attitude est due à l'abominable habitude du centralisme — considèrent que c'est à la D.A.T.A.R. de tout faire.

Les différents gouvernements, en particulier celui qui a créé la D.A.T.A.R., ont voulu qu'elle soit un organisme qui puisse intervenir de façon souple et légère. Il ne faut donc pas que tous les départements et toutes les régions de France lui demandent d'intervenir.

A cet égard, il conviendrait que le Gouvernement encourage l'initiative au niveau du département et des régions afin de répondre aux problèmes de la mono-industrie dans certains secteurs ruraux. La D.A.T.A.R. n'est en effet pas équipée pour régler ces problèmes. Elle l'est en revanche pour régler, autant que faire se peut, les problèmes qui se posent dans les grandes zones les plus fragiles.

Il ne faut pas oublier que trop de régions rurales, sans tradition industrielle, n'en connaissent pas moins des difficultés d'emploi et se sentent un peu esseulées car rien n'est prévu pour elles. Les comités d'expansion et les conseils généraux doivent, non pas prendre le relais de l'Etat, mais assumer leur vraie responsabilité, qui est d'administrer de près puisqu'il s'agit de leur département et de leur région.

Enfin, concernant les conditions d'un meilleur dialogue social, je constate que, grâce à l'impulsion donnée par M. le ministre du travail et de la participation et le commissariat général du Plan, nous nous engageons dans la bonne voie.

Les périodes de mutation industrielle doivent être l'occasion d'intensifier et de multiplier les négociations. Une nouvelle concertation générale devrait être lancée pour renouveler les conventions trop anciennes, pour préparer l'apparition de nouvelles technologies, pour adapter les industries à l'évolution des comportements sociologiques.

Ce n'est pas seulement en période de forte croissance qu'il faut susciter les rencontres entre partenaires sociaux ; c'est surtout en période de crise, ne serait-ce que pour déboucher sur le constat qu'un meilleur dialogue social entraînerait, par le fait même, un meilleur niveau de croissance économique.

La politique sociale va de pair avec la politique économique. Il s'agit, en fait, des deux piliers de la démocratie française. C'est une quête quotidienne qui doit être d'autant plus ardente que les temps sont difficiles. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Le Drian.

**M. Jean-Yves Le Drian.** L'Assemblée comprendra qu'au début de son intervention, le député de Lorient ne puisse se taire après avoir appris, il y a une heure, que les forces de l'ordre sont intervenues une nouvelle fois contre les travailleurs des arsenaux qui luttent pour le maintien de leurs droits.

Je tiens à protester solennellement, au nom du groupe socialiste, contre cette nouvelle atteinte aux droits des travailleurs et à rappeler que nous avons demandé à plusieurs reprises que le ministre ouvre d'urgence et personnellement les négociations. Ce mépris devient intolérable ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Cela dit, l'une des grandes découvertes du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan, c'est que la France est devenue une nation continentale. Cette subite mutation géographique a une histoire.

En effet, au moment de la révision du VII<sup>e</sup> Plan, en octobre dernier, une revue spécialisée dans les problèmes de la mer titrait : « Le Plan retrouve la mer ». Il y avait de quoi manifester une divine surprise devant ces retrouvailles inespérées car le sujet avait été complètement éclipsé dans le plan primitif et aucune retouche n'avait été admise sur ce point. Or, cette fois-là, miracle : dix-neuf lignes étaient consacrées à la vocation maritime de la France.

On nous disait que les inconséquences passées étaient oubliées, que la France repartait de façon très déterminée à la conquête de la mer, qu'il était temps que les Français s'aperçoivent que leur pays comptait plusieurs milliers de kilomètres de côtes, maîtrisait un espace plus large selon le nouveau droit de la mer, en un mot que nous étions une nation maritime.

En fait, six mois plus tard, ces belles ambitions ont disparu. Je n'ai aperçu qu'une ligne, à la page 22 du rapport, ligne assez extraordinaire au demeurant par son contenu : « Avons-nous mesuré le privilège que constitue le fait d'exercer sa souveraineté sur le troisième espace maritime du monde ? »

On peut se demander si cette évocation ne frise pas l'indécence. Je ne le pense pas. Il s'agit plutôt d'humour noir, ou peut-être tout simplement d'ignorance.

En réalité, monsieur le ministre, non seulement nous n'avons plus de Plan — cela, plusieurs de mes collègues l'ont déjà dit — mais nous n'avons plus de mer, sinon celle de votre tranquillité !

**M. Hector Rolland.** Nous sommes des abandonnés !

**M. Jean-Yves Le Drian.** Un de mes collègues du groupe socialiste déclarait, il y a deux ans, à cette même tribune : « Le Gouvernement va-t-il laisser la France perdre la bataille des océans, après avoir perdu celles de l'espace, de l'informatique et de l'aéronautique ? »

Il faut sans doute croire, à en juger par votre silence, que vous considérez ce combat comme perdu ou bien que l'enjeu n'intéresse pas le Gouvernement. L'absence de toute politique de la mer face aux transformations profondes des différents secteurs maritimes entraîne, dès à présent, la destruction progressive de notre appareil de production maritime et met en cause l'indépendance nationale.

Le monde a changé, la mer aussi. Les avertissements, à ce sujet, n'ont pas manqué depuis de nombreuses années. Malgré cela, les crises se sont accumulées. Ainsi, lors des travaux

préparatoires du VII<sup>e</sup> Plan, on avait déjà dit qu'une crise de la construction navale allait survenir, que la situation de surcapacité à l'échelle internationale était évidente, qu'il fallait envisager des révisions et une nouvelle planification. Rien n'a été fait, et l'année 1978 a été très significative quant aux conséquences de cette incurie.

Vous savez très bien que cela n'est pas fini, bien qu'un ministre ait déclaré récemment qu'il n'y avait plus de licenciements dans le secteur naval. Ces promesses seront rapidement contredites par les événements.

En ce qui concerne la flotte marchande, les faillites des armements et les ventes de navires se multiplient au profit des pavillons de complaisance dont l'importance en tonnage a doublé en cinq ans.

Le taux de couverture de nos échanges maritimes diminue sans cesse, et il est actuellement inférieur à ceux qui ont été adoptés dans le code de conduite de la C. N. U. C. F. D.

Puisque vous déclarez par ailleurs que nous nous engageons dans une période de guerre commerciale, reconnaissez qu'il serait nécessaire de commencer notre défense en protégeant en priorité cet atout essentiel que constitue notre flotte de commerce.

La situation est identique pour la pêche. Face aux impératifs déjà connus en 1976 de préservation des ressources dans ce domaine, face à l'augmentation ininterrompue du prix du carburant, face aux nécessités de l'adaptation des marchés aux données nouvelles — développement des produits surgelés, multiplication des industries agro-alimentaires... — vous n'avez pas mené de politique cohérente et, si vous voulez en promouvoir une, vous n'en parlez pas.

Quelle action avez-vous entreprise au niveau national ou à l'échelon européen, pour tirer les enseignements de la crise de 1975 et pour protéger réellement le marché du poisson, afin de garantir effectivement le niveau des cours et une rémunération correcte des producteurs ? Rien, alors que le Marché commun constitue une véritable passoire et que les prix de retrait et de référence sont inopérants.

Par ailleurs, la grande aventure de la conquête des ressources nouvelles est déjà largement entamée dans le domaine maritime : pétrole *off-shore*, nodules polymétalliques, énergies liées à la mer, aquaculture... Or nous en sommes exclus, faute de planification des efforts et faute d'une véritable politique de la mer. Nous ne pouvons même pas nous en étonner dans la mesure où les crédits consacrés à la recherche océanographique, entre autres, sont très largement insuffisants.

Pourtant, l'enjeu est d'importance et, en l'absence de toute indication de votre part, je me permettrai de vous rappeler quelles sont les axes d'une véritable politique de la mer.

Nous devons d'abord réduire notre dépendance alimentaire dans le domaine des produits de la mer, car actuellement, nous importons la moitié de ceux que nous consommons. Cette nécessité suppose que nous adaptions les structures de production aux données récentes, que nous recherchions des espèces nouvelles, que nous développiions l'aquaculture, et que nous menions une politique des marchés et une politique de la transformation cohérentes.

Il conviendrait ensuite que nous assurions la sécurité de nos approvisionnements par le maintien et le développement de notre flotte marchande.

Il est également indispensable d'assurer la croissance et la compétitivité de notre industrie dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation des océans. Nous disposons dans ce domaine d'atouts majeurs grâce aux résultats obtenus par la recherche — pourtant privée de moyens — grâce à la qualification des professionnels, et grâce aux techniques nouvelles inventées dans notre pays. Malheureusement ces atouts ne sont pas utilisés faute d'une politique de stimulation dans ces secteurs.

Il faut enfin permettre à la France de jouer un rôle primordial dans le développement des technologies et des industries maritimes des pays du tiers monde. Notre pays a peut-être cette grande chance de pouvoir jouer un rôle de précurseur dans une politique de coopération fondée sur les transferts de technologies marines. Nous devons la saisir, mais il faut pour cela témoigner de la volonté de mettre en œuvre une politique de la mer que l'on ne retrouve pas dans la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

Bien d'autres exigences que je n'ai pas le temps d'énumérer sur la protection du littoral, sur l'aménagement des façades maritimes, sur la prévention des pollutions, devraient également être prises en compte.

Ce n'est pas avec une demi-ligne d'un rapport, qui n'est d'ailleurs qu'une question, que vous pourrez faire face aux enjeux que je viens d'évoquer. Il faut une volonté politique,

une planification de l'effort public et privé. Mais vous refusez de planifier et, en matière maritime, vous refusez même la mise en œuvre d'une politique de la mer.

La leçon principale que tireront de ce rapport les habitants des régions maritimes, c'est que la mer n'existe plus. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Frelaut.

**M. Dominique Frelaut.** L'austérité est à la une du VIII<sup>e</sup> Plan, sauf, bien entendu, pour le redéploiement des entreprises multinationales qui bénéficieront à l'heure européenne de tous les privilèges. On peut évaluer à environ 14 p. 100 du montant du budget de l'Etat les aides diverses qui sont accordées aux industriels.

Une phrase, que l'on trouve page 59 du projet de loi, concernant les dépenses publiques, et donc celles des collectivités locales qui réalisent les deux tiers des équipements collectifs, est révélatrice à ce sujet : « Il sera nécessaire de financer par redéploiement les actions nouvelles qui devront être engagées en nombre limité et mettre en place des programmes d'économie fondés sur une remise en cause de certaines dépenses publiques. »

Les textes gouvernementaux sur la dotation globale de fonctionnement qui assure le tiers des ressources des collectivités locales, ceux sur la fiscalité locale et sur le développement des responsabilités des communes et des départements ne sont que « poudre aux yeux ». Ils visent à cacher l'essentiel, c'est-à-dire le refus de l'Etat d'apporter la moindre ressource supplémentaire face à l'asphyxie financière des collectivités locales, dénoncée par l'ensemble des maires dans leur réponse à un questionnaire portant d'initiative présidentielle, dont il n'a jamais été tenu compte.

Plus que ces textes, qui tendent à entretenir des illusions, le VIII<sup>e</sup> Plan est révélateur des intentions gouvernementales de porter un nouveau coup aux capacités financières des communes, rendant par là même le concept de l'autonomie communale vide de toute substance.

On peut parler après cela de démocratie, de décentralisation, de développement des compétences, mais ces mots n'ont alors plus de sens, car la démagogie l'emporte sur la réalité.

J'ai lu dans le journal *Les Echos* une interview de M. Maurice Papon, le ministre du budget, dont les propos laissent bien mal augurer de l'avenir des finances communales : « L'Etat a déjà apporté sa contribution à l'effort commun en réduisant le prélèvement fiscal. Cet effort doit être poursuivi, mais il doit aussi être étendu aux collectivités locales et au secteur social. Le problème des cinq prochaines années sera donc, non seulement de mieux contrôler l'augmentation des dépenses de l'Etat, mais également de maîtriser les dépenses sociales et locales. En cela l'Etat peut et doit jouer un rôle temporisateur. »

A quand la fixation dans la loi de finances, comme l'avait suggéré un député à la commission spéciale sur la fiscalité directe locale, d'un taux limite d'augmentation pour les collectivités locales ? Pendant ce temps le Sénat discute du développement des compétences et des responsabilités des communes et des départements !

Un premier bilan du VII<sup>e</sup> Plan a montré que les collectivités locales ont dû pallier, en matière d'investissement collectif, la carence de l'Etat qui n'avait pas réalisé ses objectifs.

Les impôts et l'endettement des collectivités locales ont ainsi été accentués sous la pression des besoins et des transferts de charges que l'Etat opère à leur encontre. La situation est devenue intenable. Certes, l'augmentation des impôts, compte tenu de l'inflation, reste un élément d'actualité. Mais, ce qui est nouveau, c'est la volonté du pouvoir central de contraindre les communes à réduire leurs dépenses et, par là même, à remettre en cause, non seulement certains de leurs objectifs futurs, cependant nécessaires à la satisfaction des besoins de la population, mais également des réalisations dont elles l'avaient fait bénéficier jusqu'alors, telles les classes de neige et les classes de nature, si bénéfiques aux enfants de nos villes.

Dans le projet de loi sur l'extension des responsabilités des collectivités locales, le Gouvernement va même plus loin. Il déclare en effet vouloir transférer des responsabilités aux communes et aux départements, mais sans les doter de moyens évolutifs dans des domaines sociaux déjà réduits à la portion congrue, tels que la médecine scolaire, réduite à néant, ou sans moyens du tout comme dans le domaine du cadre de vie et de l'environnement dont on parle beaucoup dans le VIII<sup>e</sup> Plan. Bien entendu, il n'aborde pas les questions financières pour la mise en œuvre de ces actions qui ne sont en définitive que des promesses.

Ainsi, en raison même du fait que ces services nouveaux seront freinés dans leur développement par le manque de moyens, ce sont des services jusqu'alors rendus qui risquent d'être supprimés. Ce que veut le Gouvernement, c'est avoir les mains libres pour se consacrer, comme il dit, à l'essentiel, c'est-à-dire pour mener sa politique de soutien aux entreprises et chercher à faire des maires les boucs émissaires de la non-satisfaction des besoins des populations. Mais en procédant ainsi il met en cause l'avenir du pays.

En effet, sans les collectivités locales, la France ne serait-elle pas un désert culturel, sportif et social ? C'est pourquoi nous dénonçons la tentative de culpabilisation des élus qui auraient trop réalisé de piscines, de stades, de théâtres, comme nous dénonçons les pressions exercées sur les maires par le C. N. P. F. à propos de la taxe professionnelle qui constitue la moitié de nos ressources fiscales.

Il est vrai qu'après l'entrée en vigueur de la loi sur la taxe professionnelle le Gouvernement a généreusement exonéré certains contribuables. Il a prélevé 4 milliards sur le Trésor public pour ceux qui versent la taxe, mais il n'a rien donné de plus aux communes !

Oui, nous pouvons affirmer que le VIII<sup>e</sup> Plan porte atteinte au bien-être d'une population déjà fortement touchée par la crise. Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement met en place, avec la dotation globale de fonctionnement, la dotation globale d'équipement, le plafonnement et l'écrêtement de la taxe professionnelle, non pas un système de péréquation, mais la répartition de la pénurie entre les communes. Il tente d'organiser la division entre les maires, en qualifiant les uns de riches et les autres de pauvres, ce qui est une affabulation et un mensonge, en opposant Paris à la banlieue, l'Ile-de-France à la province et les communes rurales aux communes urbaines !

Nous appelons les maires à ne pas se laisser diviser mais, au contraire, à rester unis pour réclamer, conformément à la position constante du congrès de l'union des maires de France, le rééquilibre des ressources des communes et des départements avec celles de l'Etat.

Pour notre part, nous faisons de l'amélioration financière des collectivités locales un préalable à toute discussion des différents projets de loi concernant l'aménagement de la fiscalité ou l'accroissement des responsabilités. Nous défendons avec force la nécessité de procéder à un rattrapage préalable pour mettre les collectivités à flot avant d'engager des réformes.

Au cours du débat sur le projet de loi de finances pour 1979, nous avons fixé ce seuil de rattrapage à 13 milliards, ce qui représentait une augmentation de 17 p. 100 du prélèvement sur les ressources de l'Etat. De ce fait, les moyens des collectivités locales, y compris la dotation globale de fonctionnement et les concours de l'Etat, seraient passés de 22 à 24 p. 100 des ressources publiques nationales, soit un accroissement de 2 p. 100.

Pour atteindre un véritable seuil de décentralisation, c'est le tiers des ressources publiques de l'Etat qui devrait être affecté aux collectivités locales. Mais le VIII<sup>e</sup> Plan traduit une orientation contraire.

La solution n'est pas non plus dans le regroupement ébouffé des collectivités. On prétend, certes, qu'on les gardera toutes, mais on veut en réalité les faire disparaître dans le cadre d'une coopération rendue incitative, voire obligatoire, par la généralisation de la pénurie financière.

Nous sommes mis une fois de plus à l'heure européenne, au risque de perdre une des caractéristiques de la tradition démocratique de notre pays où chaque commune est véritablement un îlot de vie et de démocratie.

Le VIII<sup>e</sup> Plan, c'est l'austérité pour les collectivités locales. Les élus communistes, avec l'appui de la population, en combattront les effets. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Rieubon.

**M. René Rieubon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur évoque, en premier lieu, dans l'esprit de beaucoup de gens, une image de soleil et de vacances, ce qui est vrai, mais aussi de famine, ce qui ne l'est pas du tout.

En effet, en tête de la progression démographique française entre les deux derniers recensements, notre région comprend, avec ses six départements, 3 700 000 habitants.

Trois sociétés employant plus de deux mille personnes se trouvent dans les Bouches-du-Rhône — Solmer, la S. N. I. A. S. et les Chantiers navals de La Ciotat — et une dans le Var : les Chantiers navals de La Seyne.

La réalisation de la zone industrialo-portuaire de Fos a pu faire illusion lors de son lancement. Elle devait transformer les rives de la Méditerranée et du grand delta rhodanien en une nouvelle Californie française.

A partir de Fos, plus de 160 000 emplois induits étaient prévus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 30 000 sur le site même pour 1981.

On est actuellement à peine à 30 000 emplois au total, dont environ 10 000 sur la zone industrialo-portuaire de Fos.

Notre région est en tête du tableau pour le chômage avec 130 000 demandeurs d'emploi, dont 70 000 pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

La population y a traditionnellement vécu des activités maritimes et commerciales avec l'outre-mer, du tourisme et d'une agriculture méridionale où les fruits et les légumes primeurs, ainsi que l'élevage des Alpes du Sud, ont tenu une grande place.

Aujourd'hui, la situation de la marine marchande française en Méditerranée est catastrophique. Depuis 1962, la plupart des compagnies marseillaises de navigation ont disparu, dont sept au moins avaient une renommée mondiale. Plus de 6 000 emplois de marin ont été supprimés du même coup et, avec eux, de nombreux emplois induits ont disparu.

Les Chantiers de La Ciotat ont licencié plus de 1 500 travailleurs en 1978 et l'emploi n'est pas garanti pour les années.

La crise de la réparation navale, avec l'affaire Terrin, concerne l'emploi de 10 000 travailleurs et les ressources de leur famille.

Les dockers voient leurs statuts mis en cause par le patronat de l'Union des industries maritimes et le Gouvernement qui voudrait réduire les effectifs de manière considérable, afin d'utiliser une main-d'œuvre temporaire taillable et corvéable à merci, après le démantèlement de la profession.

L'élargissement de la Communauté européenne au Portugal, à l'Espagne et à la Grèce ferait à coup sûr du port de Marseille et de son hinterland un véritable désert économique.

Les difficultés des producteurs agricoles — fruits, légumes, primeurs — des viticulteurs, des producteurs floraux, en particulier de ceux de la Côte d'Azur et de l'arrière-pays niçois ou varois, seront encore aggravées par l'élargissement de la Communauté.

Quant à la situation des producteurs ovins, elle se dégradera encore davantage en raison d'une autre concurrence venue de fort loin mais très dangereuse : celle de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Les industries de pointe que l'on a présentées comme la chance des Alpes-Maritimes, en particulier à Sophia Antipolis, n'en sont qu'aux premiers habitements, compte tenu des besoins d'emplois des populations de ce département.

Fermer l'usine Eternit à Martigues pour développer la production du fibrociment en Grèce n'a d'équivalent que la politique de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, qui a abandonné la bauxite du Var et développé sa production d'aluminium en Grèce. Voilà des gens soucieux de l'intérêt national et de la prospérité de la France et de ses régions !

Faire de la Provence une rôtissoire pour les affamés de soleil, de la Bretagne un lieu privilégié pour les amateurs de folklore des pays européens à devises fortes, revient ainsi à brader définitivement le droit des Provençaux, des Bretons, des Lorrains et des Gascons à vivre, à décider et à travailler au pays.

Rien dans les options de ce VIII<sup>e</sup> Plan, pas plus d'ailleurs que dans ses prédécesseurs, ne nous permet de penser que cette volonté pourra être satisfaite un jour. C'est la raison pour laquelle ce projet ne peut recueillir notre assentiment.

Notre région est extrêmement riche en possibilités de développement économique. Sa population est dynamique et elle possède des qualités d'initiative reconnues par tous. Des bases solides qui ne demandent qu'à être développées y existent. La sidérurgie et la pétrochimie à Fos et autour de l'étang de Berre ne doivent plus rester des îlots de production industrielle de base. Il est indispensable qu'à partir de leurs fabrications soient implantées des industries de transformation créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée.

Au lieu d'avancer dans cette voie, on liquide certaines de nos industries qui travaillent pour des productions de haute technicité. Tel est le cas de la S. A. M. à Marseille, qui participait à la réalisation des soucoupes de plongée sous-marine de la Comex, qui doit elle-même passer sous domination étrangère, sous peine de faillite.

Notre région dispose de plusieurs universités, d'un centre national de recherches scientifiques, du centre d'expérimentation nucléaire de Cadarache.

Les chantiers navals de La Ciotat et de La Seyne pourraient construire une partie des navires qui font défaut à notre flotte marchande, obligée de laisser, de par la volonté des armateurs et des pouvoirs publics, près des deux tiers du fret national aux armements étrangers. Cette situation s'aggravera à un rythme accéléré dès l'entrée de la Grèce dans la Communauté, à cause de son énorme flotte marchande actuellement en grande partie désarmée.

La réparation navale marseillaise devrait, avec obligation aux armements français de réparer en France, assurer le plein emploi aux travailleurs de cette industrie.

Il faut également redonner un second souffle à l'industrie du bâtiment et des travaux publics dans notre région où les besoins sont très importants.

De même, il est indispensable de développer le réseau routier et autoroutier, en réalisant notamment l'autoroute des Alpes par le Val de Durance pour permettre la liaison avec l'Italie du nord.

Enfin, la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée par la voie mosellanne est une nécessité vitale pour notre région et elle ne devrait plus être retardée.

Dans le domaine de l'énergie, il faut encore explorer les moyens qui existent dans les trois départements de montagne de la région pour construire de nouvelles usines hydro-électriques.

De toute urgence, les houillères de Provence doivent réaliser un cinquième groupe à la centrale thermique de Gardanne, afin d'assurer l'emploi des deux mille mineurs des houillères et d'augmenter la production électrique de la région de Marseille-Fos-étang de Berre.

Certes, nous ne sommes pas insensibles, loin de là, à la France de l'an 2000, que nos générations ont la responsabilité de préparer. Or, précisément, les options qui nous sont présentées n'ouvrent pas à la France et à ses régions d'heureuses perspectives pour cette échéance à vingt ans.

Nous persistons à croire qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre. Une France où le nombre de deux millions de chômeurs serait atteint, voire dépassé, à la fin du VIII<sup>e</sup> Plan préparerait, pour les Français de l'an 2000, le règne du sous-développement économique, de la misère, de l'ignorance et de la violence.

C'est parce que nous ne voulons pas leur laisser un tel héritage que nous nous élevons avec la plus grande fermeté contre la politique d'accroissement de la dégradation économique et de la déqualification du pays contenue dans ce projet sur les principales options à ce VIII<sup>e</sup> Plan.

C'est parce que nous considérons, au contraire, qu'une politique audacieuse de développement de la production et de la consommation permettrait de résorber le chômage et d'améliorer les conditions de vie des populations que nous voterons contre ce projet néfaste pour la France et pour ses régions. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacq.

**Mme Marie Jacq.** Monsieur le ministre, lors du débat sur le VII<sup>e</sup> Plan, les socialistes avaient dénoncé la dégradation de la notion de planification.

En effet, les données chiffrées étaient inexistantes et les objectifs ne montraient pas de véritable volonté politique de sortir l'économie de notre pays des difficultés que nous rencontrons alors.

A la lecture du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, il semble qu'un nouveau pas ait été franchi dans le processus de « déplanification » de notre économie.

Je n'en veux pour preuve que le chapitre consacré au développement des activités agricoles et de l'industrie agro-alimentaire.

Comme il s'agit là d'une des options déjà retenues dans les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Plans, il n'est pas inutile, sans doute, de dresser un rapide bilan de l'activité de cette branche industrielle que nous considérons, en effet, comme importante.

En 1978 le chiffre d'affaires de ce secteur, qui regroupe 12 300 entreprises et emploie 464 000 personnes dont un tiers de personnel féminin, s'est élevé à environ 221 milliards de francs, enregistrant une progression de 8 p. 100 par rapport à 1977. Le secteur agro-alimentaire occupe donc la deuxième place dans l'activité industrielle française, juste après le bâtiment et les travaux publics. Il représente ainsi 13 p. 100 de la production nationale et emploie près de 10 p. 100 des effectifs salariés.

A première vue, monsieur le ministre, nous pourrions considérer que ces résultats ne sont pas si mauvais.

Et pourtant ! Vous le savez mieux que moi, le secteur agro-alimentaire est devenu le théâtre de redoutables affrontements politico-financiers en raison, justement, du formidable intérêt qu'il présente désormais pour les compagnies multinationales.

Le résultat, nous pouvons tous aujourd'hui le constater : « notre pétrole », pour reprendre une formule maintenant célèbre, mais venue bien tard, nous échappe. Autrement dit, nous sommes devenus, dans une large mesure, les fournisseurs de matières premières transformées par des entreprises étrangères.

Qui d'entre nous peut oublier la liste des principales entreprises françaises acquises par l'étranger depuis 1974 ? Elle est impressionnante dans le domaine des industries agro-alimentaires. Je ne citerai pour mémoire que l'Alsacienne de brasserie,

les Boucheries Bernard, la Générale alimentaire, les Biscuits Relin, Borel, les Biscuits nantais, Vitho, les Biscuits Dehene, La Roche aux fées et Chambourey.

Certains secteurs à forte valeur ajoutée sont tombés aux mains des Suisses, des Britanniques ou des Américains. Dans la biscuiterie, il n'existe plus qu'une seule entreprise à capitaux français. La production de cafés solubles est entièrement le fait de firmes étrangères. Les bouillons et potages sont contrôlés à 100 p. 100 par l'étranger. L'alimentation animale, les spiritueux et les eaux-de-vie n'échappent pas à ce qui, dans notre pays, est devenue la règle.

Une telle évolution revient à faire tomber peu à peu l'agriculture française sous la coupe du capitalisme étranger : du bon vouloir de ce dernier dépendra désormais l'approvisionnement de notre pays.

Qu'est donc devenue la définition des objectifs du VI<sup>e</sup>, puis du VII<sup>e</sup> Plan ? A quoi va servir celle des objectifs du VIII<sup>e</sup> Plan ?

En fait, monsieur le ministre, hier comme aujourd'hui, vous cachez sous les mots votre absence de politique cohérente. Cette grave constatation se justifie encore à la lecture de ce VIII<sup>e</sup> Plan, contradictoire dans certains de ses objectifs mêmes.

Contradiction, en effet, lorsque vous écrivez : « la construction de grands groupes de taille internationale doit demeurer l'un des objectifs de la politique agro-alimentaire », tout en vous référant par ailleurs à la nécessité de développer de petites entreprises artisanales.

Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que j'apprendrai les lois du marché et de la concurrence. Ce n'est donc pas à vous non plus que je devrai rappeler l'expérience des concentrations dans d'autres secteurs : elle n'a pas toujours été, en effet, très concluante.

Autre contradiction : dans votre rapport, vous nous renvoyez au projet de loi d'orientation agricole qui nous sera soumis prochainement. Selon vos propres termes, il est « destiné » à permettre à la France de mieux tirer parti de ses ressources agro-alimentaires. Or il ne fait aucunement référence à la coopération agricole. Cela ne vous empêche pas de réaffirmer, quelques paragraphes plus loin, dans le rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan, le rôle que doit jouer la coopération agricole dans ce secteur.

A ce sujet, je suis heureuse, monsieur le ministre, que vous ayez rappelé, dans votre rapport, les contraintes particulières que supporte la coopération. Elles justifient, en effet, un traitement spécifique. En revanche, je demeure inquiète que le projet de loi d'orientation agricole passe la coopération sous silence. Quel texte devrons-nous prendre en considération ? Le VIII<sup>e</sup> Plan ou le projet de loi d'orientation agricole ?

Enfin, il y a une contradiction évidente entre la notion de planification, d'organisation de la production et des marchés et votre philosophie économique et politique, le sacro-saint libéralisme économique.

Vous prétendez vouloir réorienter la production agro-alimentaire alors que, dans le même temps, vous généralisez les interprofessions agricoles en désengageant les pouvoirs publics de ces structures. Ainsi, le conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole ne comprendrait, selon votre projet, que des représentants de la production agricole, de la transformation, du négoce et des consommateurs.

Souvenez-vous, monsieur le ministre, de ce qui est arrivé dans l'interprofession laitière. Au premier désaccord les industriels se sont retirés de cette structure : cela ne serait pas arrivé si les pouvoirs publics n'avaient pas refusé de jouer leur rôle, c'est-à-dire d'exercer leur arbitrage.

En fait, ce désengagement ne traduit-il pas simplement la volonté de faire renaître des sentiments corporatistes entre ce que vous appelez les « entreprises agricoles » et les entreprises agro-alimentaires, sous prétexte que cette famille professionnelle aurait davantage d'intérêts en commun que de divergences ?

Si vous espérez, en accentuant ainsi la pression des industries agro-alimentaires sur les agriculteurs, contenir les prix agricoles à la production, donc l'indice des prix à la consommation, l'expérience prouve qu'un tel espoir est toujours illusoire.

A ces contradictions idéologiques s'ajoutent les discours contradictoires que tiennent les ministres de ce Gouvernement.

Qui faut-il croire, en effet ? Le ministre de l'agriculture quand il prétend qu'il n'y aura d'avenir pour l'agriculture française que dans la généralisation des interprofessions ? Ou le ministre des finances qui, dans le même temps, lutte contre ces interprofessions sous prétexte qu'elles portent atteinte à la libre concurrence et aux lois du marché.

Pour toutes ces raisons, le pari du VII<sup>e</sup> Plan — un solde de nos échanges agro-alimentaires de 20 milliards de francs — a été perdu : en effet, ce solde oscille depuis quelques années autour de zéro ! Permettez-moi alors de douter de l'efficacité de la politique suivie et des moyens mis en œuvre.

A quoi a servi la prime d'orientation agricole versée par l'Etat aux entreprises privées comme aux coopératives afin de les aider à développer leurs investissements ? Nous savons que du mois de janvier au 15 avril 1979, cette aide a atteint un milliard et demi de francs, ce qui entrainera d'ailleurs un dépassement des prévisions budgétaires et nécessitera des ajustements au cours du second semestre.

A-t-on dressé un bilan sérieux de l'action de cette prime ? Cette amorce de reprise des investissements traduit la nécessité d'un rattrapage de retards techniques. Il ne se concrétisera pas, malheureusement, par des créations d'emplois, par exemple.

Ne faudrait-il pas fixer pour l'attribution de ces aides des critères autres que ceux retenus jusqu'à présent ?

Qu'en est-il des conventions de développement ? Le ministre des finances annonce la signature d'une vingtaine d'entre elles. Selon diverses rumeurs, elles ne seraient qu'en cours d'établissement.

Ce n'est pas en signant des conventions, vous le savez comme moi, avec tel ou tel secteur industriel que pour autant ce dernier se met à exporter du jour au lendemain.

Il faut le rendre plus performant pour le rendre concurrentiel et adapter l'outil de travail à un certain nombre d'exigences.

Pour cela, il convient de développer la recherche française dans ce secteur comme dans d'autres. L'institut national de la recherche agronomique donne, ainsi que d'autres instituts ou organismes publics, satisfaction.

J'ai déjà eu l'occasion de parler ici il y a quelques jours de l'inquiétude du personnel de l'I.N.R.A. face à la réforme engagée. Compte tenu de l'importance du sujet, je me permets d'insister encore.

Nous pensons, en effet, que la réforme envisagée pour l'I.N.R.A. va à l'encontre des buts que vous affirmez vouloir défendre.

En mettant l'I.N.R.A. au service d'actions de développement, importantes d'ailleurs, mais qui ne relèvent pas de ses missions, vous mettez en œuvre, monsieur le ministre, une mécanique où toute action à long terme deviendra de plus en plus difficile. Le secret entourant la compétition technologique des firmes privées viendra se substituer à la nécessaire information sur les travaux d'un organisme public.

Il est essentiel, bien entendu, que la recherche soit en relation avec les activités d'aval. Mais il s'agit de deux types de préoccupations différentes qui, la réalité le montre, peuvent difficilement coexister dans le même établissement.

Votre projet masque, monsieur le ministre, un manque de volonté politique pour donner à la recherche agronomique les moyens dont elle a besoin, pour aider l'agriculture et le secteur agro-alimentaire à opérer la grande mutation, en lui retirant sa mission de préparation de l'avenir, pourtant si nécessaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Couillet.

**M. Michel Couillet.** Monsieur le ministre, en ce qui concerne les transports, plus particulièrement notre réseau ferré, les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan confirment la volonté du Gouvernement de réaliser les objectifs du rapport Guillaume.

Ceux-ci consistent, je le rappelle, à réduire le réseau ferré à ses parties dites « rentables », ce qui signifie la diminution du nombre des cheminots par la suppression de quinze mille emplois dans les quatre années à venir, la fermeture de trois à quatre mille kilomètres de lignes omnibus et la fin de la desserte permanente des marchandises dans trois gares sur quatre.

Cette année, la part des crédits des transports terrestres allouée à la S.N.C.F. aura diminué de 5,4 p. 100 par rapport à 1978, alors que les dépenses générales de l'Etat auront augmenté de près de 14 p. 100.

Dans ces conditions, inutile d'être grand clerc pour comprendre que vous ferez payer plus cher les voyageurs, les abonnés, les vacanciers et que vous réduirez le nombre des « tarifs sociaux » — ceux, par exemple, accordés aux familles nombreuses et aux mutilés.

En revanche, les gros utilisateurs, ceux qui transportent leurs marchandises par trains et wagons complets, continueront à bénéficier de tarifs privilégiés.

En quarante ans, le prix du billet de seconde classe a augmenté deux fois plus vite que le prix du transport de la tonne de marchandises transportée au kilomètre. Ce cadeau accordé aux grandes sociétés explique pour une large part le déficit de la S.N.C.F.

Quant aux cheminots, 67 000 emplois ont été supprimés au cours des dix dernières années alors que le trafic a augmenté de 17 p. 100.

Par conséquent, les atteintes que vous voulez porter à la S.N.C.F., en tant que service public, ne sont pas justifiées.

Vos vraies raisons sont donc autres.

La décision prise, en 1975, à Bruxelles visant à créer une société de transport ferroviaire supra-nationale à l'échelle européenne doit y être pour quelque chose.

Cette commission n'a-t-elle pas aussi précisé, au mois de mai 1978, qu'au préalable « l'équilibre financier doit être recherché sur le plan de chacune des entreprises nationales » ?

Est-ce en raison de ces orientations que vous exigez de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. l'augmentation des tarifs, la suppression des branches d'activité jugées insuffisamment rentables, la limitation des investissements, sauf sur les lignes nécessaires aux multinationales ?

A cet effet, la S. N. C. F. s'approprierait à doubler la capacité de charge de la ligne de Dunkerque à Luxembourg, fort utilisée pour le transport du minerai de fer par la société Arbed, cartel où domine la République fédérale d'Allemagne.

La Lorraine serait au contraire laissée de côté, puisque notre sidérurgie, conformément au plan Davignon, sera sacrifiée.

Dans ces conditions, nous pouvons choisir d'adapter notre réseau ferré à la stagnation de notre économie, c'est-à-dire à l'installation de notre pays dans la crise. Mais, la fermeture d'une ligne S. N. C. F. signifie souvent, vous le savez, monsieur le ministre, la mort d'une région : les faillites se multiplient, les usines ferment, le chômage s'aggrave. C'est aussi l'exode rural et la désertification de nos campagnes. Supprimer des lignes ferroviaires, c'est aggraver le déséquilibre économique entre les régions.

Les populations intéressées l'ont d'ailleurs fort bien compris. Elles luttent aux côtés des cheminots, afin de défendre leurs lignes et leurs gares, par des pétitions ou l'occupation des gares. Elles arrêtent même des trains.

Enfin, l'expérience montre que la limitation du trafic sur certaines lignes aura, à terme, pour conséquence leur asphyxie : elles disparaîtront à leur tour.

Cela est d'autant plus vrai que vous avez prévu de transférer aux transports routiers un trafic de marchandises de 30 milliards de tonnes-kilomètre.

Le rapport Guillaumat tend, en effet, à inverser la tendance actuelle : de 47,5 p. 100, le trafic S.N.C.F. tomberait à 35 p. 100 dans les dix années à venir. Cela signifie que sur nos routes rouleront en plus 100 000 véhicules de 6,5 tonnes.

Transférer 30 milliards de tonnes-kilomètres au trafic routier revient à augmenter de 45 p. 100 le nombre des accidents où des poids lourds sont impliqués.

Pourtant, le transport par chemin de fer est efficace.

Par exemple, une ligne S.N.C.F. à double voie permet de transporter en une heure, et en toute sécurité, 50 000 voyageurs dans chaque sens. Leur transport par route exigerait trois rangs d'autobus circulant de front et dans chaque sens, à quelques secondes d'intervalle, donc une route de 40 mètres de large. En voiture individuelle, il faudrait une autoroute à soixante voies, ce qui est inconcevable.

Telle est la réalité.

Améliorer et développer le service public de la S.N.C.F. c'est donc défendre le progrès et l'avenir de notre pays. Le chemin de fer est d'ailleurs une source d'économies d'énergie, en particulier de pétrole, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

Condamner et sacrifier la S.N.C.F. et notre réseau ferré aux exigences des multinationales, l'adapter à la crise, c'est une politique d'abandon et de déclin de la France.

Mais la S.N.C.F. n'est pas seule en cause ; la R. A. T. P. et tout le réseau banlieue sont aussi menacés.

L'attaque, ici, revêt une autre forme.

L'Etat, qui, jusqu'à maintenant, couvre à 70 p. 100 le manque à gagner, veut, tout en conservant la tutelle, se dégager et transférer cette charge sur la région et les collectivités locales.

Autrement dit, si les collectivités veulent que les ouvriers de Paris et de sa banlieue continuent de travailler, il leur appartiendra d'assumer leur transport.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le ticket de métro augmentera de 20 centimes, et ce n'est qu'un début ! D'autres augmentations suivront.

Mal transportés, astreints à des déplacements longs, pénibles et coûteux, les Parisiens, qui passent chaque jour huit millions d'heures dans le métro, les autobus ou les trains de banlieue, feront les frais de l'opération.

La réforme en cours vise à mettre fin au statut actuel qui, d'après certains, privilégierait les Parisiens.

Les communistes considèrent comme un drôle de privilège celui qui consiste à subir les conditions de l'urbanisation anarchique d'une région, visant à éloigner de plus en plus les salariés de leur lieu de travail. C'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité de cette situation. Il est donc normal qu'il continue à en financer le fonctionnement.

Limité par le temps, je dois conclure.

Les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan concernant les transports par fer tournent le dos, pour le moins qu'on puisse dire, aux véritables nécessités d'une économie nouvelle et moderne. Elles tendent à enliser davantage notre pays dans la crise, à servir mieux les intérêts du grand capital.

En ce qui nous concerne, nous sommes aux côtés des usagers, des cheminots, des travailleurs de la R. A. T. P. qui luttent pour défendre leurs droits et leur outil de travail. Ce faisant, les communistes jouent la carte de la France et de l'avenir et non celle du déclin et de l'abandon de l'intérêt national, comme vous le faites. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Mesdames, messieurs, les options que propose le Gouvernement pour le VIII<sup>e</sup> Plan ne sauraient, vous vous en doutez, satisfaire les socialistes à plus d'un titre.

En dépit des efforts oratoires du Premier ministre pour nous convaincre, le VIII<sup>e</sup> Plan ne sera pas le plan pour l'emploi. Pourtant, il devrait, s'il est un plan, être porteur d'un projet audacieux de développement économique et social.

Au cœur de ce projet, le retour rapide au plein emploi devrait constituer une priorité absolue. A la lecture des options du VIII<sup>e</sup> Plan, cette priorité n'est pas évidente.

A l'ampleur de la crise peut être opposé un défi beaucoup plus ambitieux : un défi à la rigueur implacable du travail, un défi qui assure aux travailleurs une autre vie que celle qu'ils connaissent aujourd'hui. Mais, pour cela, il faut une volonté politique ferme qui rompe avec le modèle de développement qui prévaut actuellement. Rien, malheureusement, dans votre rapport, monsieur le ministre, n'indique que le Gouvernement ait vraiment pris conscience de la crise du travail qui sévit aujourd'hui dans la société française. Rien n'annonce un changement profond dans les relations de l'homme à son travail en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle.

Je voudrais montrer que les options du VIII<sup>e</sup> Plan méconnaissent gravement les difficultés et les aspirations du monde du travail. En cela, elles annoncent, pour les années 80, un recul du progrès social, alors que les efforts qui devraient être entrepris pour sortir de la crise offrent l'opportunité d'une avancée décisive dans ce domaine.

D'abord, le Gouvernement méconnaît les difficultés et les aspirations du monde du travail. Les options du VIII<sup>e</sup> Plan traduisent bien l'approche exclusivement quantitative qui prévaut dans les choix du Gouvernement en matière d'emploi. Elles passent sous silence les problèmes qualitatifs du travail dans une vision à court terme.

Dans le domaine de l'emploi, le Gouvernement pratique une politique de l'indice pour masquer ses échecs. Il a bien, à cet égard, une politique du chômage plutôt qu'une véritable politique de l'emploi. L'opération dite « ligne emploi », la réforme de l'A.N.P.E., les pactes nationaux pour l'emploi sont finalement des instruments peu efficaces qui sont mis au service de la majorité pour faire face aux échéances électorales successives.

Le nombre des chômeurs augmentant pourtant mois après mois, les explications du sous-emploi figurent dans le rapport sur les options. On connaît les arguments du Gouvernement. Mais on apprend aussi qu'il faudra créer 1 260 000 emplois pendant le VIII<sup>e</sup> Plan pour absorber la seule augmentation de la population active pendant cette période de cinq ans. Taux d'activité, migrations, évolution démographique, participation des femmes au travail : les chiffres ne manquent pas pour expliquer que les perspectives d'emploi sont dramatiques, mais que le Gouvernement, en fin de compte, reste impuissant.

L'évolution du taux de salaire ouvrier est certes commentée avec amertume chaque mois, le Premier ministre paraissant à chaque fois déçu qu'elle soit si importante. Il est vrai que, dans la logique profonde de votre politique économique, il s'agit d'une variable clef.

Le Gouvernement se réjouit du soi-disant retour à une économie de liberté, à une économie qui n'existe pourtant que dans les manuels d'économie politique.

Dans cette économie, le travail n'est qu'une marchandise qui s'offre et se demande à un prix, le salaire. La politique menée depuis trois ans tend à faire en sorte que celui-ci soit le plus bas possible de façon à rechercher l'adéquation de la demande à l'offre de travail : la main-d'œuvre à bas prix, comme au XIX<sup>e</sup> siècle. Le rapport annonce clairement d'ailleurs qu'il faut baisser encore le coût du travail par rapport à celui du capital. On ne peut être plus clair !

Il n'empêche qu'il y a aujourd'hui quatorze demandes d'emplois pour une offre, ce qui ne s'était pas vu en France depuis la seconde guerre mondiale. Demain, quelle sera la situation ? Où les travailleurs trouveront-ils les 1 260 000 emplois que j'ai évoqués ? Le rapport est superbement discret de ce point de vue, il nous laisse sur notre faim.

Vous nous dites que la croissance la plus régulière et la plus équilibrée fournira l'emploi et que les investissements dans l'industrie créeront les postes de travail. Tous les travaux économiques, économétriques concordent au contraire, pour affirmer que le secteur industriel ne générera pour ainsi dire plus d'emplois.

Depuis cinq ans — et la tendance n'est pas inversée dans les options du VIII<sup>e</sup> Plan — l'emploi industriel n'a cessé de régresser, en particulier dans les secteurs des biens intermédiaires, du bâtiment et des travaux publics, des biens de consommation courante. Selon les chiffres officiels récemment publiés, il a régressé de 1,1 p. 100 en 1978 et de 1,8 p. 100 en 1977.

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan, page 94, indique que le secteur tertiaire pas plus que le secteur industriel ne fournira pas les emplois. Il y a, de la part du Gouvernement, une contradiction entre le fait d'encourager l'austérité des salaires dans l'industrie et celui de reconnaître finalement que ce n'est pas dans ce secteur qu'apparaîtront les emplois futurs que vous considérez ailleurs comme une nécessité au cours des cinq prochaines années.

D'ailleurs, le rapport ne dit rien sur les secteurs de la production riches en emplois futurs. Le Gouvernement n'entend pas mener une politique industrielle globale, volontariste, cohérente. Il fait plutôt la politique des industriels ou, plus exactement, celle des plus gros d'entre eux, celle qui refuse, par exemple, les trente-cinq heures à salaire maintenu sous prétexte que cela grèverait les coûts de production et ruinerait l'économie nationale. Jamais le Gouvernement n'a opposé à cette mesure, à laquelle les socialistes sont fondamentalement attachés, une étude chiffrée des conséquences, une étude des modalités possibles de réalisation, des mesures d'accompagnement en faveur des industries de main-d'œuvre.

Comment s'étonner alors que les aspirations qualitatives du monde du travail, notamment du monde ouvrier, soient si mal prises en compte dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan ?

Il fut un temps où la réforme de l'entreprise était à la mode. Le rapport Sudreau, rapidement abandonné depuis par le Gouvernement, proposait soixante mesures pour améliorer notablement les conditions de travail dans la France de la fin du xx<sup>e</sup> siècle. La crise et sa gestion par la majorité en place depuis 1974, servent de prétexte pour parer au plus pressé : la disparition des postes de travail. Certes, il faut agir vite pour reclasser dans un emploi équivalent les ouvriers licenciés dans les secteurs démantelés, faute d'avoir conduit une politique plus conséquente. Mais la rapacité des employeurs ne s'accommodent pas d'une modification des conditions sans lesquelles l'homme produit.

Les conditions de travail se dégradent pourtant de jour en jour. Un plan de développement économique et social digne de ce nom devrait comporter un bilan, une politique et des moyens susceptibles de mettre progressivement un terme à cette situation. Mais dans votre Plan, monsieur le ministre, il n'y a rien qui puisse ralentir les cadences de production, rien qui puisse humaniser le travail posté, rien qui réduise le travail de nuit, rien qui permette de remplacer le système des trois huit, rien qui puisse diminuer le nombre des accidents du travail.

En effet, dans la France d'aujourd'hui, à cette heure, le travail blesse, le travail mutile, le travail tue. Et s'il est vrai que leur nombre diminue régulièrement, la gravité des accidents et des maladies professionnelles augmente tout aussi régulièrement. Or, vous le savez, monsieur le ministre, les entreprises industrielles privées n'investissent plus depuis plusieurs années pour lutter contre les accidents du travail. Les machines vieillissent terriblement dans les usines. Or, une machine qui a vieilli offre de moins en moins de garanties pour la sécurité de ceux qui l'utilisent.

Les accidents du travail coûtent cher à la collectivité : 13,4 milliards de francs pour les seules prestations servies par le régime général de sécurité sociale en 1978. Le Gouvernement est prompt à critiquer le système de protection sociale des Français, il l'est beaucoup moins à sauvegarder, en particulier dans les options du VIII<sup>e</sup> Plan, la santé et la vie des Français au travail. Il y a bien le couplet rituel sur la nécessité de revaloriser le travail manuel, mais quand on connaît la politique poursuivie actuellement dans ce domaine, on ne peut être dupe.

Le Gouvernement essaie de se donner bonne conscience à peu de frais. L'existence d'un secrétariat d'Etat au travail manuel est loin d'être une assurance qu'un effort décisif, un effort d'ensemble, qui dépasse le coup par coup ou la promotion publicitaire, est conduit. Dès lors que les options du VIII<sup>e</sup> Plan

ne retiennent pas des objectifs et des moyens prioritaires pour accomplir un pas décisif en cette matière, le Gouvernement manifeste bien, une fois de plus, son intérêt pour les gadgets.

L'objectif de la réduction du temps de travail est désormais l'aspiration majeure des Français et des travailleurs. Les négociations actuellement menées doivent aboutir. Elles sont un test important pour la classe ouvrière. Si les organisations professionnelles devaient les faire échouer, on ne comprendrait pas que le Gouvernement ne fasse rien pour imposer un progrès déjà considéré comme un droit social. Le refus inscrit dans le rapport sur les options est à cet égard presque provocateur. Mais on sait ce qui conduit le Gouvernement à refuser ce droit.

Au-delà des considérations sur les risques d'atteinte à la compétitivité des entreprises, la réduction du temps de travail, et donc l'augmentation du temps libre, portent en germe la modification des comportements de consommation. Dès lors, cette mesure apparaît dangereuse parce qu'elle peut, à long terme, saper le fondement de la production marchande. Ainsi, non seulement les conditions de production seraient améliorées, mais les objets mêmes de la production seraient différents. Autant de raisons pour rendre la réduction du temps de travail inacceptable pour le patronat et le Gouvernement.

Pourtant, la crise pourrait fournir l'occasion d'un considérable progrès social dans la lutte qu'on mène contre elle. Pour s'en convaincre, il faut s'interroger sur ce que sera le travail en 1985. Pour sa part, le parti socialiste a la volonté politique de conduire avec fermeté une politique audacieuse pour redonner au travail toute sa valeur.

Quel est l'avenir du travail pour 1985 ?

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan distingue deux secteurs de la production. Un secteur serait particulièrement exposé à la concurrence internationale. Les travailleurs de ce secteur mériteraient des salaires élevés compte tenu des risques qui pèsent sur leurs emplois liés à la conjoncture internationale. Les salariés du secteur « abrité », notamment ceux du secteur non directement productif, c'est-à-dire les agents des administrations, devraient accepter cette réduction de leur pouvoir d'achat.

Pour nous, cette distinction est inacceptable. Elle l'est d'autant plus que la première affirmation est contradictoire avec les propos du Gouvernement sur la nécessité de maintenir la compétitivité des entreprises françaises, au besoin en limitant la progression des salaires de façon draconienne.

En outre, la politique économique comporte un postulat fondamental. La deuxième option du VIII<sup>e</sup> Plan précise que l'industrie française doit être compétitive, mais la première partie du rapport indique que de nouveaux pays s'industrialisent — Brésil, Corée, Philippines — grâce à de faibles coûts de la main-d'œuvre mobilisée d'ailleurs par des investissements de firmes multinationales. Cela signifie que les travailleurs du secteur exposé ne doivent pas attendre, dans les années futures, une juste rémunération de leur travail. On peut se demander d'ailleurs si, finalement, le maintien de leur pouvoir d'achat ne dépend pas du rythme — au demeurant très lent — de l'amélioration de la condition ouvrière dans ces pays neufs. Ce phénomène touche des secteurs entiers de la production industrielle française. Il faut donc transformer les structures d'emploi pour les adapter à une population qui, par ailleurs, évolue dans un sens clair et connu de tous, c'est-à-dire une population plus âgée et plus féminine.

Que proposent les options du VIII<sup>e</sup> Plan en matière de formation professionnelle ?

Proposent-elles une réforme du système éducatif professionnel ? Non ! Rien en ce qui concerne les centaines de milliers de jeunes qui subissent aujourd'hui l'enseignement technique dans des conditions inacceptables.

Proposent-elles une réforme de l'application des dispositions législatives et contractuelles relatives à la formation permanente ? Rien de clair ni de précis n'est envisagé. Aucune évolution n'est prévue.

L'automatisation des processus de production porte en germe la disparition massive d'emplois qualifiés. Il n'y a rien dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan sur une véritable révolution des conditions de travail ni sur les conséquences des affirmations du rapport Nora-Minc sur l'informalisation de la société et sur la montée de la robotique et de la télématique.

La même indigence des propositions du Gouvernement se retrouve à propos de la désaffection grandissante des hommes pour le travail. Le Gouvernement évoque le « chômage d'incohérence » quand il s'agit d'expliquer cette attitude nouvelle face à l'acte productif. Le travailleur de 1985, encore plus que celui de 1979, risque, si l'on suit les options du VIII<sup>e</sup> Plan, de se sentir étranger au système des objets produits par la société marchande.

C'est justement pour lutter contre cette évolution qui déposède davantage encore le travailleur de sa liberté de décision quant à sa place dans le système productif et quant à l'objet qu'il produit que le parti socialiste entend s'opposer à votre politique. Nous voulons instaurer un autre rapport du travailleur à l'objet qu'il produit. Ce serait là une ambition d'un plan de développement économique et social digne de ce nom.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que les socialistes ne puissent se rallier à la politique proposée par le Gouvernement dans les options du VIII<sup>e</sup> Plan. Il s'agit, en fait, d'un rapport qui conduit à l'aggravation des conditions de travail et qui ignore les véritables préoccupations des travailleurs. Ce rapport qui, à l'horizon du troisième millénaire, plonge la France et les Français au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la réalité du travail des années à venir, n'est pas acceptable.

C'est là une dernière raison pour que les socialistes refusent ce projet de loi et vous demandent, monsieur le ministre, beaucoup plus d'audace et d'attention à l'égard du monde du travail qui est si cruellement et si étrangement absent du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Nungesser.

**M. Roland Nungesser.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan affirme en préalable qu'il s'efforcera avant tout de dégager des perspectives à moyen et à long terme qui caractérisent le nouvel âge économique.

Dans cet esprit, le rapporteur général fixe dans son rapport — et à juste raison lorsque l'on connaît la situation de l'emploi — comme l'un des objectifs essentiels : « La valorisation de l'ensemble du territoire... indispensable pour favoriser une croissance aussi forte que possible ». Et il ajoute en évoquant les moyens de la revalorisation du territoire : « Les aides accordées pour favoriser la localisation des entreprises dans certaines zones ne paraissent plus constituer un élément déterminant dans le choix de l'implantation. La présence d'un certain environnement économique, et notamment de moyens de transport et de communication, paraît au moins aussi importante... Le maintien d'un effort d'investissement dans le secteur des transports s'impose. Il doit porter particulièrement sur la réalisation d'un maillage interrégional. »

Que trouve-t-on dans le VIII<sup>e</sup> Plan ? Rien sur les transports, rien surtout sur les perspectives à long terme dans ce domaine, rien sur le maillage interrégional évoqué par le rapporteur général, rien sur le moyen de transport le plus économique, notamment sur le plan énergétique. Pourtant, parmi les six options essentielles du VIII<sup>e</sup> Plan, la première tend à réduire notre dépendance énergétique.

Pourquoi, monsieur le ministre, cette réserve, voire cette hostilité de la France à l'égard du moyen de transport qui est le plus économique sur le plan de l'énergie et aussi le moins « nuisant » ?

Regardons ce que font les pays de dimension continentale, qu'il s'agisse de l'U.R.S.S., qui a terminé la liaison par la Volga entre la Baltique et la mer Noire, des Etats-Unis, qui, par le Mississippi, ont établi une liaison entre l'Océan et les Grands Lacs. Regardons aussi ce que font nos voisins, la Belgique, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, laquelle aura terminé la liaison Rhin—Main—Danube avant que ne soit réellement engagée la liaison Rhin—Rhône.

Pourquoi des pays de caractère continental ou des pays très voisins du nôtre et qui font partie de la Communauté réalisent-ils tant d'investissements pour les voies navigables ? Dans le VII<sup>e</sup> Plan, un seul P.A.P. concerne les voies navigables, il s'agit de la première étape de la liaison Rhin—Rhône, à l'exclusion de toute autre grande opération. Et, dans le VIII<sup>e</sup> Plan, voici qu'on ne trouve rien sur les transports en général, ce qui est grave, mais particulièrement pour les voies navigables, domaine dans lequel le retard pris par la France sera bientôt d'un Plan complet.

Sans doute se heurte-t-on à des problèmes budgétaires qu'aucun parlementaire ne peut ignorer. Mais ne croyez-vous pas que, plutôt que de disperser, de saupoudrer les crédits, il faudrait achever au moins une liaison à grand gabarit ?

Certes, il faut investir, mais il faut aussi rentabiliser les investissements déjà réalisés. L'Etat, avec le concours des collectivités régionales et départementales, a déjà réalisé le grand canal de Dunkerque à Valenciennes. Dans les mêmes conditions, et avec le concours de la profession, avec des péages très importants payés par la navigation fluviale et la batellerie, on a aménagé la Seine à grand gabarit, puis l'Oise jusqu'à Compiègne. Il ne reste plus maintenant qu'un goulet d'étranglement de cent kilomètres entre Compiègne et le grand canal de Dunkerque à Valenciennes. Or nous ne réalisons pas cette

liaison ! Nous pourrions, avec ces cent kilomètres, relier Dunkerque, Lille et Valenciennes à la région parisienne, à la Basse-Seine, avec les villes de Rouen et du Havre, à travers la Picardie et, avec la première étape de Seine-Est vers Reims, l'antenne sur Rhin—Rhône.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas qu'au moindre prix vous obtiendriez ainsi le véritable maillage interrégional qu'évoquait le rapporteur général ? Trois grandes régions industrielles, la région parisienne, la Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, pourraient ainsi joindre leurs efforts, aidant ainsi le Nord-Pas-de-Calais à se reconverter, ce qui est nécessaire dans la difficile situation où il se trouve. M. le rapporteur général a parlé d'une valorisation de l'aménagement du territoire. Eh bien, n'a-t-on pas là le moyen de développer, de valoriser les régions Picardie et Champagne-Ardenne ?

En fait, je le répète, ce n'est pas une liaison qu'il faut réaliser, mais une liaison qu'il faut achever. Je dirai même qu'il faut simplement compléter deux liaisons déjà terminées et qu'il suffit de les relier entre elles.

Vous allez peut-être me répondre, monsieur le ministre, que des considérations budgétaires vous obligent à reporter de tels investissements. S'il s'agit de les reporter à d'autres plans, cela n'est plus guère possible, car il y a une urgence. En effet, il ne s'agit pas d'un trafic fluvial que l'on souhaite, mais d'un trafic qui existe, et dont on peut évaluer l'expansion prévisible.

Dans quelques années, le canal de Sain-Quentin et celui du Nord seront saturés. Quels seront les conséquences économiques pour des régions comme le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, voire la région parisienne, du blocage du trafic fluvial sur ces deux canaux ? Quelles en seront les conséquences sociales ? Ne risque-t-on pas de voir se déclencher des mouvements sociaux dans le cadre de la batellerie qui, depuis tant d'années, nous alerte sur l'urgence absolue de tels investissements ?

Mais il ne s'agit pas seulement là d'une nécessité pour le trafic interrégional ; c'est aussi une nécessité pour l'aménagement du territoire, pour le développement, je le répète, des régions Picardie et Champagne-Ardenne, pour la reconversion du Nord-Pas-de-Calais. C'est également une nécessité, bien qu'on le sente peut-être moins, pour le maintien du dynamisme économique de la région parisienne. Si l'on ne cherche pas à développer l'économie de la région parisienne, qu'au moins on ne provoque pas sa récession. En effet, dans la situation actuelle de notre économie, c'est l'ensemble de l'activité nationale qui en pâtirait.

Je n'entends pas sous-estimer les considérations financières. Cependant, il existe des solutions qu'on ne trouverait pas dans d'autres domaines. La rentabilité de cette liaison entre la région parisienne et celle du Nord-Pas-de-Calais est évaluée à 12, 13 ou 14 p. 100. Dans ces conditions, il devrait être possible d'obtenir le concours de financements privés. Les régions intéressées ont donné un accord de principe et, avec le financement privé, cela devrait permettre d'atteindre 40 p. 100 du prix total. Connaissez-vous une autre liaison de cette importance dans la réalisation de laquelle l'Etat n'aurait à intervenir financièrement que pour un peu plus de 50 p. 100 ? Le coût de l'opération étant évalué à 4 milliards de francs, cela coûterait un peu plus de 2 milliards de francs à l'Etat.

Je pense que cela vaut la peine qu'on y réfléchisse, car le Gouvernement a là le moyen de réaliser une liaison à grand gabarit aux moindres frais, liaison qui constituerait le premier élément d'un maillage interrégional et favoriserait la dynamisation de l'aménagement du territoire de cinq régions. Ce serait aussi un moyen d'atténuer la crise de l'emploi qui est de plus en plus aiguë dans ces régions.

D'une façon plus générale, on montrerait ainsi qu'on n'a pas renoncé à toute politique des voies navigables en France. Hier, cette politique était timide, mais aujourd'hui, elle paraît inexistante, voire négative, dans la mesure où le refus de réaliser cette liaison entraîne une très mauvaise rentabilisation d'investissements déjà réalisés.

Comme je l'indiquais au début de mon propos, monsieur le ministre, si le VIII<sup>e</sup> Plan doit déterminer des perspectives à long terme, est-ce qu'en renonçant dès maintenant à cette liaison, vous n'hypothéquez pas gravement l'économie de plusieurs régions particulièrement dynamiques sur le plan industriel et, par là même, l'avenir de l'économie nationale ? *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. René Monory, ministre de l'économie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, long débat, mais passionnant débat, parce qu'il est bon d'entendre les parlementaires qui incarnent à la fois la légitimité et la réalité du peuple, et parce que, sans exagérer la portée des mots, il s'agit d'un débat de société.

Certains orateurs nous ont proposé, une fois de plus, ce type de société (dont, pas plus que les électeurs, nous n'avons voulu. J'ai entendu des critiques parfois véhémentes, parfois irresponsables, mais j'ai aussi respiré, dans ce débat, bien des bouffées d'oxygène. Cela m'a fait plaisir, car elles traduisaient une confiance en l'avenir. Pour ma part, je ne suis pas pessimiste, et j'estime que c'est à tort que certains sèment autour d'eux le pessimisme et le désespoir. La première qualité de l'homme politique est de toujours garder l'espoir, et surtout peut-être lorsqu'il appartient à l'opposition, car il doit nourrir l'espoir de pouvoir, un jour, changer les choses.

**M. René de Branche.** Dommage que les membres de l'opposition ne soient pas là !

**M. le ministre de l'économie.** Je regrette, en effet, qu'il n'y ait pas de députés socialistes pour m'entendre, mais sans doute ne sont-ils pas passionnés par le débat.

**M. François Massot.** Je suis là, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie.** Ah, oui, il y en a un ! Je le salue bien bas. Il pourra faire la commission à ses collègues. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je n'attendais pas de l'opposition des approbations ou des louanges, mais des critiques positives. En effet, je suis un démocrate, et, du plus profond de moi-même, je souhaite entendre les suggestions qui peuvent parfois venir de l'opposition. Malheureusement, bien que j'aie ouvert bien grandes mes oreilles, je n'ai rien entendu de semblable. On a reproché au Premier ministre de ne pas avoir assisté à tout le débat. Mais je ferai observer que je suis, de vous tous, celui qui a été le plus présent dans l'hémicycle, et j'ai donc pu entendre l'ensemble de vos suggestions.

Eh bien, vraiment, la pêche à la ligne, dans votre camp, messieurs, a été bien pauvre ! (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mais je vois que M. Pierret et M. Crépeau viennent nous rejoindre, et je m'en réjouis.

Je disais donc que j'avais cherché en vain dans les interventions des orateurs de l'opposition des propositions constructives, encore que je fasse une petite exception pour vous, monsieur Pierret, car j'ai pu trouver quelques suggestions à la fin de votre propos.

Et, finalement, le vote qui est intervenu il y a quelques jours est la conséquence de ce que vous dites et de ce que vous faites, messieurs de l'opposition. Le peuple a finalement beaucoup plus de bon sens qu'on ne l'imagine, et il sent dans quel camp est l'espoir.

Je connais bien M. Crépeau qui appartient à la même région que moi, et je m'adresse à lui amicalement. Mais j'ai été étonné de l'entendre dire que ceux qu'il appelle avec un certain dédain « nos » électeurs, les dirigeants de petites et moyennes entreprises, les agriculteurs, etc., allaient hientôt comprendre. Eh bien, monsieur Crépeau, figurez-vous que nous avons encore des électeurs. Et j'ai l'impression que vous, vous n'en avez plus. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Crépeau.** Ils ne se portent pas si mal !

**M. le ministre de l'économie.** Dimanche dernier, vous avez additionné vos voix à celles des socialistes. Mais j'ai eu l'impression qu'il s'agissait plutôt d'une soustraction que d'une addition. En tout cas, si vous représentez encore quelque chose — 1 ou 2 p. 100 selon que l'on est plus ou moins optimiste — il faut en conclure que le parti communiste précède le parti socialiste.

**M. Michel Crépeau.** Cela semble vous préoccuper pour que vous en parliez si longtemps à la tribune de l'Assemblée nationale !

**M. le ministre de l'économie.** Pas du tout. Mais puisque vous avez parlé avec un certain mépris de nos électeurs, je voulais faire observer que les vôtres ont un peu disparu ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Crépeau.** Et 28 p. 100 pour le Président de la République, ce n'est pas brillant !

**M. le ministre de l'économie.** Monsieur Crépeau, quand vous êtes à la tribune, vous nous critiquez en permanence, mais dès qu'une voix s'élève pour vous dire quelques vérités, vous ne l'acceptez pas. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Christian Pierret.** Parlez du Plan !

**M. le ministre de l'économie.** Pour ma part, je ne vous ai jamais interrompu. J'ai fait montre de beaucoup de patience parce que je suis un démocrate. Je souhaite que vous fassiez de même, ce qui serait d'ailleurs conforme aux traditions des

radicaux — j'espère qu'il y en a encore, même si vous, vous n'en représentez plus beaucoup. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quoi qu'il en soit, dans ce débat de fond, on pouvait présenter certaines idées différentes de celles du Gouvernement et de la majorité. Mais rien n'est venu !

En fait, après avoir entendu ce que j'ai entendu et après avoir vu les résultats de l'élection de dimanche dernier, je constate que, pour les socialistes, le charme est rompu.

Dans une démocratie, un parti politique vit d'idées et se nourrit de confrontations. Je disais l'autre jour dans une réunion que lorsqu'ils n'ont pas suffisamment de vitamines dans leur biberon les jeunes enfants s'étiolent. Eh bien, les vitamines des partis politiques, ce sont les idées et les débats. Un parti qui n'a pas d'idées et qui s'en tient à la démagogie s'étiolé. Vous avez laissé passer votre chance. Le charme est rompu, je le répète, et je crois qu'il l'est pour un moment ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Pierret.** On verra en 1981 !

**M. le ministre de l'économie.** Ce débat porte sur des options. Et une option, mesdames, messieurs, c'est un choix, une ouverture. Je ne répondrai pas en détail à tous les orateurs, mais le commissaire du Plan, mes collaborateurs et moi-même avons beaucoup écouté, et je vous promets que, lors de l'élaboration définitive du VIII<sup>e</sup> Plan, nous nous inspirerons largement des suggestions qui ont été présentées. C'est cela la démocratie : le choix entre des options que vous avez contribué à enrichir.

Nous avons pris le parti de définir des priorités, car, lorsqu'on n'a pas les moyens de répondre à toutes les exigences, il faut bien, malheureusement, faire des choix et limiter nos ambitions à quelques grands domaines. Et Dieu sait s'ils sont grands les six domaines auxquels je fais allusion.

Mais d'autres options pourront être introduites. Il ne faut surtout pas imaginer que, parce que l'on établit un document pour cinq ans, rien de ce qui n'y figure pas ne pourra être entrepris. Il faut donner des priorités, des sortes de phares pour les nouvelles générations, mais cela ne signifie pas que rien d'autre ne se fera. C'est la raison pour laquelle ce débat très ouvert est important et enrichissant.

Il faut choisir entre une France indépendante et une France dépendante. J'ai toujours constaté que le dialogue était difficile avec le parti communiste, mais peut-être cette fois plus encore que d'habitude.

D'abord, messieurs, parce que vous êtes pleins de contradictions et, ensuite, parce que si vos orateurs ont été nombreux, ce dont je me réjouis car c'est le jeu de la démocratie, j'ai eu parfois l'impression que certains d'entre eux avaient photocopié les discours. Peut-être avez-vous peur que je ne comprenne pas, et avez-vous jugé utile de répéter trois fois la même chose, ce qui d'ailleurs n'est pas toujours sans intérêt. Si j'avais noté le nombre de fois où le mot « multinationales » a été prononcé, cela remplirait au moins quatre pages de cahier. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Cela dit, j'ai relevé, et parfois chez le même orateur, cette contradiction qui consiste, d'une part, à refuser que les Français investissent à l'étranger et, d'autre part, à s'opposer à ce que les étrangers investissent en France. Alors, il faut construire un mur de béton sur nos frontières et vivre en autarcie, dans la misère bien entendu, et l'on pourra ainsi orienter la destinée et la philosophie des Français de la façon dont on le souhaite.

Nous, au contraire, nous voulons, et c'est l'une des options fondamentales de ce Plan, une France ouverte, où nous acceptons l'investissement à l'étranger, qui est un enrichissement et qui, souvent, nous aide à préserver notre marché national, et où nous voulons également profiter de la technologie, voire des moyens financiers qui peuvent venir d'ailleurs.

On ne peut pas vouloir l'investissement dans un sens et pas dans l'autre. C'est cela la richesse. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Imaginer qu'on pourrait aujourd'hui vivre replié sur l'hexagone, avec nos qualités et nos défauts, ce serait sans doute réserver un mauvais sort à la France.

**M. Lucien Dufard.** Vous caricaturez !

**M. le ministre de l'économie.** Et puis vous avez dit à plusieurs reprises que les salariés étaient mal payés, mal vus, etc.

Eh bien, si vous avez le temps de faire quelques recherches — je pourrai d'ailleurs vous communiquer des documents à ce sujet si vous le souhaitez — j'aimerais que vous réfléchissiez et que vous vous demandiez où les ouvriers sont le mieux payés. Est-ce dans les pays où les industries ne font pas de

profit ou, au contraire, dans ceux où elles en font ? Vous avez craché à plusieurs reprises, et avec beaucoup de véhémence, sur le mot « profit » que moi je ne rejette pas, parce que sans profit il n'y a plus d'entreprises, et que, s'il n'y a plus d'entreprises, il n'y a plus de travailleurs.

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y a plus que des esclaves !

**M. le ministre de l'économie.** Même chez nous, regardez bien : ce sont les entreprises les plus prospères, celles qui gagnent de l'argent, celles qui sont capables d'avoir une technologie fine et de pointe qui paient le mieux leurs ouvriers.

Le profit n'a jamais été antinomique de la qualité de vie des travailleurs ; ce sont, au contraire, deux motions complémentaires. Ne vous faites aucune illusion : c'est dans un pays où les entreprises vivront bien, où elles gagneront de l'argent et pourront investir, que les salariés et les travailleurs seront le plus heureux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Lucien Dutard.** Parlez-nous des chômeurs !

**M. le ministre de l'économie.** Il n'y a pas d'autre voie que l'efficacité.

La tentation est grande de dire : relancez ! On l'a d'ailleurs dit souvent dans ce débat. La tentation est grande de dire : « Votre Plan n'apportera rien aux travailleurs et à l'emploi ».

Là encore, il faut savoir choisir entre l'immédiat et le moyen et le long terme. Voyez quels sont les pays qui commencent le mieux à résoudre leurs problèmes d'emploi, ceux qui sont capables d'offrir, dans tous les domaines, le plus de possibilités à leurs travailleurs : ce sont ceux qui ont, plus tôt que nous, choisi la rigueur et la défense de leur monnaie.

Aujourd'hui, les théories basées sur la dévaluation sont heureusement dépassées. De temps à autre, on se refaisait une certaine santé, on se redonnait une certaine compétitivité en dévaluant sa monnaie.

On s'aperçoit aujourd'hui que l'interdépendance entre les pays est si grande que plus la monnaie d'un pays se valorise, plus son économie est compétitive et plus ce pays régle avec facilité ses problèmes. C'est tellement vrai qu'en Allemagne le pourcentage des demandeurs d'emploi est tombé à moins de 4 p. 100. Mais il y a à ce phénomène d'autres raisons sur lesquelles je reviendrai.

Ne nous cachons donc pas derrière notre petit doigt : la maîtrise de l'inflation et de la masse monétaire, la qualité de la monnaie sont les atouts majeurs sans lesquels il est impossible de bâtir un pays solide capable de résister aux tourmentes.

On peut à cet égard citer l'exemple de certains de nos voisins, dont la marge de sécurité de la balance commerciale est si importante qu'il leur est plus facile qu'à nous de payer le pétrole un peu plus cher. Peut-être d'ailleurs devraient-ils manifester un sens plus grand de solidarité.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** Mais ils jouent pour l'instant la carte nationale et, après tout, les égoïsmes nationaux n'ont pas disparu, ce qui est d'ailleurs normal.

Lorsqu'un pays qui possède une certaine marge de sécurité se voit confronté aux difficultés que nous connaissons, il est mieux à même de les surmonter. L'exigence d'une monnaie forte est donc un préalable nécessaire et un Plan qui ne tiendrait pas compte de cette exigence ne serait qu'un Plan à court terme voué à l'échec, totalement incapable de satisfaire les espoirs que l'on mettrait en lui.

Il est vrai, d'autre part, que la réduction des inégalités doit être l'une des priorités d'un pays moderne, et je rappelle à cet égard que bien des efforts ont été faits. Certains ont cité des catégories sociales qui leur semblaient en retard. Je rappelle, cependant, car on ne le dit jamais, qu'en quatre ou cinq ans le pouvoir d'achat des retraités et du minimum vieillesse a augmenté de 60 à 70 p. 100, ce qui est une étape importante dans la lutte contre les inégalités.

Je rappelle également, contrairement à ce que certains orateurs ont affirmé, que le pouvoir d'achat des Français, des ouvriers en particulier, n'a pas été amputé — M. Zeller l'a souligné à juste titre. Il a, au contraire, continué de progresser beaucoup plus que dans les autres pays, ce qui d'ailleurs accroît peut-être aujourd'hui nos difficultés. Il ne faut donc pas affirmer inconsidérément que le Gouvernement ne s'est pas préoccupé du sort de telle ou telle catégorie.

Par ailleurs, bien des pays n'ont pas mis en place une protection sociale contre le chômage comparable à la nôtre, et la France est peut-être le pays le plus avancé en ce domaine. C'est un aspect non négligeable de la lutte contre les inégalités.

Tous les « exclus » étaient naguère beaucoup plus frappés par les inégalités qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous nous battons pour avancer dans la voie que nous avons choisie, car si des progrès ont été accomplis, nous ne nous cachons pas qu'il reste beaucoup à faire pour la réduction des inégalités. C'est là un des moteurs de l'expansion du pays, et c'est à juste titre que M. de Branche a appelé l'attention du Gouvernement sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Peut-être suis-je quelque peu déçu de voir que nos entreprises n'ont pas complètement saisi la chance de liberté et de responsabilité que nous leur offrons. Je sais bien que les habitudes, les contraintes, les pesanteurs font qu'on ne peut changer du jour au lendemain. Pourtant, comment pourrais-je ne pas comparer la situation de la France à celle de deux pays voisins qui ont dû affronter les mêmes difficultés qu'elle : la Suisse et l'Allemagne fédérale ?

Ni dans l'un ni dans l'autre de ces pays les pouvoirs publics n'étaient appelés à jouer, d'une manière habituelle, un rôle d'assistance. Or la Suisse, dont la monnaie s'est considérablement appréciée, a su en quelques années s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence tout en laissant aux chefs d'entreprise la totalité de leurs responsabilités. Elle a surmonté les difficultés pétrolières et celles qui tenaient à la valeur de sa monnaie. L'Allemagne a connu une évolution comparable et, aujourd'hui, elle crée des emplois.

Les entreprises françaises n'ont peut-être pas su, au plan des responsabilités économiques, saisir la chance que le Gouvernement leur a offerte en 1978. Pourtant, qui pourrait refuser cet atout formidable ? Peut-être souffrons-nous encore d'une insuffisance d'investissements. J'espère que cette lacune sera rapidement comblée. Si elle ne l'était pas, nous saurions le rappeler aux responsables.

Je ne répondrai pas individuellement aux orateurs qui se sont succédés. Je préfère regrouper les différents points qu'ils ont évoqués en fonction des grandes options qui vous sont proposées pour le VIII<sup>e</sup> Plan.

Première option : réduire notre dépendance en énergie et en matières premières.

MM. Royer, Gissinger et Zeller, notamment, ont mis l'accent sur les énergies nouvelles. Celles-ci soulèvent des problèmes techniques assez difficiles. Certains orateurs, comme M. Pierret, nous ont reproché de ne pas consentir assez d'efforts dans ce domaine. Il est exact que d'autres pays ont fait beaucoup d'efforts pour le développement des énergies nouvelles, y compris l'énergie solaire, alors que nous n'avons pas encore suffisamment progressé. Mais le Gouvernement est décidé à accroître son action.

Je précise cependant que l'énergie nucléaire doit, à mon sens, être considérée comme une énergie nouvelle et que notre pays, même si cela ne plaît pas à certains, est celui qui a fait le plus pour promouvoir cette source d'énergie. Nous poursuivrons dans cette voie, car nous sommes persuadés, en dépit des protestations — lesquelles sont, fort heureusement, moins nombreuses chez nous que dans d'autres pays — que cette solution est inéluctable. Nous reprocher de ne pas réaliser assez d'efforts en faveur des énergies nouvelles et, dans le même temps, contester — ou retarder — le développement de l'énergie nucléaire est donc contradictoire. C'est même criminel pour les générations futures, car une telle politique risquerait de placer la France, qui est le plus dépendant des pays européens à l'égard de l'extérieur, dans une position intenable.

Cela n'empêche pas qu'il faille développer la production et les importations de charbon ni qu'il soit nécessaire d'accroître les économies d'énergie. Dans ce domaine, le Gouvernement a déjà beaucoup fait et, dans quelques jours, M. le Premier ministre annoncera un programme dans ce domaine. Il convient notamment, pour ce qui est du chauffage, de favoriser les investissements de nature à améliorer l'isolation des logements.

Comme l'a déclaré M. le Premier ministre à cette tribune, nous allons nous efforcer d'annuler les effets négatifs de l'augmentation du prix du pétrole. Mais nous les annulerons non par une relance globale, qui serait catastrophique pour notre économie, mais par des actions spécifiques dans des domaines tels que le logement, son isolation, sa réhabilitation, actions qui ne constitueront pas une lourde charge pour nos importations et qui seront immédiatement créatrices d'emplois. M. d'Ornano et moi-même étudions actuellement, sous la direction de M. le Premier ministre, quels pourraient être les moyens à mettre en œuvre pour progresser encore plus rapidement dans ce domaine, car il reste beaucoup à faire.

Il est juste toutefois de rappeler que les problèmes de l'énergie ne sont pas propres à la France, ni même à l'Europe, et que, quels que soient les efforts que nous ferons, la solidarité internationale est nécessaire. N'oublions pas qu'une économie de

10 p. 100 réalisée chez nous — ce qui est considérable — ne représente que 1 p. 100 de la consommation américaine. Réaliser des économies est donc l'affaire de tous. Nous nous y sommes, pour notre part, employés. Des efforts restent à faire. Nous les ferons.

M. Royer et M. Weisenhorn ont évoqué le recyclage des déchets. Il se pose, à cet égard, un problème de rentabilité tenant à la masse de déchets collectés. Le Gouvernement s'efforcera de le résoudre. Mais il faut aussi veiller au maintien de l'emploi. Ainsi, lorsque j'étais ministre de l'industrie, j'avais lancé une offensive en vue de la récupération des verres perdus. Or cette campagne avait eu une influence certaine sur le niveau de l'emploi dans l'industrie du verre. Il faut donc prendre de nombreuses précautions et ne négliger aucun aspect du problème.

Outre les actions entreprises dans le domaine du logement et celui des appareils de chauffage, il conviendrait de développer une industrie automobile encore plus moderne, qui prendrait en compte les exigences d'économies d'énergie et ferait largement appel à l'électronique.

Tout le monde semble avoir peur de l'électronique. On pense qu'elle risque de supprimer des emplois qualifiés. N'imaginez pas qu'elle ne nécessitera pas d'emplois qualifiés ! Au cours des dix prochaines années, des produits nouveaux se substitueront à ceux qui existent. Mais pour fabriquer ces produits, il faudra une main d'œuvre qualifiée.

Il convient de faire la part des choses et de ne pas rester en dehors de l'évolution. Nous aurons à faire face à une forte concurrence des Américains et des Japonais mais aussi d'autres pays étrangers. Il nous faut donc dès maintenant préparer notre industrie automobile à affronter les conditions de 1985 en vue, notamment, d'économiser l'énergie.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** M. Schwartz a beaucoup insisté sur ces problèmes d'énergie. J'ai prêté une grande attention à son propos.

En ce qui concerne l'industrie, il est sans doute vrai que nous avons trop longtemps tenté de sauver des emplois dans des secteurs en difficulté. Nous continuerons à le faire parce que, contrairement à ce que certains affirment, l'aspect humain des choses ne nous est pas étranger. Mais si nous devons fonder notre économie sur ce postulat, la France se trouverait rapidement dans une situation d'infériorité et ne serait plus en état de résister à la concurrence internationale.

M. le commissaire général du Plan m'a fait part de statistiques résultant d'enquêtes qui ont été effectuées dans d'autres pays. Il en ressort qu'il coûte très cher à la collectivité de vouloir sauver ou maintenir un emploi non concurrentiel. De même, M. le secrétaire général de l'O.C.D.E., avec qui je déjeunais, m'a fait part d'enquêtes qui ont été réalisées, dans des pays développés, en vue de mesurer, par touches successives, l'impact des mesures prises pour sauver des emplois non concurrentiels. Ces enquêtes ont fait apparaître que ces mesures coûtent très cher à la collectivité sans pour autant réussir à transformer ces emplois en emplois durables et concurrentiels. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Michel Durafour, président de la commission de la production et des échanges, MM. Royer, Coulais, d'Aubert, Branger et Gantier ont évoqué à juste titre les problèmes de la recherche. Il faut savoir reconnaître ses insuffisances. Or l'effort en faveur de la recherche n'a peut-être pas été assez soutenu au cours des dernières années. De même, le secteur privé n'a-t-il peut-être pas assez participé aux efforts de recherche.

M. Branger a évoqué le cas des petites entreprises qui n'ont pas toujours les moyens de conduire elles-mêmes des actions de recherche, et il a suggéré qu'on leur permette de se « brancher » sur des centres publics.

La recherche constitue vraiment un des points fondamentaux que nous devons retenir dans les orientations du Plan car elle sera à la base de notre compétitivité au cours des prochaines années.

Je l'indiquais à l'instant, de multiples produits vont changer, parce que la vie va très vite, parce que « l'interconnaissance », en quelque sorte, de la technologie est beaucoup plus rapide qu'autrefois. On va beaucoup plus facilement à New York aujourd'hui avec Concorde qu'on y allait avant la guerre avec un avion à hélices. La diffusion de la connaissance, la correspondance entre les hommes en sont facilitées. Cela suppose que notre économie soit soutenue par un fonds de recherche important. C'est fondamental.

M. Ligot a longuement évoqué le problème du système bancaire et souligné qu'il devait s'adapter aux exigences d'une industrie moderne. Je rappelle que, dans ce domaine, nous avons déjà fait quelques progrès, trop timides, certes, mais réels. Cependant, ne nous faisons pas trop d'illusions : il existe encore

des bastions, et des habitudes subsistent. Or, depuis que je suis ministre, j'ai remarqué que rien n'est plus difficile que de changer les habitudes, ou de changer les hommes. Il est vrai que, parfois, les deux vont de pair.

Les problèmes bancaires évolueront assez rapidement au cours de ces prochains mois. Le rapport Mayoux, que tout le monde connaît maintenant, émet plusieurs suggestions. Certaines pourront donner lieu à des applications rapides. D'autres exigeront un délai un peu plus long. D'autres, enfin, seront beaucoup plus difficiles à mettre en pratique car les systèmes bancaires ou financiers sont fragiles. Ils sont, si j'ose dire, composés de plusieurs réservoirs : si l'on perce l'un d'entre eux, l'ensemble peut s'effondrer.

Un observateur extérieur pourrait être tenté de demander : « Pourquoi ne pas aller plus vite ? ». Mais il faut faire très attention, et M. le président de la commission des finances sera certainement de mon avis. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas procéder à des réformes. Nous en avons déjà réalisé quelques-unes. Nous avons notamment, dans de bonnes conditions, réformé le Crédit agricole. J'en dirai un mot dans quelques instants. Nous avons aussi réformé le crédit à la consommation dans le sens d'une plus grande souplesse. Dans le courant du mois de septembre et du mois d'octobre, nous mettrons en application d'autres réformes, mais il est encore trop tôt pour en préciser la nature.

MM. Alphonse Durafour, Michel Durafour, Coulais, Gantier et Schwartz ont beaucoup parlé de l'investissement. M. Schwartz a eu cent fois raison d'insister sur les biens d'équipement.

Il faut savoir faire preuve de courage. Dans quelques mois, le ministre du budget s'entendra sans doute reprocher par les députés les coupes sombres qui auront été opérées dans les budgets de fonctionnement. C'est toujours ce que l'on fait quand on est parlementaire, et je l'ai été moi aussi !

**M. Fernand Icart, rapporteur général.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** Mais j'espère que la position très courageuse que M. le ministre du budget est en train de mettre en forme recevra le soutien du Parlement. En effet, mesdames, messieurs, vous souhaitez que nous accompagnions l'investissement, notamment pour les biens d'équipement. Mais si nous consommons toute notre richesse en dépenses de fonctionnement, nous manquerons de disponibilités pour l'investissement, l'équipement ou l'accompagnement !

**M. Fernand Icart, rapporteur général.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** Il convient que tous les agents économiques du pays, y compris l'Etat, fassent preuve pendant deux ans d'une très grande rigueur dans leurs dépenses de fonctionnement.

Je dis bien : tous les agents économiques, car cela est vrai également pour les entreprises. Si elles n'investissent pas, si elles consomment, par facilité, leurs richesses ou leurs gains de pouvoir d'achat en dépenses de fonctionnement, elles tuent la poule aux œufs d'or et ne pourront plus réaliser d'investissements productifs ou concurrentiels. Or c'est la priorité des priorités.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que l'on va réduire pour autant la qualité de la vie. Celle-ci n'est pas faite de l'argent. Elle est aussi fonction des conditions de travail, de l'environnement. Il ne suffit pas d'avoir 50 ou 100 francs de plus à la fin du mois pour vivre mieux. Il est important aussi de connaître la stabilité et la pérennité dans son travail, et cela passe par l'investissement. C'est là, à mon avis, le défi fondamental des options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Les effets ne seront sans doute pas immédiats. Mais l'exemple de certains de nos voisins nous montre qu'une telle politique aura, dans deux ou trois ans, des répercussions durables qui nous placeront à nouveau dans le peloton de tête des nations industrialisées. Or cela est fondamental. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Sur le redéploiement, M. Porcu a beaucoup insisté. Nous sommes en train de le faire. Ce n'est pas facile. En tout cas, nous l'avons accompagné du mieux possible sur le plan social et j'estime que l'on ne pouvait pas faire plus. Dans ce domaine, d'ailleurs, les autres pays confrontés à ce même problème ont offert des garanties moindres que les nôtres.

**M. Henry Canacos.** Un redéploiement accompagné de licenciements !

**M. le ministre de l'économie.** Parfaitement, accompagné de licenciements, mais opéré dans de bonnes conditions, et si vous voulez le savoir avec, en contrepartie, un nombre supérieur d'emplois créés ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

L'hôtellerie et le tourisme, maintenant, dont a parlé M. Bernard Marie. Ce dernier est fondamental puisque en 1978 et peut-être pour la première fois nous avons vu apparaître, grâce

à lui, un solde positif relativement important de notre balance des paiements. Il faut poursuivre dans cette voie et c'est pourquoi j'ai pris en sa faveur, au cours de ces derniers mois, certaines mesures, en dépit de leurs conséquences un peu moins favorables sur l'indice des prix. Le tourisme est important en raison des devises souvent plus fortes que les nôtres laissées par des visiteurs à la recherche d'une hôtellerie de qualité.

C'est pourquoi, je le répète, il faut faire un effort. Dans certaines régions, on ne pourra pas implanter d'usines, mais on pourra développer le tourisme. On pourra y attirer des congrès, par exemple.

**M. Antoine Gissinger.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** En effet 1 p. 100 seulement de ceux qui se déroulent dans le monde se réunissent en France. Pourquoi ne pas espérer plus ?

Des quantités de choses peuvent être mises en valeur. C'est le cas du tourisme. Cette option, de surcroît, n'entraîne guère d'importations de matières premières tout en procurant des bénéfices.

**M. Emmanuel Aubert.** Il faut l'aider !

**M. le ministre de l'économie.** M. Bernard Marie a donc eu parfaitement raison d'évoquer ce point.

Pour le tertiaire il y a, me semble-t-il une certaine confusion dans les esprits. Il est devoué, à maints égards, un bien d'équipement comme les autres, mais ce n'est pas toujours de cette façon-là que le perçoit l'opinion publique. Or le tertiaire — ce ne sont pas seulement des frais généraux ou des emplois nouveaux sans productivité. Beaucoup d'orateurs — notamment M. Clément, M. Madelin — ont évoqué l'informatique, la télématique ou la bureautique : voilà bien d'autres formes de tertiaire, qui apporteront à la nation, je l'espère, des devises importantes. Bien sûr, le développement de ces secteurs peut inspirer quelques craintes car il aura certainement des répercussions. Là aussi, il faudra savoir s'adapter au bon moment.

La troisième option, fondamentale, est celle de l'agro-alimentaire. C'est un sujet qui me passionne. M. le rapporteur général l'a évoqué dès le début de son propos, tout comme MM. Ligot, Gantier, Claude Michel et Berest.

Oui, nous sommes, là, entrés dans une nouvelle phase. La gauche veut donner à penser qu'au cours de ses prochaines années la coopération dans ce domaine sera sacrifiée. Il n'en est nullement question. Au contraire, cette dernière continuera à travailler côte à côte avec le secteur privé : nous n'aurons pas l'rop des deux, en effet, pour faire de la France un des pays les plus avancés dans ce domaine, ce qui en ce moment, n'est pas du tout le cas.

En effet, quand je compare nos ventes à l'étranger avec notre surface cultivable et les résultats obtenus par des pays beaucoup moins importants, loin d'avoir peur des grosses entreprises agro-alimentaires, je regrette surtout que nous en manquions. Leur développement favorise tout à la fois nos exportations, les autres entreprises agro-alimentaires et les exploitations agricoles.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est évident !

**M. le ministre de l'économie.** Le système de contrat de développement que nous avons imaginé avec M. Méhaignerie sera, je l'espère, mis en place dans les prochaines semaines. Certes les contrats de ce type signés jusqu'ici ont été jugés par certains avec quelque mépris. Mais ces contrats, je le rappelle, ont été accompagnés de primes ou de prêts — prêts participatifs, P. D. R. ou P. O. A. — d'un montant de quelque 150 millions de francs et, dans les trois ans, ils accroîtront de près de 1,5 milliard de francs nos exportations.

Et encore je ne parle pas ici des conséquences sur le développement des entreprises intéressées.

Il est facile d'imaginer les résultats que nous pouvons escompter en multipliant ces prêts !

Si elle n'a pas de pétrole, la France a une agriculture. En 1978, nous avons acheté pour environ 54 milliards de francs de pétrole, mais nous avons vendu pour 55 milliards de francs de produits agricoles et agro-alimentaires, avec, il est vrai, une part excessive de produits bruts. Il faut que nous puissions payer la facture pétrolière avec les recettes extérieures nettes tirées de nos échanges agro-alimentaires.

Ainsi, nous disposerons d'une industrie forte. Je n'y engage et je vous assure que c'est possible. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Quant à la mer — M. Berest, Mme Jacq, M. Le Drian, en ont parlé — elle recèle des ressources insoupçonnées. La désignation d'un délégué à la mer prouve d'ailleurs que le Gouvernement n'y reste pas complètement étranger, même si, dans le Plan, cette préoccupation ne tient pas autant de place que vous le souhaiteriez.

Ce n'est pas pour autant que nous allons nous en désintéresser, et le VII<sup>e</sup> Plan, dans sa rédaction définitive, y consacra une plus grande place.

J'ai d'ailleurs été très amusé à plusieurs reprises par le lien qu'établissent nos amis socialistes et communistes entre le nombre de pages relatives à tel sujet dans le rapport sur les options du VII<sup>e</sup> Plan, et l'intérêt que, selon eux, nous porterions à ce même sujet !

Couvre-t-il douze pages et pensaient-ils qu'il en méritait quinze ? Les voilà qui accusent le Gouvernement de ne pas y attacher de prix au prétexte qu'il manquerait trois pages ! N'est-ce pas merveilleux ? Je m'en inspirerai la prochaine fois ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le ministre de l'économie.** En ce qui concerne l'emploi, nous connaissons, c'est vrai, des difficultés passagères.

Nombre d'entre vous ont évoqué l'hypothèse des 3 700 000 demandeurs d'emploi en 1985. C'est là une vue de l'esprit. Ou alors, si tel était le cas, cela signifierait que le Gouvernement devrait être remplacé ! Mais je puis vous assurer qu'il n'en sera rien.

Qu'il y ait des difficultés, c'est vrai. Les raisons essentielles, je les ai indiquées. Il en est une autre, dont nous avons lieu de nous réjouir, même si, pour l'heure, elle nous pose des problèmes. C'est que, et ce sera encore ainsi jusqu'en 1983 ou 1984, nous avons quelque 250 000 jeunes demandeurs d'emploi en excédent par rapport aux départs. Pour nos voisins allemands, ce chiffre ne dépasse pas 40 000. Je viens de parler de l'année 1982 : c'est une des raisons pour lesquelles nous faisons des plans qui sont conjoncturels — un peu structurels aussi.

Tout à l'heure, on a parlé d'alléger les charges sociales. En ce moment, et compte tenu de leur ampleur, ce n'est pas simple. Mais faciliter le premier emploi en exonérant partiellement l'entreprise est probablement une mesure utile.

Ces plans ne peuvent, certes, être pérennisés, mais ils doivent nous aider à passer une période un peu difficile et à apporter à l'économie française une richesse supplémentaire. Car, messieurs de l'opposition, ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui, c'est non de travailler moins, mais d'améliorer la qualité du travail. M. Pierret a parlé avec flamme, avec fougue, de la réduction à trente-cinq heures de la durée du travail pour régler le problème. Il n'a d'ailleurs pas pris position sur les conséquences de cette mesure en matière de pouvoir d'achat ; certains syndicats sont plus courageux que lui à cet égard.

M. Pierret, donc, se prononce pour la réduction à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail avec maintien du pouvoir d'achat. Cela aboutirait inévitablement à la faillite de la France. En revanche, engager la discussion sur la durée du travail annuelle est une bonne méthode, et nous verrons avec les autres pays comment nous pourrions progressivement parvenir à une solution. Peut-être en résultera-t-il une diminution des absences et une meilleure approche de la réalité. C'est là, en tout cas, une bonne démarche.

La porte n'est pas fermée, mais chaque chose en son temps. Nous verrons, lorsque notre pays connaîtra à nouveau l'euphorie. Aujourd'hui, la France a à surmonter les difficultés, à relever un défi pétrolier important et les Français ont de plus en plus d'exigences sociales, ce qui est normal.

Dans la région parisienne, bien sûr, se pose le problème de la durée des trajets entre les lieux de travail et de résidence. Mais dans la ville dont je suis le maire, cinq minutes après avoir quitté leur travail ou leur usine, les ouvriers se retrouvent chez eux, dans leur petite maison personnelle. Ils ne sont pas si malheureux ! D'ailleurs, ils continuent à voter pour moi ! (Sourires.) Ils ne réclament pas les trente-cinq heures ; ils demandent à avoir les moyens de posséder leur petite maison avec un jardin, leur automobile, et à pouvoir partir en vacances. Ils savent pertinemment qu'avec la semaine de trente-cinq heures, ils devraient abandonner certains de ces avantages. Lorsque le trajet est court entre le lieu de travail et le domicile, l'essentiel, je le répète, c'est la qualité de l'environnement. C'est à cela que ce plan doit s'attaquer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

J'approuve entièrement les orientations exposées par M. Royer et M. Gaudin en ce qui concerne la formation. M. Madelin a employé à ce sujet une formule qui me paraît tout à fait vraie : il est certain que le chômage résulte davantage de l'inadaptation de la main-d'œuvre que d'une réelle pénurie d'emplois. Je suis convaincu que si la formation était mieux adaptée aux débouchés, bien des difficultés que nous connaissons actuellement nous seraient épargnées.

De nombreux jeunes quittent l'école à seize ans, mais ils ne deviennent pas idiots pour autant (sourires) car, tout en travaillant, ils peuvent poursuivre des formations professionnelles très diverses, et apprendre autre chose. Il conviendrait donc que le corps enseignant, les parents et les entrepreneurs approfondissent leur réflexion sur l'apprentissage. Sait-on suffisamment, en effet, que 5 p. 100 seulement des jeunes qui ont suivi un apprentissage n'ont pas trouvé de travail à vingt ou vingt et

un ans ? Sait-on, en revanche, que parmi les jeunes qui se trouvent en classe terminale à vingt ans, parfois 30 p. 100 n'obtiennent pas leur baccalauréat ? N'aurait-il pas mieux valu qu'ils entrent en apprentissage, tout en poursuivant une formation, car il ne s'agit pas de dispenser une formation au rabais et je suis pleinement favorable à la formation parallèle ? Si donc à l'issue de cette réflexion commune, l'effectif des apprentis pouvait passer de 200 000 à 400 000, je suis persuadé que l'emploi des jeunes en serait grandement facilité, sans, bien entendu, que tout soit réglé pour autant.

**M. René de Branche.** Sans doute, mais il faut payer les apprentis !

**M. le ministre de l'économie.** C'est une question d'argent, assurément, mais aussi une question de mentalité. A condition qu'ils poursuivent une formation parallèle, je ne suis pas choqué, personnellement, que les jeunes souhaitent se consacrer au travail manuel dès l'âge de seize ans.

S'agissant du travail féminin, M. de Branche a souligné à juste titre qu'en raison d'un manque de formation, les femmes étaient souvent contraintes d'assumer des tâches plus pénibles que les hommes et que les effectifs du travail à la chaîne avaient progressé plus vite, au cours des dernières années, pour les femmes que pour les hommes. Cette situation est absolument anormale et pose un réel problème.

En ce domaine, il faut cependant prendre garde de ne pas tomber dans ce que j'appellerai une facilité intellectuelle. Non pas que je sois opposé à une évolution très favorable de la politique familiale, mais je mets l'Assemblée en garde contre des mesures qui consisteraient à payer les femmes pour leur permettre de rester chez elles. Bien que je ne puisse prendre aucun engagement à ce propos au nom du Gouvernement, il faudra bien, un jour, organiser un grand débat sur la politique familiale de la France...

**MM. Emmanuel Hamel et Pierre Mauger.** Le plus tôt sera le mieux !

**M. le ministre de l'économie.** ... de telle sorte que l'on puisse juger de l'ensemble des volets qu'elle comporte.

Si on s'engageait aujourd'hui à verser dans les cinq ans le S.M.I.C. à toutes les femmes qui auront deux ou trois enfants, on engagerait l'économie française vers une charge supplémentaire peut-être de 20 ou de 30 milliards — les avis sont partagés — on démobiliserait peut-être des femmes qui travaillent et, en 1985, on risquerait de manquer de personnes actives. A cette date, en effet, et contrairement à ce que certains pensent, le problème ne sera pas aussi noir que cela. Certes, les années 1980, 1981, 1982 sont plus difficiles. Mais, ensuite, les statistiques le révèlent, l'équilibre entre les départs et les arrivées sera réalisé, comme c'est le cas en Allemagne. Ne nous faisons donc pas d'illusions.

Et puis, rien ne prouve qu'une mesure de ce type n'entraînera pas une interaction dans tel ou tel domaine social. Une politique familiale, bien sûr. Mais pas n'importe laquelle. Le successeur de Mme Veil qui reprendra le flambeau — j'ignore qui ce sera — aura sans doute à dialoguer avec les députés car c'est là un réel problème. Toutes les solutions peuvent être envisagées, mais veillons à ne pas les envisager sectoriellement, partiellement, au risque de tout démolir, et, surtout, de ne pas pouvoir payer.

Les charges sociales, j'y viens. « Ne nous trompons pas de société », a dit un intervenant. Il a eu parfaitement raison. Au-delà d'un certain pourcentage de prélèvement obligatoire, on change de société. Si nous n'y prenons pas garde, c'est ce que nous allons faire.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est exact !

**M. le ministre de l'économie.** Je me bats vraiment — et je peux le prouver — pour que les Français retrouvent leur responsabilité, à tous les niveaux, et aussi dans les entreprises.

Que les salariés participent aux fruits de l'entreprise, j'en suis d'accord également et, sur ce point, on ne saurait me suspecter. Car la vérité d'une société dynamique, ce n'est point de collectiviser, de socialiser toutes les prestations, de supprimer l'initiative, d'apporter de la naissance jusqu'à la mort toutes les garanties possibles à l'individu sans qu'il ait besoin de se battre lui-même.

Cette vérité, c'est de lui assurer une protection sociale — dans mon esprit il n'est pas question, bien entendu de revenir là-dessus — mais à condition de veiller à l'efficacité des organismes qui en sont responsables : parfois, des procédures, des rouages, bref, des pesanteurs font que l'argent dépensé n'est plus aussi efficace qu'on le voudrait. La protection sociale aujourd'hui, peut être bonne. Mais il faut éviter coûte que coûte la progression du prélèvement obligatoire, faute de quoi il n'y aura plus ni société industrielle, ni concurrence et nous

redeviendrons un petit pays. C'est possible ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je voudrais illustrer mon propos par une expérience personnelle, et je vous prie de m'en excuser.

Président du conseil d'administration d'un hôpital, je me suis battu pour que, du point de vue de la qualité, il n'ait pas à souffrir d'être comparé à d'autres. Les prix des hôpitaux ont beaucoup augmenté au cours de ces dernières années. Nous avons, par ailleurs, à faire face à des investissements nouveaux. J'ai indiqué à mon directeur qu'il n'aurait droit à aucune dérogation et qu'il devrait s'en tenir aux directives de Mme le ministre de la santé sur les augmentations. Comment faire ? m'a-t-il demandé. Je lui ai conseillé d'informer chacun de ses chefs de service que son budget serait de tant, et qu'il en serait responsable.

Nous voici au mois de juin, avec un budget serré, sans création d'emplois. On m'avait annoncé des grèves. Il n'y en a pas encore eu — mais il y en aura peut-être ! A ce jour, il y a 200 000 francs d'excédent parce que j'ai laissé leur responsabilité aux chefs de service. Cela, c'est à tous les niveaux qu'il faut le faire.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** Mon hôpital ne marche pas plus mal qu'un autre. Je suis prêt à vous le faire visiter quand vous voudrez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Un mot, maintenant, de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Je rejoins sur ce point les propos de M. Picrret — je ne rejette pas tout, moi ! Cela dit, une enquête récente a fait état de résultats un peu contradictoires avec ce que nous pensions, avec les idées reçues. Personnellement, je dirai même que l'état de l'habitat est un peu plus mauvais que ne le laisse supposer ce sondage puisqu'il mentionne le chiffre de 88 p. 100 de gens semblant être satisfaits : je crois que le taux réel est moindre.

Avoir comme objectif de donner à ces habitants, pendant la période d'application du VIII<sup>e</sup> Plan, un logement décent, confortable, me paraît être véritablement une priorité pour la nation. Voilà une question qu'il nous faut traiter le plus rapidement possible. Je peux vous assurer que nous allons nous y employer et que, tous les jours, nous recherchons des moyens dans ce domaine. Il faudra sûrement construire des logements neufs, mais aussi aménager le territoire.

La loi sur la décentralisation des communes, si elle est bien comprise et bien conçue — on ne sait pas ce qu'il en sortira puisque mille amendements ont été déposés au Sénat — peut apporter des améliorations dans la gestion et dans la responsabilité. Apportera-t-elle forcément beaucoup plus d'argent ? Certainement pas, mais, en tout cas, beaucoup plus de responsabilités. Je puis vous garantir que, dans ces cas, les communes savent s'organiser entre elles et sont parfaitement capables de faire face à leurs difficultés.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, avec l'autorisation de M. le ministre de l'économie.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** En commission des finances, au cours d'un débat fort intéressant, MM. d'Aubert, de Branche, Mesmin, Hamel et moi-même avons considéré le rapport un peu comme un fourre-tout dans ce domaine. Il nous a semblé que l'on n'avait pas suffisamment insisté sur la nécessité de la réhabilitation des logements existants, sur la dimension à donner à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, sur l'amélioration de l'habitat rural, sur les incidences pour l'emploi de l'évolution de ce secteur du bâtiment, ô combien vulnérable !

J'ai encore dans l'oreille les interventions de nos collègues et je crois pouvoir dire que, sur ce point, M. le commissaire général du Plan nous a entendus.

**M. le ministre de l'économie.** Vous avez raison, monsieur Vivien, d'évoquer ce point. Je ne suis pas du tout, et M. le commissaire général du Plan le sait fort bien, ce que j'appellerai un « normatique » du plan. Mais en ce qui concerne la réhabilitation, j'estime que l'on pourrait peut-être se fixer des objectifs quantifiés, même si les procédures sont, comme vous le dites, encore un peu disparates. Pourquoi ne pas dire, en effet, que l'on réhabilitera tant de logements tous les ans ? (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

Bien entendu, c'est une affaire d'enveloppe. On s'était fixé, pendant un certain temps, une norme de 500 000 logements neufs à construire. Un effort a été fait dans ce sens et M. d'Ornano a mis en place, dès le début de cette année, tous les

crédits destinés aux logements sociaux. Pour ma part, je ne prends pas d'engagement, mais il va sans dire que si ces crédits sont rapidement consommés, nous pourrions peut-être accentuer cet effort. Nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, la quantification de la réhabilitation du logement serait sans doute une bonne chose : se fixer, par exemple, un objectif de 200 000 logements à réhabiliter peut avoir un effet moteur. A partir de là, on sait qu'il faut mettre en regard l'argent correspondant et engager telle ou telle procédure. Je ne doute pas que cette orientation soit également souhaitée par M. le président de la commission des finances.

En tant que responsable local, je me suis livré à quelques expériences de réhabilitation et de réanimation dans le milieu rural. C'est possible, je vous l'assure, car les gens n'ont pas peur d'aller habiter à dix ou douze kilomètres de leur lieu de travail, dans une petite maison individuelle, là où le terrain n'est pas cher. La France a cette chance, par rapport aux autres pays de la Communauté, de disposer d'espace. Ne le gâchons pas. Organisons-le, au contraire, car l'espace est la richesse de notre pays et permet la qualité de la vie. Je suis persuadé que les Français réclameront un espace aménagé avant même les trente-cinq heures. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie.** M. Fèvre a beaucoup parlé du taux de croissance et M. le président de la commission des finances a regretté que le Plan ne soit pas plus normatif sur ce point.

Je leur indique que le Gouvernement est bien décidé à obtenir le taux de croissance le plus élevé possible.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Bien sûr !

**M. le ministre de l'économie.** L'objectif du Gouvernement n'est pas de se contenter d'une situation médiocre : il recherchera le meilleur taux de croissance possible qui soit compatible avec une politique monétaire rigoureuse. Il ne faut pas créer plus de monnaie que de richesses. Ainsi en a-t-il été en 1978 puisque nous avons augmenté la masse monétaire de 12,8 p. 100 alors que la richesse a progressé de 13 p. 100. La balance commerciale étant actuellement équilibrée, je ne pense pas que nous ayons cette année de gros problèmes.

Pour ce qui est de la lutte contre l'inflation, là aussi, nous ne crions pas victoire et nous ne disons pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous constatons seulement que, depuis quatre ou cinq mois — et cela montre l'influence de certains événements extérieurs — partout ailleurs l'inflation continue à progresser à un rythme plus soutenu que l'année dernière, que nous nous sommes un peu rapprochés des Allemands et que, pour l'instant, les Anglais, les Italiens et les Américains font moins bien que nous. Cela ne veut pas dire que notre situation soit satisfaisante. Voilà néanmoins un élément essentiel de comparaison.

N'oublions pas que nous participons au système monétaire européen, qui commande nos investissements et nos échanges. N'oublions pas que ces échanges se font, pour moitié, avec les pays de la Communauté et que le fait d'avoir une monnaie flottante est dissuasif. N'oublions pas non plus qu'il faut être sérieux pour rester dans ce système et que toute augmentation des prix, en coût relatif par rapport à nos voisins, a des conséquences. Cette année, notre écart avec les Allemands n'était plus que de quatre au lieu de sept l'année dernière. C'est en ces termes, je crois, qu'il faut considérer notre taux d'inflation.

Contrairement à ce qui a été affirmé, la facture pétrolière pèse lourd. On peut certes affirmer que son incidence sur l'indice des prix n'est que de 0,7, 0,8 ou 0,9 p. 100. Et il est vrai que sa répercussion directe sur les coûts est de cet ordre. Mais il faut se souvenir qu'en 1973 le prélèvement sur la richesse nationale opéré par la facture pétrolière était de 1 p. 100 environ. En 1979, il sera sans doute de l'ordre de 3 p. 100. C'est autant en moins pour le budget de l'Etat, qui est déjà en déficit : c'est autant de moins pour les investissements et pour les entreprises, qui connaissent, beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, une situation financière plus difficile.

Dans la mesure où l'on produit moins, le pétrole pèse aussi indirectement sur les coûts. En effet, bien qu'elle ait été bonne en 1978, la productivité progresse moins rapidement du fait d'une moindre tension de la demande. De plus, nos importations se renchérissent, elles pèsent, elles aussi, sur nos coûts et l'augmentation du prix du pétrole se répercute sur celui des matières premières : on l'a bien vu depuis le début de l'année.

Certains, en particulier les orateurs communistes, ont affirmé que l'augmentation du prix du pétrole était pour nous une bonne excuse. Douze milliards de francs en 1973, peut-être

soixante-dix milliards de francs en 1979. Cinquante milliards de francs en moins chaque année par rapport à l'année de référence : nous dire que le pétrole est une excuse est un peu court !

Non, le Gouvernement ne se sert pas de l'augmentation du prix du pétrole comme d'une excuse.

Cela dit, je crois que nous sommes à la veille de débordements qui, s'ils n'étaient pas maîtrisés, pourraient entraîner la récession dans les pays développés.

Ce plan sera volontariste, je le répète, pour quelques actions. Nous ne l'oublions pas, mais il faut tout de même être conscient du fait que la réalisation de ces options sera fonction de la situation internationale.

Au risque de me faire à nouveau taxer d'internationalisme, ma conclusion sera donc la suivante : nous sommes parvenus à un point où s'imposera de plus en plus une large concertation entre les pays consommateurs, entre les pays producteurs et entre les pays les moins avancés, qui souffrent encore plus que nous. Car nous ne pouvons pas planifier un développement sans savoir exactement ce que deviendront les éléments de ce développement.

Il nous faudra, même si cela déplaît à certains, engager de plus en plus souvent le dialogue avec ceux qui nous fournissent du pétrole, des matières premières ou certains produits transformés.

Quoi qu'il en soit, je suis tout à fait convaincu que la France a toutes ses chances dans cette bataille. Je ne sèmerai pas le doute à cet égard, comme le font certains, car c'est la pire des politiques quand se présentent des difficultés.

**M. Henry Canacos.** Vous avez un passé derrière vous !

**M. le ministre de l'économie.** Vous, vous n'en avez pas, et vous n'êtes pas près d'en avoir !

Les hommes politiques d'un pays démocratique ont pour vocation première de susciter l'espoir.

**M. René de Branche.** Et de dire la vérité !

**M. Emmanuel Hamel.** Toute la vérité !

**M. le ministre de l'économie.** En effet, et personne ne peut prétendre que je n'ai pas dit la vérité depuis que je suis au Gouvernement !

Introduisez le doute dans leur esprit, et les Français finiront par ne plus croire en la France. Votre façon d'aimer la France, telle que vous l'exprimez, messieurs les communistes, risquerait, à terme, si nous n'étions pas là, de faire de notre pays un petit pays.

Mais, heureusement, la majorité existe, la majorité croit à l'avenir des Français, la majorité connaît l'intelligence, le courage et la volonté des Français. Forte de ces atouts, la majorité fera en sorte que la France, avec un plan bien fait, puisse garder la place de choix qu'elle occupe actuellement sur la scène internationale et qui est l'une des premières. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances se réunira à 19 heures 30 pour examiner les amendements.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1055, portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan (rapport n° 1117 de M. Fernand Leart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1103 de M. Michel Durafour, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1112 de M. Jean-Claude Gaudin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)*

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.